

77^{ème} CONGRES NATIONAL
26 FEVRIER 2022



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

SOMMAIRE

ALLOCUTION DE M. LE BOT MICHEL, PRESIDENT.....	- 2 -
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 76 ^{EME} CONGRES.....	- 5 -
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES – MIREILLE NOEL.....	- 5 -
RAPPORT FINANCIER – JEAN-MARIE MARAUX.....	- 8 -
RAPPORT FINANCIER DE LA SAOS – LUCETTE COSTE	- 13 -
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	- 15 -
POLE DEVELOPPEMENT & CENTRE NATIONAL – CNPJP – MICHEL ROBERT.....	- 16 -
CENTRE NATIONAL – CNPJP – MICHEL ROBERT	- 18 -
RELATION ORGANES DECONCENTRES - VERONIQUE BAJOLLET	- 23 -
ASSOCIATION COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE (CAPA).....	- 25 -
DISCIPLINE – MICHEL POGGI	- 27 -
REFORME DE L'ARBITRAGE – PATRICK GRIGNON.....	- 31 -
POLE SPORTIF – LAURENT VAISSIERE	- 35 -
POLE HAUTE PERFORMANCE - CORINE VEROLA.....	- 41 -
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE- PATRICE RODRIGUEZ.....	- 42 -
BUDGET PREVISIONNEL 2022 – JEAN-MARIE MARAUX	- 54 -
REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES – MIREILLE NOEL	- 58 -
PRESENTATION DU 78 ^{EME} CONGRES 2022 D'EVIAN – ÉRIC DORIZON	- 60 -
CLOTURE DU CONGRES	- 60 -

ANNEXES :

- * Représentants F.F.P.J.P., Comités Départementaux & Régionaux
- * Bilan, compte de résultat F.F.P.J.P.
- * Budget prévisionnel 2022
- * Palmarès sportif

ALLOCUTION de M. LE BOT Michel, Président

(Le Congrès se déroule intégralement en visioconférence)

M. LE BOT (Président).- Mesdames et Messieurs, les Présidentes et Présidents des Comités Départementaux et Régionaux

Mesdames et Messieurs les élus présents à vos côtés.

Mesdames et Messieurs, les membres élus du Comité Directeur Fédéral,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis.

Bonjour à toutes et à tous,

Organiser un Congrès National n'est pas toujours chose aisée et la recherche d'une salle peut parfois s'avérer problématique, encore plus par les temps que nous traversons.

Voici comment je comptais introduire, mon allocution lors du Congrès de BELFORT prévu en janvier, mais en écrivant ces mots j'étais loin de me douter de ce qui allait suivre.

Quelle déconvenue, de voir ainsi le travail, accompli par tous les bénévoles, balayé par des arguments d'une administration frileuse. Enfin frileuse quand il s'agit de notre congrès, mais beaucoup moins quand il s'agit d'une manifestation vintage.

Quelle débauche d'énergie et de diplomatie pour obtenir une décision administrative d'annulation qui nous permettrait de sauver ce qui pouvait l'être, en tout cas pouvoir être le moins impacté possible sur le plan financier qu'il s'agisse de l'organisateur, des congressistes ou de la Fédération.

Que de moments de doute et de questions sans réponse sur la suite de la saison à venir.

Mais il en faut plus pour que l'abattement prenne le pas sur la volonté d'aller de l'avant.

Alors même si ce n'est pas l'exercice que je préfère, car rien ne vaut les rencontres et les discussions formelles ou informelles, nous nous sommes résolus à refaire un congrès national en visio. Et j'espère qu'il sera le dernier de cette mandature.

Avant toute chose, je voudrais remercier :

- Le président du CD90, Gwen et toute ton équipe ainsi que toutes les personnes qui œuvrent autour de lui. Ils sont passés de la joie de nous recevoir à la tristesse, la colère puis la résignation. Et certainement à la crainte d'être impacté durablement même si la Fédération les a assurés d'un soutien quelle que soit la situation. Nous nous retrouverons tous à BELFORT en 2024.
- Monsieur le maire de BELFORT, ses Adjoints et son Conseil Municipal pour leur soutien face aux difficultés rencontrées.
- Le groupe ACCOR (ATRIA) qui a soutenu le CD 90 et permis que l'impact financier soit minoré.
- Les élus et les salariés de la Fédération qui ont, comme ils en ont l'habitude, su trouver les ressources morales pour rebondir et proposer un moment statutaire digne de ce nom.

Nous sommes tous, derrière ces écrans, des bénévoles habitués à servir mais aussi à être critiqués. Si la critique est souvent source d'émulation et d'évolution, il y a mille façons de la formuler car, les remarques dites avec le sourire seront toujours mieux accueillies que celles formulées sur un ton péremptoire, avec acrimonie ou agressivité.

Il n'y a pas de bons ou mauvais bénévoles, car tous nous œuvrons avec nos moyens, nos connaissances et nos compétences. Je n'en connais pas un d'entre nous qui ferait mal les choses par plaisir de mal les faire.

Nous sommes tous dirigeants car nous avons choisi de l'être et à ce titre nous nous devons d'endosser les responsabilités qui vont avec ces fonctions et nous nous devons d'agir dans le sens de l'intérêt général.

En cette période où rien n'a été facile pour vous et nous, au-delà de la pandémie, des contraintes et interdictions que nous connaissons tous depuis bientôt deux ans, se rajoutent les tracasseries d'une administration tatillonne et l'incertitude d'une décision administrative de dernière minute.

Merci à vous toutes et tous pour votre engagement bénévole qui, malgré une évolution de la société tournée vers l'individualisme et le mercantilisme, montre si besoin était que nous sommes encore nombreux à croire et penser que servir vaut mieux que d'être servi ou de se servir.

Voici presque une année déjà, vous élisiez l'équipe qui allait présider aux destinées de notre Fédération pour les 4 années à venir. Cet événement se déroulait rappelez-vous dans un contexte très particulier compte tenu des circonstances exceptionnelles que nous connaissions. Onze mois après, la situation a sensiblement évolué, grâce à la vaccination et la mise en place du « passe sanitaire » puis « vaccinal ». Mais la période, que nous traversons, nous rappelle encore et toujours que la vie et les relations humaines n'ont pas de prix. Nous avons été contraints durant ces deux dernières années de mettre entre parenthèses notre passion puis d'être patients car le chemin menant aux clos et terrains était encore pavé de problèmes sanitaires. Cette pandémie nous a rappelé que nous devons nous montrer vigilants et solidaires envers les personnes qui nous sont proches.

Au cours de ces derniers mois certains d'entre nous ont perdu des proches, des amis, souvent frappés au hasard par ce virus mais également par la maladie ou les accidents, les arrachant à l'affection des leurs. Hier, ils étaient encore avec nous et nous partagions les mêmes passions. Certains d'entre eux, nous les côtoyions parfois depuis de longues années et aujourd'hui ils ne sont plus là. Leurs visages, leurs rires nous reviennent au détour d'une discussion ou d'une partie de pétanque ou de jeu provençal.

Ils sont simplement passés sur le terrain d'à côté. Et ce que nous étions les uns pour les autres, nous le sommes toujours.

Pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés, je vous demande de respecter une minute de silence.

(Les Congressistes respectent une minute de silence)

Le quorum étant atteint, je déclare ouvert le 77ème congrès national de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

La pandémie et aujourd'hui la situation géopolitique dramatique au sein de l'Europe montrent, si besoin était, l'impérieuse nécessité de mettre l'essentiel en perspective. Certes la Pétanque et le Jeu Provençal sont nos passions mais nos fonctions doivent nous inciter à la mesure. Le Sport a montré, durant la quinzaine olympique, qu'il permettait aux peuples de se transcender dans un esprit de fraternité et de paix. Certes nous ne sommes pas sport olympique, mais nous faisons partie du mouvement sportif Français et à ce titre, il nous appartient à tous, que nous soyons dirigeants, officiels, compétiteurs ou licenciés de défendre les valeurs portées par l'idéal olympique – « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble » par notre comportement et nos actions sur et en dehors des terrains.

Cette volonté de construire ensemble, cette synergie que j'appelle de mes vœux et qui doit interroger nos fonctionnements, nos comportements impliquent et obligent toutes les personnes concernées par la vie Fédérale. Cette volonté se traduira à terme par plus de crédibilité.

Je crois d'abord qu'il est important que chacun ait bien conscience que tout est lié et que nous devons avoir une vision globale et surtout pas parcellaire, même si c'est vers cette analyse qu'on nous a parfois entraînés. Les réformes ne peuvent se faire en un claquement de doigts. Que nous évoquions la classification, la réforme de nos compétitions par la création de circuits fédéraux, la réforme de l'arbitrage, tout est interdépendant. Dans leurs interventions, les différents Vice-présidents balaieront le champ des travaux menés ou engagés, je vous prie de croire qu'avec le soutien des membres de leurs commissions ils ne chôment pas.

Mais vous le savez et m'avez constamment entendu le répéter et d'autres avant moi : le Club est au cœur de notre mouvement, c'est lui qui nous rassemble et constitue le ciment indispensable à notre unité. Oui, aujourd'hui nous avons besoin de nous questionner et de proposer de nouvelles offres de service et de pratiques aux membres actuels ou futurs de nos clubs. La Pétanque et le Jeu Provençal ne peuvent se résumer à une succession de compétitions, à une compilation de calendriers officiels. La Pétanque et le Jeu Provençal sont des sports populaires et comme tout sport populaire, l'ensemble de nos adhérents aspire à une diversité de pratique allant de l'activité physique et sportive pour tous (la vie de tous les jours au sein d'un club) à la compétition.

Cette mutation nous devons l'accompagner et ne pas en avoir peur. Dans le cadre de notre délégation de service public notre rôle à tous est bien d'aider nos Clubs à se structurer pour alimenter et donner vie au projet fédéral. Grâce au Projet Sportif Fédéral (qui en langage administratif s'intitule Projet de Performance Fédérale), dont notre DTN Patrice Rodriguez vous présentera cet après-midi la déclinaison technique et pédagogique, nous tous ici réunis, nous nous devons de les aider à passer du simple regroupement associatif au statut de club sportif.

Car le Club crée du lien social, il est un lieu où l'on éduque avec la famille et l'école, et c'est là que s'apprennent les respects de soi, de l'autre et de la règle. Il a fait de l'accueil de tous, sa dimension première et de l'épanouissement de ses membres son engagement de base. Il crée des repères et participe à ce que chacun se forge une identité à travers une vie collective. Fort de cette mission, un club affilié ne peut donc s'affranchir ~~des règles fixées par sa Fédération de tutelle sans prendre le risque de brouiller le message délivré à ses adhérents.~~ C'est ainsi que durant ces derniers mois des campagnes ont été menées afin de défendre les clubs, d'inciter les personnes à prendre ou reprendre une licence et à promouvoir l'idée que « le sport c'est mieux dans un Club » qu'être licencié, est un acte militant puisqu'il contribue à mener un projet collectif et permettre d'inscrire durablement son club dans le paysage local et sportif.

Le Projet Associatif et Sportif de notre Fédération, c'est l'occasion pour nous tous de concourir ensemble à sa mise en œuvre. Ne nous trompons pas, ce projet n'est pas seulement l'affaire des élus Fédéraux, ni celle des élus départementaux ou régionaux. C'est l'affaire de tous, la réussite ne sera au rendez-vous que si et seulement si chacun d'entre nous aura pris sa part là où il se trouve, là où il est en capacité d'agir. Du Club à la Fédération en passant par les départements et les régions, le succès sera au rendez-vous si nous œuvrons Ensemble pour construire l'Avenir. Et les services de la Direction des Sports, auxquels notre DTN est rattachée, ne se privent de nous le rappeler et de regarder notre capacité à répondre à leurs exigences dans le cadre de notre contrat de délégation.

Le projet mené depuis des années pour promouvoir la professionnalisation à travers le recrutement des Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux participe à ce mouvement car par leur technicité et leurs connaissances, ils viennent en soutien aux décisions prises par les élus Régionaux et Départementaux. Ils permettent de décliner, dans le cadre du Projet Fédéral, un plan de développement associatif et sportif Régional favorisant l'émergence et la mise en œuvre de projets cohérents appliqués à l'ensemble du territoire.

Grâce à ces CTFR, en professionnalisant nos interventions dans les Ecoles, lieu par où tous les Jeunes passent, nous pourrions nouer ou renouer le lien avec les enseignants. Il ne vous a pas échappé que le ministère délégué aux sports, dépend aujourd'hui de l'éducation nationale. Il ne faut donc pas se contenter d'incantation mais bien proposer des dispositifs d'action dans lesquels ils se sentent associés, concernés et pourquoi pas motivés. C'est une des ambitions que nous devons avoir et une des missions prioritaires de nos CTFR.

La structuration des Clubs, la création d'école de Pétanque et l'implication de la filière des éducateurs, la formation des dirigeants, la formation de jeunes arbitres, la création du circuit des nationaux « jeunes » avec le soutien de la FFPJP, doivent permettre de générer un élan des Jeunes vers les Clubs. Parlons-leur de plaisir (celui que nous avons connu à nos débuts) et les aspects d'éducation et de santé, bien évidemment essentiels, iront de pair.

En renforçant l'accueil, en diversifiant les activités physiques et sportives au sein de nos structures, nous attirerons un nouveau public. La valorisation des initiatives sociétales des Clubs : la pratique des personnes en situation de handicap, l'accès à la pratique sportive pour plus de femmes, pour plus de jeunes, doivent être une ambition commune.

Elus et salariés au service d'une même cause, le développement et l'attractivité de nos clubs et de nos disciplines sportives.

Mais pour mener tout ceci à bien, il faut des Femmes et des Hommes au profil singulier : des bénévoles. Voyez-vous, on parle souvent et depuis longtemps de la reconnaissance des bénévoles, voire de leur statut, mais là n'est pas la question car bénévole signifie d'abord bien vouloir.

Ce que les bénévoles attendent, c'est d'abord que la cause pour laquelle ils se sont librement engagés, soit reconnue. On parle souvent de sport, mais le sport ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans celles et ceux qui l'ont construit à savoir les acteurs du mouvement sportif, bénévoles et professionnels. Ce n'est pas parce que le sport est devenu un enjeu commercial, qu'il se pratique souvent de manière individuelle ou dans des associations non fédérées qu'il faut pour autant miser sur ces nouveaux types de pratique ou d'organisations.

Le rôle du Club fédéré et affilié est irremplaçable, et ce serait une erreur historique et lourde de conséquences que de le négliger pour faire le pari d'une autre forme de pratique, certes respectable, mais pour autant dénuée des valeurs que l'on attribue généralement, et à tort, au sport alors qu'elles sont seulement celles du sport associatif organisé sous l'égide d'une fédération.

Un mot sur la loi visant à démocratiser le sport en France adoptée lors de sa dernière lecture à l'Assemblée nationale ce jeudi, je passerai sur l'ensemble des modifications pour énumérer celles qui nous impacteront dans les mois et années à venir.

- Parité femme-homme dans les instances dirigeantes des fédérations sportives en 2024 au niveau national et 2028 au niveau régional.
- Limitation à 3 du nombre de mandats des présidents de fédération, avec une exception pour un 4e.

- 50 % des voix de l'assemblée générale des fédérations détenues par les clubs.
- Le contrat d'Engagement Citoyen.

Les décrets d'application ayant vocation à être publiés rapidement, je vous laisse imaginer le travail que nous aurons à faire dans les prochaines années si nous voulons être en phase avec ces mesures et garder notre contrat de délégation et au-delà notre statut de sport de Haut-niveau.

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de Départements et Région, Chers congressistes, chers amis, l'évolution de notre Fédération est entre nos mains, notre avenir et notre crédibilité nous les construirons ensemble. Il ne s'agit pas de révolution mais d'une prise de conscience collective, le mot fédération n'est pas la juxtaposition d'éléments indépendants, fixant leurs propres règles. Il s'agit d'un ensemble où chaque élément interagit dans l'intérêt de tous et respecte les mêmes règles, un ensemble où l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier, un ensemble où la dérogation ne peut être la règle. Un ensemble où les droits et les devoirs sont les mêmes pour tous.

Le rôle de la Fédération est de définir un cadre et de s'y tenir mais également de sanctionner le cas échéant.

Le rôle de la Fédération est de définir une stratégie de développement, une stratégie sportive afin de rayonner et performer tant au niveau national qu'international et d'accompagner l'ensemble de sa famille à progresser.

Notre image et notre crédibilité mais également la reconnaissance de nos institutions comme éléments incontournables du mouvement sportif français passent par cette nécessaire évolution.

A nous d'être au rendez-vous pour préserver l'intérêt et la pérennité de nos sports pour les décennies à venir.

Vive la Pétanque et le Jeu Provençal,

Vive la Fédération et l'ensemble des personnes qui contribuent à son développement.

Je vous remercie pour votre écoute.

APPROBATION du COMPTE RENDU du 76^{ème} CONGRES

Mme NOEL (Secrétaire Générale).- Nous passons à l'approbation du compte rendu du 76^{ème} congrès.

Y a-t-il des observations ? (Aucune)

En l'absence de commentaires, le compte rendu du 76^{ème} congrès est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES – Mireille NOEL

Mme NOEL (Secrétaire Générale).- Mesdames et Messieurs les présidents de comités départementaux

Mesdames et Messieurs les présidents de comités régionaux

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion de ce 77^{ème} Congrès de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Cependant, un grand regret de ne pas pouvoir vous proposer ce rapport moral et d'activités en présentiel.

Je m'associe très sincèrement au Président Gwenaël CHEVEAU et toute l'équipe du CD90 qui, malgré toutes les précautions nécessaires, ne peuvent nous accueillir pour ce Congrès en raison d'un refus de la Préfecture de Belfort. Ce n'est que partie remise mais je comprends tout à fait leur mécontentement qui est

légitime. C'est toujours un honneur pour un comité d'organiser ce congrès, et je sais de quoi je parle. J'ai également une pensée toute particulière pour mon ami Joseph ILLANA qui a été Président du CD90 pendant de nombreuses années (32 ans, je crois ...) et qui a participé largement à la création de ce comité.

Je remercie tous nos partenaires qui ont continué à nous soutenir malgré le contexte économique complexe.

Un grand MERCI à tous les salariés de la Fédération, la DTN qui continuent à nous accompagner dans tous nos projets malgré cette pandémie.

Ces remerciements vont également à mes ami(e)s et collègues du comité directeur qui ont entrepris de nombreux chantiers depuis notre élection en mars 2021. Ces dossiers sont nombreux mais le travail est collectif.

Je ne peux pas remercier individuellement nos dirigeants des comités, des clubs qui œuvrent chaque jour pour que notre discipline soit reconnue comme telle. Cependant, je compte sur vous pour faire passer le message.

Je n'oublie pas nos arbitres à qui nous demandons d'officier tous les week-ends pour que la réglementation soit respectée malgré des disparités de comportements de nos joueuses et joueurs.

Le nouveau comité directeur de la FFPJP a été élu tardivement en raison de la situation sanitaire et avec pour particularité des élections à distance. Après une 1^{ère} année de mandat, nous avons lancé différents chantiers qui demandent des réflexions importantes : la classification, les nationaux, la réforme du code de l'arbitrage, le centre national de formation, de nouveaux championnats de France ... Notre comité directeur compte de nouveaux élus qui je l'espère ont trouvé leur place. Les dossiers sont nombreux et il y a du travail pour tout le monde.

Notre Président, Michel LE BOT, s'était engagé en début de mandat à rencontrer l'ensemble des comités départementaux et régionaux. Le tour de France est déjà bien entamé. Cela confirme le souhait de ce nouveau comité directeur d'être au plus près de nos instances déconcentrées.

L'année sportive 2021 a été plus active que 2020 avec l'organisation des championnats de France triplétes et mixte, la Coupe de France, le championnat des clubs. On aurait bien sûr espéré mieux mais les licencié(e)s ont pu, je l'espère, apprécier toute la volonté de nos instances pour proposer un minimum de compétitions nationales.

Quelques chiffres avec le nombre de reprises de licence en 2022 soit (au 24/02/2022) :

Reprise des licences mi-décembre		
2020	2021	24/02/2022
279 794 licenciés	226 514 licenciés	213 973 licenciés
5789 clubs	5631 clubs	5312 clubs (94 %)

Je remercie Didier SCHMITT pour le travail fait au niveau des licences et qui m'a permis d'avoir ces chiffres.

Quelques exemples de départements qui ont passé la barre des 100% de reprise de licences :

- Eure et Loire : 116 %
- Aisne : 114 %
- Calvados, Pas de Calais, Yvelines, Somme : 112 %
- Nord : 111 %

Ces chiffres sont encourageants par rapport à 2021 même si nous sommes encore à moins 66 000 par rapport à 2020. Notre prévisionnel est évalué à 250 000 licenciés. Nous comptons sur vous pour motiver vos clubs à encourager la reprise des licences. Les clubs sont en première ligne auprès des joueuses et joueurs. Reprendre sa licence ce n'est pas seulement alimenter les finances de la FFPJP mais aussi faire vivre un club, une passion.

Même si nous n'avons pas pu organiser l'ensemble de nos manifestations, les licencié(e)s ont pu quand même jouer et particulièrement avec des compétitions par club qui remportent toujours autant d'engouement.

Il est bon de rappeler que la FFPJP ne prend pas de décisions au hasard. Nous sommes dans l'obligation de suivre les précautions sanitaires imposées par notre ministère. Bien entendu, ce sont vous, comités départementaux et régionaux, qui êtes en première ligne pour faire respecter cette réglementation. Vous avez dû régulièrement modifier vos calendriers sportifs tout au long de cette dernière année et vos licenciés ne sont pas toujours très compréhensibles sur les décisions que vous avez prises.

Aujourd'hui, en complément des points réglementaires (rapport moral, finances), les vice-présidents vous feront un point sur leur périmètre de travail et reprendront les points importants des commissions. Afin d'alléger considérablement l'ordre du jour limité à nos obligations statutaires, mes collègues responsables de commission n'auront pas la parole. Pour pallier cela, ils ont établi des comptes rendus et autres supports qui vous ont été transmis. Je vous fais grâce de la relecture de ces documents dont vous avez déjà pris connaissance.

Pour le prochain congrès à Evian, nous modifierons l'organisation habituelle en incluant une partie thématique et de débat le vendredi après-midi. La partie statutaire, incontournable, aura lieu le samedi.

Nous sommes envahis par les réseaux sociaux et nos licenciés se déchaînent parfois sans avoir les tenants et les aboutissants. C'est plus facile d'écrire sur des réseaux que de dire aux personnes concernées par voie orale ce qu'ils pensent. Si quelqu'un n'est pas d'accord, il y a des voies de saisine de la FFPJP et nous entendons qu'elles soient respectées.

Nous pouvons être fiers du bilan sportif 2021 sur le plan international. Je vais donc prendre un peu de temps pour vous énumérer nos champions et vice-champions.

(Le diaporama est présenté en annexe)

Je profite de ce rapport pour féliciter Evelyne CHAPILLON, arbitre du CNA et présidente du CD49, qui a été récompensée aux FEMIX'SPORTS, association qui accompagne le développement et la promotion du sport au Féminin et en mixité, dans différentes catégories. C'est une reconnaissance de notre discipline.

Comme vous en aviez été informé au dernier congrès de mars, Jean-Yves PERONNET a souhaité quitter notre fédération pour rejoindre le Sport Boules. Patrice RODRIGUEZ lui succède. Ses fonctions en qualité de DTN adjoint vont lui permettre d'appréhender les nombreux dossiers avec une équipe qui ne compte pas son temps. Malgré l'annulation de nombreux nationaux jeunes, plusieurs compétitions organisées par la DTN ont pu avoir lieu : la finale du CNC jeunes, le Trophée des Pépites et des élites et La finale du Circuit des nationaux jeunes. Merci à eux.

Parmi les fichiers envoyés par le siège de la FFPJP, vous avez reçu les modifications du Règlement Administratif et Sportif.

Patrick GRIGNON, responsable de la commission d'arbitrage, interviendra à l'occasion de ce congrès pour vous parler du projet confié par notre Président pour le rajeunissement du corps arbitral.

Le dossier du Centre national est un sujet que vous attendez toutes et tous. Michel ROBERT et Didier CHAUVIN vous feront un point complet.

Notre Médecin, excusé aujourd'hui, a contribué à l'élaboration des différents protocoles sanitaires liés au COVID 19.

La FFPJP travaille sur de nouvelles compétitions et avec l'arrivée d'Éric DORIZON au sein de notre comité directeur, nous allons pouvoir proposer la création d'un championnat de France « Handi-pétanque ». Malgré nos différences, la pétanque doit être accessible par toutes et tous.

La Fédération s'est inscrite dans la démarche ministérielle instaurée par la Ministre au sport pour un renforcement des conditions de sécurité des pratiquants contre toute forme de déviance. La commission Violence dans le sport a ainsi été créée. Une affiche de sensibilisation, qui récapitule les droits, les coordonnées, les procédures, a été largement diffusée. Les prochaines formations intégreront un volet sur ce sujet.

La signature avec l'association reconnue d'utilité publique « Le colosse aux pieds d'argile » a eu lieu lors du Trophée des Pépites en présence de Bernadette TROUBAT à Sainte-Livrade. Une intervention de leur part est prévue cet après-midi.

Le contrôle d'honorabilité n'est pas sans poser de problèmes dans vos différentes instances mais j'insiste sur le caractère obligatoire instauré par le code du Sport qui prévoit cette condition d'honorabilité pour les éducateurs et les exploitants d'EAPS (Etablissements d'activités physiques et sportives) clubs, professionnels ou bénévoles. Les articles L212-9, L212-1, L322-1, énoncent que les activités d'éducateurs sportifs ou d'exploitants d'EAPS, Clubs, sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour certains délits.

Ce contrôle étant obligatoire, les personnes concernées qui ne souhaitent pas s'y soumettre devront le signaler et ne pourront plus encadrer, qu'elles soient salariées ou bénévoles.

La demande de licence a été modifiée pour identifier les personnes qui devront être soumises au contrôle.

Je termine ce rapport moral et d'activités et je vais donc passer la parole à mes collègues. Je reviendrai vers vous pour les questions diverses reçues par mail.

Je vous remercie toutes et tous de m'avoir écouté. Nous espérons pouvoir vous retrouver très vite sur les terrains.

M. LE BOT (Président).- Le comité directeur avait décidé de récompenser au congrès les clubs dont les équipes ont été championnes de France. A l'occasion du Conseil National du mois de mars, nous remettons aux présidents de Région ces récompenses afin qu'elles soient remises aux clubs concernés. Au-delà du joueur il est important de récompenser le club qui met en œuvre les moyens pour que les joueurs vivent leur passion.

Mme NOEL.– Je vous propose l'adoption du rapport moral et d'activités.

Qui s'abstient ? *Personne*

Y a-t-il des oppositions ? *Aucune*

(En l'absence d'oppositions et d'abstentions, le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité)

RAPPORT FINANCIER – Jean-Marie MARAUX

(Présentation du rapport financier avec diaporama)

M. MARAUX (Trésorier Général).– Bonjour à toutes et tous, les présidentes et présidents de nos Régions et de nos départements, les délégués, les élus du comité directeur et les salariés de notre fédération. Je voudrais saluer également notre commissaire aux comptes Jean-Luc Marelli et Lucette Coste, présidente de la SAOS PROMO PETANQUE brillamment réélue ce matin.

Un clin d'œil à notre comptable Christy, que je remercie de son travail, de ses compétences et de ses qualités à réaliser le travail demandé et de ses propositions d'améliorations de notre travail comptable.

J'apprécie le travail avec l'ensemble des salariés et des élus du comité directeur sans vous oublier vous, les présidentes, présidents, trésoriers, trésoriers des comités qui avaient respecté les délais de paiement pour les fiches financières annuelles.

Un rappel important pour les comptes rendus de vos assemblées générales et documents financiers. Nous avons reçu les documents pour 14 comités départements et 2 comités régionaux. Je compte sur vous car la fédération doit statutairement posséder ces données et vous comités avez l'obligation de nous les transmettre en référence au règlement financier que vous avez validé au Congrès du Touquet.

BILAN 2021 :

Les résultats sont positifs malgré une année particulière due à la pandémie qui a tronqué une partie de notre activité.

Nous constatons un total bilan de 4 196 383 € qui se décompose de la façon suivante :

Au niveau de l'actif :

Au sein de l'actif immobilisé, nous enregistrons 3 investissements au cours de l'exercice :

- **Mise à jour logiciel GESLICO** concernant le certificat médical et l'honorabilité pour 22 500 €,

- **l'achat d'ordinateurs portables** pour les nouveaux membres du comité directeurs et les salariés pour 8 107 €

- **l'achat d'un vidéo projecteur** pour 576 €.

Nous avons mis au rebus du matériel informatique pour 12 642,16 €.

Pour l'actif circulant, il se compose de différentes rubriques :

Les stocks de la FFPJP pour un montant de 17 693 €.

Les créances vis-à-vis de la SAOS à la date de clôture sont de 290 958 €, notamment suite à une nouvelle avance de trésorerie pour les commandes de lecteurs carte à puce, et la mise en place d'une convention de mise à disposition des salariés de la FFPJP pour la SAOS PROMO PETANQUE pour Kévin GALLIER, Xavier GRANDE et Christy MARRACCINI

Les avances des frais d'inscription pour les nationaux 2022 pour 1 000 €

Les avances effectuées pour des réservations sur des événements 2022 pour un montant de 30 006 €

Au 30/11/2021, nous avons 88 875 € de factures et de fiches financières non réglées. Depuis, des encaissements ont été perçus sur le mois de décembre 2021.

Les disponibilités continuent de s'améliorer, ce qui nous permet de procéder, dans un délai rapide et régulier, au remboursement des dépenses envers nos comités régionaux, départementaux, clubs et fournisseurs. (Total des disponibilités de 3 671 619 €, soit +744 454 € par rapport à l'année précédente). L'augmentation de ces disponibilités permettront également de procéder rapidement aux règlements des dépenses actées dans les divers fonds dédiés de la FFPJP.

Le poste des comptes de régularisation concerne des petites dépenses payées en 2021, mais concernant l'exercice 2022.

Au niveau du passif :

La situation nette a augmenté logiquement du fait de l'affectation en réserve de notre résultat positif de 2020 de 52 746,91 €.

Vous constatez que le résultat 2021 est positif de 67 700,84 €.

Les dettes d'un montant de 143 568 € reprennent l'ensemble des factures reçues qui n'ont pas été réglées au 30/11/2021 (facture fournisseurs, note de frais, charges sociales liées aux salaires de novembre). Ce compte est plus important au vue de la multitude d'évènements au cours de la dernière quinzaine de novembre (Championnat du monde, Finales CNC et Interzone notamment).

Le poste principal du passif concerne les différentes provisions et fonds dédiés de la FFPJP que nous vous présentons en détail sur le tableau suivant :

	ACTIF
Fonds dédié Professionnalisation	861 924 €
Fonds dédié Evènementiel	18 000 €
Fonds dédié Centre National	693 004 €
Fonds dédié Plateforme Numérique	100 000 €
Provisions Risques et Charges	58 099 €
Fonds dédié Plan Relance FFPJP	781 613 €
Totaux	2 512 640 €

L'ensemble des provisions et fonds dédiés représentent un total de 2 512 640 €.

Tout d'abord, nous avons le fonds dédié de la professionnalisation, pour un solde de 861 924 €, nous reviendrons sur ce plan lors de la présentation des charges de l'exercice.

Nous détenons toujours un fonds dédié Evènementiel, afin de couvrir une éventuelle captation ou un nouvel évènement de la FFPJP.

Concernant le centre National, nous avons acté une provision de 100 000 € en 2020, nous avons affecté dans cette rubrique les 2 € pour les 226 502 licences soit 453 004 €. Au 30/11/2021, la FFPJP a augmenté ce poste de 140 000 € supplémentaire, pour porter le solde de ce fonds dédié à 693 004 €.

Un autre fonds dédié a été créé cette année, celui de la plateforme numérique. Ce projet prioritaire du mandat découlant d'une obligation ministérielle, devra être financé, par anticipation afin de ne pas entraver les budgets futurs, nous avons créé une enveloppe de 100 000 € qui représente environ 50 % du coût du projet.

La provision pour Risques et Charges est de 58 099 €, provision qui nous permettront de couvrir des éventuelles indemnisations concernant nos différents procès en cours, notamment l'affaire DUVARRY qui n'est toujours pas clôturée.

Le plan de relance de la FFPJP est porté à 781 613 €. Il regroupe différentes actions.

Détail des actions :

Nous avons utilisé une partie du fonds pour le trophée des pépites / élites, le solde de 23 632 € sera utilisé en 2022.

Pour les licences, afin de maintenir nos diverses activités et en tenant compte de la baisse de nos licences dû à la pandémie, nous avons constaté une provision de 660 000 € qui sera en partie réinjectée au budget 2022.

Pour les actions de solidarité, il reste des disponibilités pour couvrir une possible semaine de solidarité ou des actions spécifiques programmées par d'éventuels organisateurs, des actions également de communication et des actions liées au monde du Handicap.

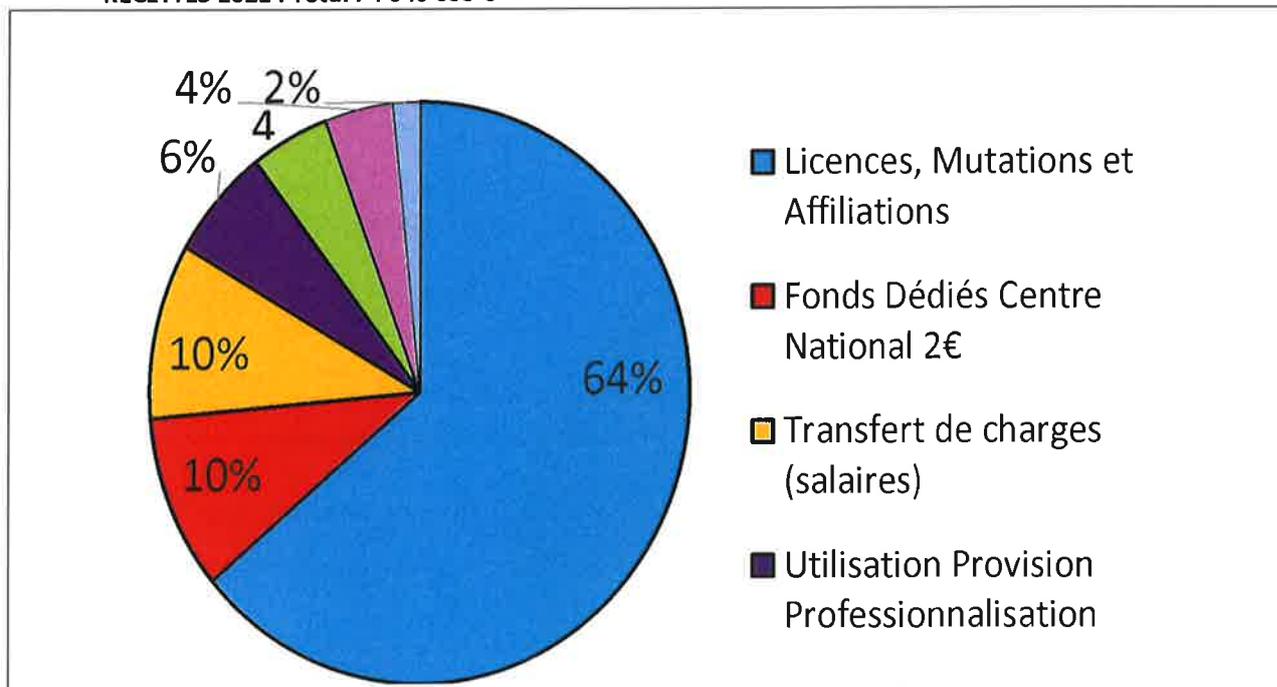
Pour les nationaux, il restera des fonds mobilisables en 2022 pour aider les nationaux jeunes. Les frais d'inscription offerts à certains organisateurs seront réaffectés dans les recettes 2022.

Le poste pour les centres d'entraînement a été utilisé suite à la signature de conventions avec certaines régions.

Il nous semble important de prendre un temps d'explication sur ces différents postes qui représentent un montant conséquent de notre bilan, l'ensemble de ces actions étant tournées vers nos licenciés, via différentes thématiques actées par le Comité Directeur.

COMPTE DE RESULTAT (Présentation simplifiée)

RECETTES 2021 : Total : 4 646 655 €



Le graphique nous donne une lecture colorée de nos différentes recettes avec les données suivantes :

En bleu, 64 % de nos recettes proviennent des licences, des affiliations et des mutations

En rouge, la collecte pour le fonds dédié du centre national représente 10 % du réalisé 2021.

En orange, 10 % des recettes sont des refacturations de salaires, des transferts de charges et l'indemnisation pour le chômage partiel perçu en 2021.

En violet, 6 % représente l'utilisation du fonds dédié à la professionnalisation.

En vert, les recettes ministérielles, ANS et DTN pour un montant de 217 845 €, soit 4 %.

En rose, les différentes recettes sur les événements (Coupe de France, Pétanque Tour) et les recettes du centre de formation forment 4 % des recettes, nous avons aussi les produits financiers et quelques refacturations qui couvrent les 2% restants.

Les divers dons perçus par la FFPJP

Des transferts de charges concernant le parc automobile réaffecté à la DTN

Les produits financiers pour environ 10 000 €

Les recettes liées aux événements fédéraux (coupe de France, choc des champions, pétanque tour, frais d'engagement des nationaux...)

Les recettes liées au partenariat bancaire avec le Crédit Mutuel pour 15 000 €

Les recettes du centre de formation.

Les utilisations des provisions pour 258 057 € concernant la professionnalisation et les diverses affaires juridiques.

Au niveau des licences, mutations et Affiliations, nous avons prévu le budget 2021 sur une base de 210 000 licences. Avec un nombre de 226 502 licences, ces 16 500 licences de plus justifient la différence entre le budget 2021 et le réalisé.

Nous enregistrons une légère baisse du nombre de clubs depuis 2 ans, 5629 clubs en 2021, 5789 en 2020, pour 5862 en 2019, soit 233 clubs en moins.

Pour les mutations, nous avons bien ciblé le poste puisque nous avons encaissé 130 560 € pour 130 000 € au budget.

Avec notre fonds dédié de perte des licences prévu sur notre bilan 2020, nous avons pu ajouter 500 000 €, somme qui correspond bien à notre baisse de 54 000 licenciés.

Je vous présente rapidement les principaux postes de recettes

Recettes transfert de charges, on peut noter un léger différentiel de 65 800 € entre le budget et le réalisé par manque d'activités à 100 % puisque nous avons repris seulement en juin une partie de nos manifestations. De plus, la majeure partie des salariés ayant bénéficié du chômage partiel, les transferts de charges tiennent compte des éventuelles aides perçues pour chaque salarié.

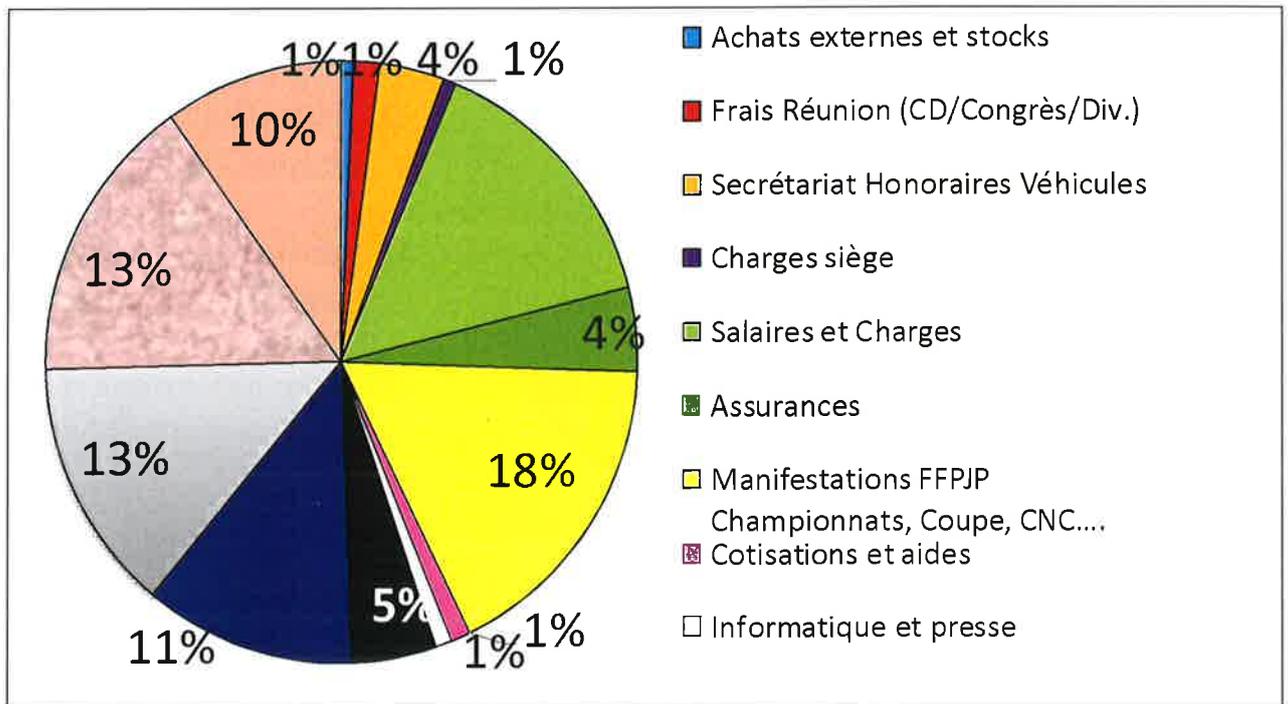
Au niveau des aides, nous avons perçu 3 333 € pour l'aide apprentissage pour l'apprentie de la SAOS PROMO PETANQUE, 45 520 € au titre du chômage partiel 2021. Ces chiffres tiennent compte également de la mise en place de la convention de refacturation des salaires administratifs à la SAOS PROMO PETANQUE.

Il y a également l'aide de 30 000 € de l'ANS perçue dans le cadre de la gestion administrative de l'attribution des subventions publiques pour nos comités et nos clubs.

Recettes de la DTN

Nous constatons une augmentation des recettes. En effet, nous avons perçu une aide exceptionnelle de la part de l'ANS pour le plan de relance pour un montant de 37 300 €. Cependant, au vue de l'activité sportive réduite, notons une diminution de 13 000 € des refacturations faites par la DTN.

DEPENSES 2021 : Total : 4 578 955 €



Sur le camembert des dépenses, nous pouvons observer la répartition par rubriques :

18 % en vert, pour cette année bien particulière, le principal poste de dépenses concerne les salaires et charges de l'ensemble du personnel de la FFPJP.

18 % en jaune pour nos dépenses qui sont affectées à nos compétitions, malgré une restriction partielle des activités.

13 % des dépenses ont été affectées pour le plan de relance d'un montant de 715 000 €.

13 % également pour les amortissements, les provisions diverses et les fonds dédiés.

11 % pour les charges de la DTN (en bleu), elles couvrent l'ensemble des actions : sport et santé, promotion du sport pour le plus grand nombre, sport de haut niveau, formation et emploi.

10 % pour les fonds dédiés pour le centre National, via la hausse des licences de 2 €.

Pour les autres postes inférieurs à 10%, les dépenses vous ont été détaillées, via la lettre financière.

Je vous présente les rubriques détaillées qui sont supérieures ou égale à 10 % du total des dépenses.

Salaires et charges :

Ce poste représente 18 % des dépenses, et couvre l'ensemble des salaires et charges sociales et fiscales versées à l'ensemble des salariés de la FFPJP.

La baisse constatée entre le budget et le réalisé est principalement due au manque d'activités en 2021, mais également à un allègement des cotisations sociales due à une aide exceptionnelle de l'URSSAF face à la pandémie.

Manifestations FFPJP Championnats, Coupe, CNC

Ce poste représente 18% des dépenses totales.

La différence entre le budget et le réalisé est due à la non-réalisation de l'ensemble des championnats de France, à la non tenue des phases finales de la coupe de France et à l'annulation d'un grand nombre de nationaux.

Détail plan de relance et fonds dédiés

Deux postes sont à hauteur de 13 % du total des dépenses. Ils concernent tous les deux des dotations/provisions, notamment pour les divers fonds dédiés présentés au Passif 2021.

Pour le premier poste, les informations vous ont déjà été données.

Pour les provisions diverses, nous avons 18 432 € qui sont des dotations aux amortissements de nos investissements, et 634 € qui est la valeur nette comptable qui restait à amortir après la mise aux rebuts d'un bon nombre d'éléments de notre parc Informatique.

Notons également que nous avons souhaité garder une provision de 383 000 € pour le fonds dédié à la professionnalisation, alors que nous aurions dû réaffecter seulement 1,30 € par licence 2021.

DTN

La DTN, sur ses divers chapitres, a également connu des dépenses significatives en moins, car elle n'a pu mener l'ensemble des diverses actions prévues.

Action Sport et Santé : 35 000 € de moins.

Action pour la Promotion du sport pour le plus grand nombre : 77 000 € d'économie

Action Sport de Haut Niveau (SHN) : 196 000 € d'économie sur les divers collectifs, peu de compétitions sur cette année 2021.

Action Formation et Emploi : 106 000 € d'économie

L'emploi de nos régions étant une priorité afin d'assurer le développement de notre sport, je vous propose de faire un Zoom sur le plan de professionnalisation :



Afin d'illustrer le mécanisme de nos provisions pour le projet de professionnalisation de la DTN, la partie bleue est ce que nous collectons des licences (1.30 €), en orange nos dépenses annuelles, La surface grise, est le montant du fonds dédié, donc ce qui reste mobilisable pour le projet au fur et à mesure de l'avancement de notre plan.

Pour rappel, une augmentation du prix de la licence avait été faite au budget 2017 de 2.30 €, dont une affectation d'1.30 € pour le plan de professionnalisation de la DTN à développer sur les 8 années de 2017 à 2024.

A ce jour, avec les décalages pris sur le plan initialement prévu sur 8 ans, vous pouvez constater par l'analyse graphique que notre plan va permettre de financer les années 2025 et 2026 au minima.

Nous avons enregistré en 2020 trois nouvelles embauches en région (Grand-Est / Centre Val de Loire et Bretagne). Pour 2022, nous devrions compter avec un nouveau CTRF en Occitanie (embauche au 1er février 2022), et un recrutement également pour l'Île de France.

Fonds dédié Centre National

Dernier poste représentant 10% des dépenses totales, une somme de 453 004 € a été réaffectée pour le centre national, suite à l'augmentation de 2€ du prix de la licence début 2021.

Pour conclure, voici donc le résultat 2021 d'un montant de 67 701 €

Le résultat excédentaire est certes correct, mais la fédération et ses élus, tiennent à assurer l'avenir et à maintenir les activités pour l'ensemble de nos licenciés, en approvisionnant de nouveau le plan de relance créé en 2020. Il est clair que sans la mise en place de notre fonds dédié suite à la perte de nos licenciés, nous aurions beaucoup de mal à équilibrer notre budget et la création de ces fonds dédiés en 2020 étaient le bon choix. D'autres fédérations ont procédé différemment en reversant une partie de leurs excédents à leurs comités, à leurs clubs mais ils ont connu, comme nous, une perte de leur nombre de licenciés et ils ont maintenant de grandes difficultés à boucler leur budget sans procéder à une augmentation du prix de la licence.

Les comptes du bilan 2021 et du compte de résultat 2021, ainsi que le détail de certains comptes ont été contrôlés, le jeudi 16 décembre 2021, par le Commissaire aux Comptes, Mr Jean-Luc MARELLI qui a validé, le 20 décembre 2021, l'ensemble de nos comptes 2021.

Suite au Conseil d'Administration de la SAOS, nous avons dû remodifier les comptes, que nous avons fait parvenir début février, comptes qui ont été également approuvés par notre Commissaire aux comptes.

Notre fédération a une situation financière saine mais très délicate du fait que ses recettes proviennent à plus de 70 % des cotisations mais nous devons rester positif et optimiste avec une hausse raisonnable de nos effectifs en 2022.

Nos provisions de 2020 et de 2021 vont nous permettre d'assurer l'équilibre budgétaire 2022 afin d'assurer le fonctionnement de nos activités. Pour les exercices suivants en fonction de nos effectifs, il sera nécessaire de définir nos axes de priorités et également prévoir des recettes supplémentaires en développant le partenariat.

Ensemble, unis et solidaires, je pense que nous trouverons les moyens d'assurer le développement de nos belles disciplines sportives que sont la Pétanque et le Jeu Provençal.

J'espère que cette présentation financière vous a été compréhensible et suffisamment claire et je vous remercie de votre écoute.

Aucune question écrite ne nous a été adressée suite à l'envoi de nos documents.

Aucune question n'est posée suite à l'intervention.

RAPPORT FINANCIER de la SAOS – Lucette COSTE

Mme COSTE (Présidente de la SAOS PROMO PETANQUE).- Permettez-moi de vous dire que je me présente à vous nouvellement élue à la présidence de la SAOS PROMO PETANQUE pour le mandat futur. Je remercie le conseil d'administration nouvellement élu ce matin lors de l'assemblée générale de m'avoir fait confiance. Je continuerai de m'investir autant que faire se peut en qualité de Présidente de la SAOS PROMO PETANQUE.

L'assemblée générale annuelle de la SOCIETE PROMO PETANQUE clôturant l'exercice comptable du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 s'est tenue ce matin, suite à la réunion de son conseil d'administration du 26 janvier écoulé.

Suite à l'arrivée d'un nouvel actionnaire en 2021 et non des moindres le COMITE REGIONAL DU VAL DE LOIRE, la SOCIETE PROMO PETANQUE compte à ce jour 99 actionnaires : la FFPJP, 87 comités départementaux et 11 Comités Régionaux.

Au nom de la SOCIETE PROMO PETANQUE, je remercie les comités d'avoir fait ce choix judicieux.

C'est donc une excellente nouvelle qui confirme que les actions fédératrices entreprises par la Société PROMO PETANQUE, dès 2016, au bénéfice des organes déconcentrés de la fédération (que sont les comités régionaux et départementaux), de SES clubs et de SES licenciés sont ENFIN reconnues et appréciées par la quasi-totalité de nos organes déconcentrés fédéraux.

L'intervention de la Présidente de la SOCIETE PROMO PETANQUE au congrès annuel de la FFPJP, son associée majoritaire, selon les dispositions légales, tend avant tout, à vous rendre compte de la situation financière de la SOCIETE PROMO PETANQUE au titre de l'exercice comptable portant sur la période du 1.12.2020 au 30.11.2021

Elle se présente ainsi :

Il vous est présenté à l'écran, le détail des produits et des charges d'exploitation.

- Produits d'exploitation :	+ 663 133 €
- Charges d'exploitation :	- 571 963 €
- résultat d'exploitation :	+ 91 170 €
- intérêts financiers	+ 100 €
	<u>+ 91 270 €</u>
- charges exceptionnelles :	- 665 €
- impôts sur les sociétés :	- 2164 €
RESULTAT GLOBAL	+ 88 441 €

Ce résultat demeure donc satisfaisant, bien que nous ayons enregistré une baisse significative de nos produits d'exploitation par rapport aux dernières années où nous avons connu un envol de notre société.

La pandémie est passée par là et, comme tout un chacun de nos citoyens et entrepreneurs du territoire, nous avons dû faire face à cette situation inédite autant qu'incertaine pour notre avenir partiellement compensé par un soutien du fonds de dotation national (Aide au soutien des entreprises fragilisées COVID).

Heureusement que notre Fédération a su prendre des décisions parfois drastiques pour privilégier autant que faire se peut le maintien d'une mini saison sportive en 2021 qui reste notre ADN.

Mieux, elle a même fait preuve d'une énergie débordante en créant en faveur de nos jeunes des dispositifs innovants (le circuit des nationaux et le trophée des pépites)

Dans le même temps, nous avons poursuivi la maîtrise de nos charges, maîtrise à laquelle vous êtes à présent habitués grâce aux actions correctrices mises en œuvre depuis 2016.

Cet exercice certes chaotique nous permet néanmoins de dégager un résultat bénéficiaire que nous devons à nos partenaires qui ont bien voulu nous conserver leur confiance dans la poursuite de nos actions en les tenant informés et en maintenant le lien par voie de plusieurs visio conférences en attendant la reprise effective d'une belle année sportive, favorisées par la création du CLUB DES PARTENAIRES le 17 octobre 2019 qui a pour objectif de catalyser les initiatives, de porter l'ambition que chaque événement sportif partagé soit une séquence qui rassemble, une opportunité de relations performantes et un atout pour la notoriété de chacun... au moment PRECIS où le COVID faisait son apparition remarquée sur notre territoire.

Pour cette année 2022, le CA a décidé :

- Mise en place et Prise en charge DE TRIBUNES autour du carré d'honneur des CDF : c'est un effort financier important de l'ordre de 147000 € HT
- Gestion intégrale du village des Compétitions dont la FEDERATION est détentrice des droits exclusifs tels que : (Coupe de France, Championnats de France...)
- Des investissements complémentaires en lien avec nos missions :
 - L'acquisition d'un véhicule type FOURGON de 11 à 12m3, pour le transport des équipements nécessaires aux diverses compétitions fédérales en complément du car podium fédéral !
 - Le renouvellement des quatre contrats de sponsoring, venant à échéance en 2022, au profit des 4 mousquetaires par la mise à disposition d'un véhicule (Henri LACROIX, Philippe SUCHAUD et Philippe QUINTAIS) et par la prise en charge de ses frais de déplacement à même hauteur pour Dylan ROCHER.
- En dernier lieu, au profit de notre actionnaire majoritaire la FFPJP, le remboursement d'une partie du compte courant associé au sein de la Société pour un montant de 100 000€

En conclusion, si vous partagez nos convictions et nos actions, et si vous souhaitez bénéficier des avantages réservés à nos actionnaires, permettez que je renouvelle mon invitation aux derniers Comités, qui ne l'ont pas encore fait (ils ne sont plus qu'une poignée !), à nous rejoindre en devenant actionnaires de la SOCIETE PROMO PETANQUE, tant les avantages sont importants pour chacun de NOUS au sein et au service de la FFPJP !

Mais permettez surtout que je remercie tous les comités départementaux et régionaux qui ont cru dans nos projets et qui nous ont aidés à les concrétiser.

Encore Mille mercis tant de ma part que des collaborateurs qui m'entourent de leur compétence, de leur dévouement et de leur disponibilité en la personne de :

Xavier GRANDE, notre Directeur

Kevin GALLIER, qui gère brillamment les partenariats de la FFPJP

Rémy SEGUIN, assisté d'Audrey SIMONET, qui gère la Société au quotidien avec sérieux et compétence.

Christy, qui nous réserve ses compétences en CHIFFRES Patricia et Régine qui nous prêtent leur concours chaque fois que nécessaire, tous unis par :

UNE SEULE ET MEME PASSION, UN SEUL ET MEME BUT

Nous avons encore de belles choses à faire ensemble. Nous essayerons de faire encore mieux pour l'image et le développement de notre Fédération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE BOT.- Félicite Lucette COSTE pour sa réélection et pour la qualité du travail effectué tant par le conseil d'administration que par les salariés et pour la qualité de ses échanges, il souhaite que cela continue encore longtemps pour le bien de la Fédération et de la SAOS PROMO PETANQUE.

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

M. MARELLI (*Commissaire aux comptes*).-Mesdames et Messieurs bonjour. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre congrès national de Hyères en date du 11 janvier 2003, dont j'ai l'honneur de présenter le rapport relatif à l'exercice clos le 30 novembre 2021, le contrôle des comptes annuels de la FFPJP ainsi que les vérifications spécifiques qui sont prévus par la loi. Nous avons effectué l'audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes permettent d'obtenir une assurance raisonnable sur les comptes annuels présentés par votre trésorier général. Notre audit consiste aussi à examiner tous les éléments qui justifient les données dans les comptes et apprécier les principes comptables suivis ; les estimations significatives retenues pour les provisions ainsi que l'arrêté des comptes et enfin apprécier leur représentation d'ensemble.

Les principaux montants pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 :

Total du bilan : 4 213 260€

Produits d'exploitation : 4 646 656€

Le résultat net comptable : + 67 701€

En conséquence, suite à nos contrôles, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et patrimoniale de la FFPJP à la fin de cet exercice.

Nous tenons à féliciter l'ensemble des services financiers de la FFPJP pour la rigueur de ses travaux et la qualité de présentation des comptes annuels.

M. MARAUX.- Après la présentation des comptes de bilan et de résultat 2021, après le rapport du commissaire aux comptes, nous vous proposons d'approuver les comptes 2021 de la FFPJP arrêtés au 30 novembre 2021.

Y-a-t-il des voix contre ? *Aucune*

Y-a-t-il des abstentions ? *Aucune*

(Le rapport financier est adopté)

(Fin de la première partie 11h45 reprise à 13h30)

POLE DEVELOPPEMENT & CENTRE NATIONAL – CNPJP – Michel ROBERT

Suite de l'AG à 13H30

POLE DEVELOPPEMENT



M. ROBERT (Vice-Président délégué).-

Mesdames, Messieurs,

Cher.e.es collègues,

Je vais vous parler tout d'abord du Pôle « DEVELOPPEMENT », nouveau pôle dans cette mandature qui a vocation à inscrire notre Fédération dans une dynamique de modernisation. Ce pôle regroupe les Commissions suivantes :

- Centre National « Michel DESBOIS »
- Commission des Equipements Sportifs – Boulodromes
- Commission Marketing et Partenariat en lien avec la SAOS PROMO-PETANQUE
- Commission Evénementiels

A. En ce qui concerne la **Commission « Centre National Michel DESBOIS »**, notre travail en 2021 s'est porté autour de 3 grands axes :

- o La refonte du projet avec la Commission et la réduction du coût total de l'opération
- o Les discussions et négociations avec les villes et collectivités intéressées
- o La définition d'une vision claire avec la mise en place de la politique du reste à charge minimal pour la F.F.P.J.P.

J'aurai l'occasion plus tard de vous préciser dans le détail l'état des lieux des candidatures à ce sujet et l'avancée des dossiers.

B. Concernant la **Commission « Equipements Sportifs – Boulodromes »**, nos travaux se sont orientés sur :

o La réalisation de documents de présentation de nos travaux et l'accompagnement des porteurs de projets

o Le travail de promotion de notre plan fédéral en matière d'équipements afin que plus de boulodromes puissent se construire. Pour cela, des rendez-vous avec l'Agence Nationale du Sport, le ministère des Sports ou encore l'A.N.D.E.S. se sont mis en place. Et nous avons par ailleurs participé, pour la première fois, au Salon des Maires et des Collectivités, ce qui a permis notamment de promouvoir nos activités en la matière.

o Enfin, la Commission va également terminer le Schéma de Cohérence et revoir notre réglementation fédérale et les critères de labellisation de nos structures couvertes.

C. Pour la **Commission Marketing-Partenariat**, la mission de la Fédération se fait en étroite collaboration avec la SAOS PROMO-PETANQUE :

- Les offres de partenariat ont été intégralement revues pour l'année 2022 (plus lisibles, plus claires et mieux valorisées)
- Des négociations importantes se sont mises en place avec nos partenaires pour le maintien de nos accords de partenariats en lien avec le contexte sanitaire pour la stabilisation de nos financements privés ; et de nouvelles négociations sont en cours pour l'année 2022.

D. Enfin sur la **Commission Événementiels**, nouvelle commission transversale, il s'agissait d'établir du lien entre les différentes sous-commissions en charge de nos compétitions. Elle a été créée avec un rôle d'observation, de coordination, de conseils et de propositions d'évolution dans la gestion de nos événements qui sont la vitrine de notre Fédération.

E. Un mot en particulier sur le **Pétanque Tour** : un nouveau cahier des charges a été établi afin d'avoir une homogénéité dans les organisations des étapes et là encore, d'obtenir un reste à charge moins important pour la fédération. Désormais, les subventions demandées aux villes étapes sont identiques de la Bretagne à la Côte d'Azur.

La Fédération est attachée à cette tournée promotionnelle et souhaite maintenir son investissement tout en étant rigoureuse sur le reste à charge fédéral. Depuis 11 ans, les villes qui accueillent des étapes ont toujours fait part de leur satisfaction. Nos championnes et nos champions collaborent pour l'occasion avec la fédération et mettent en valeur nos sports auprès des collectivités et du grand public.

En 2022 : le Pétanque Tour fera étape à

- TOULOUSE (31)
- ORLEANS (45)
- LIMOGES (87)
- BRIVE (19) ET THIONVILLE (57) sont toujours en négociation à ce jour.

F. Je tiens à vous parler également de la **gestion des Ressources Humaines et de la structuration de notre Fédération**, que ce soit au niveau de notre organisation interne : c'est-à-dire de l'activité des « élus », ou de la gestion du travail des salariés.

La fédération a évolué au fil des mandats, elle a recruté aussi bien dans le domaine sportif pour le développement de la pratique ; qu'au niveau administratif, notamment sur des postes assurés auparavant bénévolement par des élus, dans un système qui n'était plus adapté à notre époque.

Ces évolutions amènent des changements importants dans notre fonctionnement, dans nos habitudes. Les élus doivent apprendre à travailler avec des salariés, à s'appuyer sur leur expertise, à solliciter leurs conseils.

De leur côté, les salariés ne doivent jamais perdre de vue que ce sont les élus qui tranchent.

J'ai parfois pu constater que notre institution n'est pas toujours considérée comme elle devrait l'être, en tout cas à mes yeux. Nous sommes un employeur que je qualifierais de généreux, attentif au bien-être de ses salariés. Nous faisons le maximum aussi pour que les élus puissent mener leur mission dans les meilleures conditions.

Nous avons toutefois désormais le devoir de gérer la F.F.P.J.P. comme une entreprise, avec le sérieux et la rigueur que cela implique. C'est sans doute le plus grand changement à intégrer pour tout le monde.

G. Cela me permet de faire la transition avec le dernier point que je souhaite aborder : **les relations entre la fédération et les organismes privés**.

Le nombre de ces acteurs privés qui gravitent dans le monde de la pétanque n'a cessé de croître au fil des années. Nous avons donc veillé depuis le début du mandat à replacer « l'Eglise au centre du village ».

Le Code du Sport est très clair : la F.F.P.J.P. est la seule entité délégataire en mesure d'autoriser des manifestations privées ouvertes aux licenciés. A ce titre, elle doit être informée, consultée et respectée. Nous n'avons pas de complexe à avoir.

Les conventions qui nous lient aux acteurs privés ont donc été revues afin de clarifier les choses.

A l'évidence, la pétanque permet à un certain nombre d'entreprises de générer des profits, et il n'est pas concevable que ces activités se déroulent sans un cadre fixé et dans le respect du Code du Sport. Nous y veillons bien évidemment. D'ailleurs, certains d'entre vous ont déjà été confrontés à cette question sur leur territoire. D'où la nécessité d'une règle claire et d'une fédération sereine.

Je tiens à remercier les personnes qui travaillent avec moi tout au long de l'année.

M. ROSSET (Président du CD69).- Concernant le Centre National Michel Desbois, avez-vous plus de renseignement concernant la mairie de Décines ?

M. ROBERT.- Pour le Centre National, la réponse est dans le sujet suivant.

M. ROBERT (*Vice-Président délégué*).-- Mesdames, Messieurs, cher.es collègues,

Depuis le début du mandat, soit mars 2021, j'assure avec le groupe de travail dédié que je vais vous présenter, la gestion du projet du Centre National.

Je vais vous faire un état des lieux complet des démarches engagées sur ce dossier. La F.F.P.J.P., jusqu'à ce que projet arrive à son terme, agira toujours en toute transparence soyez-en assurés. C'est un projet d'envergure, dont j'espère qu'une grande majorité d'entre vous est convaincue du bien fondé.

Avant de vous faire un point précis sur la situation, il me semble nécessaire de rappeler la genèse de ce projet, là encore dans un but de transparence.

La création du Centre National est une idée lancée en 2018 par notre regretté Président Michel DESBOIS. Lors de sa prise de fonction de Président, de ses échanges avec les autres fédérations et du mouvement sportif, il avait compris qu'il manquait à la F.F.P.J.P. un équipement propre, nécessaire au développement de nos disciplines. Il avait aussi pris acte que le siège actuel de la fédération n'était plus adapté à notre fonctionnement, qu'il s'agisse des salariés ou des élus.

Un travail de réflexion et de formalisation du projet s'est alors progressivement mis en place, afin d'aboutir à une présentation claire et détaillée à transmettre aux collectivités.

Comme vous le savez, il s'agit de créer la « Maison de la pétanque et du jeu provençal », notre maison, votre maison.

La volonté de la fédération est d'obtenir un lieu unique de formation, d'entraînement, de haute performance, de soins et de vie, pour faire émerger et accompagner les talents, mais aussi une maison au service des clubs et des licenciés, accessible à tous. Enfin, une vitrine pour notre Fédération et nos disciplines. Il n'existe pas de fédération sportive ambitieuse, qui espère compter sur le plan national et international, et exister aux yeux des grandes instances, qui ne soit dotée d'un tel équipement.

Depuis l'élection du nouveau Comité Directeur fédéral en mars 2021, le groupe de travail en charge du dossier a été recomposé). Ce groupe a été missionné pour faire avancer ce projet, le rendre plus adapté à notre Fédération et au contexte que nous connaissons.

Certaines évolutions d'importance ont été actées très tôt :

- Réduction du nombre de pistes couvertes (32 pistes couvertes) + 32 pistes extérieurs + bâtiment administratif (siège de la F.F.P.J.P.)

- Réduction du foncier nécessaire = 1,5 HA

- Réduction du budget total du projet = environ 10M€ HT

Pour être parfaitement concret, la politique portée par notre Président et l'ensemble du Comité Directeur sur ce projet est très claire : avoir un reste à charge minimal pour la F.F.P.J.P.- C'est notre absolue priorité ! Nous aurons, j'en prends l'engagement ici, une gestion responsable et nous signerons avec les collectivités qui nous proposent les conditions les plus avantageuses.

C'est pour cette raison que l'ensemble des discussions avec les collectivités sur ce projet se portent autour du taux de soutien et des conditions mises en œuvre pour nous accueillir, afin que la Fédération puisse choisir le lieu le plus favorable économiquement parlant, tout en respectant les autres critères, notamment celui de l'accessibilité fixé par le Comité Directeur.

Je vais donc vous faire un état précis et complet des discussions menées à ce jour avec les diverses collectivités, région par région.

REGION AURA :

Plusieurs villes se sont positionnées :

- Chomérac en Ardèche, dans l'agglomération de Privas. Un dossier complet a été transmis à la Fédération. Un RDV visio aura lieu mardi 1er mars.

- Valence dans la Drôme. Un site a été proposé et nous sommes dans l'attente d'informations plus précises sur les conditions d'accueil et coût du foncier. Plusieurs relances ont été faites, encore en attente de réponse.

- Vichy dans l'Allier. Un dossier complet a été transmis et une étude interne menée par un prestataire a été réalisée pour ce site. La ville a confirmé son intérêt pour le projet début février.

Des discussions sont également en cours avec l'agglomération de Lyon et plus précisément la ville de Décines dans le Rhône, près du PARC OL, ville dont nous attendons le positionnement. Une réunion visio est prévue avec les services de la ville de Décines et de l'agglomération de Lyon le 16 mars prochain.

Enfin, nous avons sollicité le Conseil Régional AURA pour présenter plus en détails notre projet et étudier le soutien envisagé. M. WAUQUIEZ, Président de la Région AURA a adressé un courrier début février à la FFPJP précisant son soutien dans les démarches engagées dans sa Région.

REGION SUD :

Des discussions ont été menées avec :

- La Ciotat dans les Bouches du Rhône – dossier clos car ville non intéressée
- Cabriès dans les Bouches du Rhône – dossier clos également en raison du coût d'acquisition du terrain proposé
- Septèmes les Vallons, toujours dans les Bouches du Rhône – dossier clos également car site proposé trop petit pour notre projet
- Arles, dans les Bouches du Rhône – il y a un positionnement clair de la ville qui a proposé un terrain qu'elle souhaite mettre à disposition gracieusement à la F.F.P.J.P.- Les modalités techniques sont encore en cours de discussion avec cette commune.
- La Crau, dans le Var – la mairie est intéressée et nous attendons le dossier complet avec notamment le coût du foncier

Un rendez-vous a été organisé avec le Conseil Régional début décembre. Ce dernier va nous donner son positionnement dans les semaines à venir.

Enfin, des discussions récentes se sont ouvertes avec la ville de Marseille. Un terrain a été proposé. Nous attendons les retours des services de l'urbanisme pour en connaître les modalités exactes.

REGION OCCITANIE :

- Montpellier dans l'Hérault – des discussions ont eu lieu, dossier aujourd'hui en attente car nous n'avons pas obtenu de réponse de la ville et de l'agglomération pour nous proposer un site
- Béziers, toujours dans l'Hérault – le Maire a démontré un fort intérêt pour nous accueillir, une visite a été organisée avec proposition d'un site. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente du positionnement définitif de la ville et des modalités exactes d'acquisition du foncier.

En parallèle, un RDV a été mené avec le Conseil Régional OCCITANIE. Ce dernier s'est montré intéressé par le projet et attend le positionnement définitif d'une ville pour nous communiquer son soutien. Nous avons soumis à discussions la proposition du site de Béziers. Nous attendons encore aujourd'hui leur retour pour répondre à la ville de Béziers.

REGION ILE DE FRANCE :

Notre dossier de présentation a été envoyé aux villes de Massy (91), Tremblay (93) et Choisy le Roi (94), ainsi qu'au Conseil Régional Ile-de-France. Là encore, divers rendez-vous avec les collectivités locales sur place sont prévus pour le début d'année.

Une réunion physique est prévue avec le Conseil Départemental de l'Essonne le 13 avril prochain.

Comme vous le voyez, la Fédération a traité activement l'ensemble des dossiers avec les différentes collectivités intéressées.

La Fédération est également très lucide sur le contexte sanitaire actuel et la flambée des coûts des matières premières, des coûts de construction. C'est notamment pour cette raison, pour une gestion saine et sereine des finances de notre Fédération, que la F.F.P.J.P. ne se précipite pas afin de retrouver une conjoncture propice à la mise en œuvre de ce projet, en respectant scrupuleusement l'objectif du reste charge minimal pour la Fédération et d'un coût du projet maîtrisé. Nous ne demanderons pas 1 € supplémentaire aux licenciés.

Pour toutes ces raisons, notre travail des prochaines semaines va consister en la finalisation des discussions avec les villes candidates pour connaître les modalités exactes de mise à disposition du terrain et conditions d'accueil avec toujours je le répète le même objectif : un reste à charge le plus bas possible pour la F.F.P.J.P.

Nous continuerons également nos rendez-vous avec les Régions pour une présentation détaillée du projet et identification du taux de soutien envisagé.

A l'issue de l'ensemble de ces rendez-vous et des échanges avec les villes et les Régions, sans oublier évidemment les Conseils Départementaux, nous serons en mesure de lister clairement les sites qui répondent à nos attentes.

Ensuite, un travail additionnel sera réalisé par la Commission afin d'identifier les avantages / inconvénients pour chacun des sites candidats et ainsi aboutir à une proposition concrète au prochain Congrès fédéral d'Evian.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'un dossier qui ne peut tolérer la précipitation. A l'évidence, notre projet présente un intérêt pour les collectivités publiques. Nous devons faire valoir nos atouts et faire le tri dans les demandes reçues. Certes, le projet du Centre National a pris du retard par rapport au calendrier initialement prévu, mais c'est la condition sine qua non pour obtenir les meilleures conditions financières.

Merci pour votre attention. Je remercie l'ensemble des personnes qui travaillent avec moi sur cette commission.

M. HEDBERT (Président du CD27).- Est-ce que le Centre nous privera de l'organisation de CNC plus tard ?

M. ROBERT.- Le centre sera doté de 32 pistes extérieures et 32 pistes intérieures, c'est un peu juste pour les finales du CNC. Le centre est un outil de travail pour la Fédération, pour la DTN ou le futur centre de haute performance et de formation. Il n'a pas vocation à organiser sauf en cas de problème sur notre territoire où on ne pourrait pas pouvoir ou externaliser. Que tous les comités qui ont des structures couvertes soient rassurés la Fédération via le centre n'est pas là pour faire une concurrence déloyale.

M. VORILLON (Président du CD21).- Les charges minimales pour la Fédération, de quel ordre seront-elles en pourcentage du budget ?

M. ROBERT.- La charge minimale est zéro ! Malheureusement, ce ne devrait pas être le cas, dans un premier temps il faut avoir le meilleur site possible et surtout un site qui nous accueillera dans les conditions financières les meilleurs possibles. Cela représentera 10 à 15% de l'ensemble du projet rien que pour le terrain. Nous avons déjà des villes prêtes à nous offrir le lieu d'accueil du centre national, cette partie pourra être supprimée. Certaines Régions sont prêtes à mettre entre 30 à 40% du coût du projet global. Nous espérons pouvoir avoir une aide départementale qui pourrait aller jusqu'à 10% ; nous avons aussi l'ANS par rapport aux projets structurants au Ministère sur des sièges de Fédérations environ 10%. Tout ceci cumulé peut nous permettre d'arriver à 60-70% du projet.

M. EVRARD (Président du CD62).- Pour l'accès au site, nous, nous sommes loin de la Région Sud, s'il faut prendre le train et après louer une voiture pour arriver sur le site ..., est-ce que ce critère est pris en considération ?

M. ROBERT.- Nous allons mettre en place un cahier des charges. Le critère numéro un et de son président est le reste à charge. Nous n'allons pas faire n'importe quoi pour 5% d'écart sur un budget. Le dossier sera examiné par rapport à des critères d'attribution et déclencher la sélection du site. Dans ces critères, il y aura l'accessibilité du lieu pour l'ensemble de la France, également celui de la mobilité des salariés.

M. LE BOT.- Bien évidemment la commission prend en compte le fait que le Gouvernement penche pour la suppression des vols intérieurs au profit de l'accès au TGV.

M. VORILLON.- Il resterait 5 Millions d'euros TTC à la charge de la Fédération, vous avez des fonds propres à hauteur de 600 000 €, à ce rythme-là les 5 millions d'euros ne devraient pas impacter notre centre. Le projet risque d'aboutir dans 4 ou 5 ans, si je comprends bien ...

M. ROBERT.- Nous n'avons pas de date butoir. Les dernières crises nous rappellent qui faut être prudents. Le 1^{er} facteur est le coût des matériaux et le coût de la construction par rapport à une mise en œuvre du maître d'ouvrage. Mon rôle est que l'on ait un reste à payer le plus bas possible. Le projet pourrait démarrer en 2024, une instruction de dossier pour un permis de construire peut durer en 6 et 9 mois suivant le site et après il faut compter entre 9 et 18 mois pour la construction.

M. THIBAUT (Président du CD95).- Avec ce qu'il se passe dans l'Est de l'Europe, je vous trouve bien optimiste.

M. ROBERT.- Je suis d'une nature optimiste, les éléments m'ont appris à faire abstraction de cela. Il y a deux ans j'aurais tenu le même discours sans la Covid, là on est encore dedans et j'essaie de tenir un discours optimiste. La fédération a besoin d'avancer. Sans projet, la vie est monotone et triste. On va se fixer des projets ensemble et relever les manches ensemble pour que notre fédération soit grande et belle que je l'ai toujours souhaité.

Mme COSTE.- Je ne reviendrai sur aucun élément de la présentation de Michel que j'approuve. Je voulais préciser qu'au-delà du Covid et du tarif exponentiel des matières premières, l'élément à prendre en compte est celui de la séquence électorale. Au-delà de l'aide de la commune et de la mairie, l'aide des conseils départementaux et régionaux et éventuellement des Métropoles, ces institutions ont des gouvernances de nature à évoluer et réagir en fonction des élections. Si vous voulez obtenir une réponse affirmative de nos régions, certaines vous répondent que ce n'est pas le moment on se positionnera suivant ce qu'il va se passer ... Malheureusement ces critères existent et qui participent du fameux reste à charge dont parle Alain et que je partage.

Pour les fonds propres, je rappelle que le Crédit Mutuel avait demandé que l'on améliore nos fonds propres pour pouvoir nous consentir un emprunt important dans les meilleures conditions possibles. Ces fonds

propres sont un élément incontournable d'un emprunt à un coût compatible avec nos licenciés, clubs, comités départementaux et régionaux qui œuvrent auprès de la fédération et qui souhaitent éviter que la charge soit trop lourde et qui impacterait notre capacité à prendre en charge ce magnifique projet.

Je terminerai en disant que lorsque Michel DESBOIS m'avait prioritairement informé de son intention, il avait un critère essentiel qui était, dans le choix que nous ferions, de faire attention et de se prémunir du sort de nos salariés ; pour moi il sera un critère important parce qu'il risque d'impacter financièrement et socialement un grand nombre de nos collaborateurs.

M. LE BOT.- Au niveau des ressources humaines de la fédération, nous sommes très attentifs. La Fédération est une entreprise sociale qui remplit ses engagements sociétaux vis-à-vis de ses salariés. Beaucoup de jeunes qui démarrent dans la vie professionnelle rêveraient de se retrouver avec les mêmes conditions salariales ou sociales au sein de leur entreprise. On est un employeur qui a le côté social chevillé au corps ; cela fait partie des valeurs associatives que nous défendons. Le côté pragmatique de Michel Robert permet entre le rêve et la réalité d'avoir un pragmatisme important ; on ne peut pas faire n'importe quoi, nous avons des compétences qui garantissent aux comités départementaux et régionaux que la fédération ne fait pas n'importe quoi.

CD05 (tchat) : Combien actuellement avons-nous de fonds propres ? Et quel est notre capacité d'emprunt ?

M. MARAUX.- Les fonds propres de la fédération sont au 30/11/2021 : de 1 540 175€ et nous disposons d'un fonds dédié pour le centre national à hauteur de 693 000 €, soit environ 2,200 M€ ; pour notre capacité d'emprunt, cela dépendra de la durée de l'emprunt. Si nous arrivons à emprunter entre 3 & 5 M€ cela passera avec les 2 € que nous avons pris pour l'augmentation du prix de la licence.

M. ROBERT.- Notre capacité est à ajuster par rapport à notre nombre de licenciés, c'est pour cela que le projet est collectif. Nous tous ferons que ce projet, plus nous aurons de licenciés plus nous aurons de capacité d'emprunt. Si demain nous sommes sur la base 220-240 000 licenciés, on peut espérer stabiliser notre base de licenciés. Si on prend 2 € par licencié cela nous permet d'avoir 480 000 € d'argent. Si demain le centre est en fonctionnement, il nous faut 100 000 € de coût fixe (charges d'impôt, fluide, ...) donc une capacité de remboursement entre 350-400 000 € annuels. Il faut rajouter les intérêts. Cela nous permettrait d'avoir un emprunt de 8 à 15 ans. Je ne vous donne qu'une fourchette pour l'instant. Je ne peux pas faire mieux. Vous serez informés des décisions prises au fur et à mesure ; vous serez amenés à voter pour la ville lors du prochain congrès, je l'espère parce que les pouvoirs publics ne fonctionnent pas comme nous, quand on prend un rendez-vous, c'est 3 mois après, une visio deux mois plus tard... l'échelle de temps n'est pas la même.

CD58 (tchat).- Que deviendra le siège de la Fédération ?

M. ROBERT.- Il fera partie de nos fonds propres. Le temps d'aller dans le nouveau siège, il y aura la mise en vente de l'ancien, plus le temps passe plus le siège prend de la valeur. Il est dans un quartier prisé à Marseille, son estimation actuelle est de 800 000€.

M. TRAMIER (CD67).- Une réflexion, le souci pour ce type d'opération n'est pas la construction, le problème des centres nationaux, une nécessité pour les fédérations, est le fonctionnement après.

M. ROBERT.- Nous avons eu l'occasion d'en discuter, nous avons une enveloppe de 100 000 € dédiée aux frais de fonctionnement. Nous n'avons pas un siège immense. Le télétravail nous a aussi amené à repenser le projet par rapport aux frais fixes sur la partie électricité. On travaille également sur des projets de toiture photovoltaïques pour générer notre propre électricité. J'espère que le dossier sera bouclé administrativement avec l'appui du CNOSF.

M. TRAMIER - Pour la petite histoire, j'ai en charge la thématique des équipements au Comité.

M. LE BOT.- Christian Vignot, membre de la commission, a également intégré la commission ad hoc au sein du CNOSF. Le travail mené est aussi un travail de lobbying auprès des instances comme le CNOSF voire des comités régionaux par le biais des personnes qui ont les clefs pour ouvrir les portes dans les conseils régionaux, départementaux.

M. JEANNOLIN (tchat) : Jusqu'à quand acceptez-vous de nouvelles candidatures ?

M. ROBERT.- Il était important pour nous de ne pas arrêter et fixer de date étant donné que le projet quand il a démarré, nous avions 3 villes, elles étaient sur le même département, nous avons maintenant suffisamment de régions qui ont eu entre 6 et 9 mois pour présenter des dossiers de candidatures. Nous allons clore « pas officiellement » parce que si demain, le président d'Ile de France vient pour un siège à Paris sur les Champs Elysée gratuit, je vais examiner le dossier ! Il faut que ce soit quelque chose qui puisse faire basculer le dossier ou tout au moins le faire entrer dans le futur examen des villes.

Là, en mars 2022 les candidatures sont gelées.

M. VENON (tchat) : pas la peine de poser la candidature de LILLE ou BREST le CNF restera obligatoirement dans le sud de la France

CD41 (tchat) : Je pense que toutes les villes qui sont au deux tiers du sud n'ont aucune chance.

M. LE BOT.- Non, nous n'avons pas préempté les dossiers qui sont sur la table actuellement. Le plus important est le reste à charge, le montant des subventions apporté par les Régions ou les Départements et l'aspect social des salariés ainsi que l'accessibilité.

M. ROBERT.- Je fais partie des gens du Nord, je suis un élu du Grand Est, je n'ai pas d'a priori. Nous sommes la fédération, nous raisonnons fédération. Le siège choisi sera celui du meilleur dossier par rapport aux critères de la commission.

CD 95 (tchat) : J'ai peut-être une ouverture avec la communauté de ROISSY EN France.

Réponse Tchat de Mme NOEL : prendre contact avec Michel ROBERT.

CD 21 (tchat) : des fonds privés sont autorisés pour ce projet ?

M. LE BOT.- Si vous avez un mécène qui met des sous sur le centre national, on serait prêt à regarder, mais il est déjà difficile d'avoir des partenaires sur le sport Pétanque directement ...

Mme NOEL.- Une question dans le tchat : est-ce qu'il y aura des subventions européennes ?

M. ROBERT.- On espère, on montera un dossier pour.

Mme COSTE.- Personnellement, je n'apprécie pas le clivage Nord-Sud. Lorsque je siège je ne parle pas prioritairement de ma Région. S'il est vrai que les 3 premières candidatures sont dans ma Région c'est parce que Michel DESBOIS m'avait demandé de m'en occuper. Maintenant je vais vous rassurer, Cabriès : Michel Robert nous a dit que c'est trop cher, soyez rassurés ce n'est pas cher pour tout le monde puisque le projet a été retiré parce qu'il est retenu par la Fédération Française de Cyclisme.

M. LE BOT.- Pas d'autres questions ?

M. TRAMIER (CD 67) – Je n'ai pas entendu parler du terrain de proximité et je pense que c'est un élément important de développement pour la pétanque, puisqu'il n'y a pas de développement sans équipement. Là, il y a la possibilité de pouvoir financer un nombre d'installations à moindre coût et notamment dans les DOM TOM où cela peut aller jusqu'à 100%.

M. LE BOT.- M. MACRON, le président de la République dans le cadre du projet Paris 2024 et Héritage 2024 a lancé l'idée et mis des financements sur les 5000 équipements sportifs. Nous, dans le cadre de la commission des équipements nous avons fait une proposition à l'organe ministériel en charge de ce dossier qui est l'ANS. Nous avons présenté un dossier reconnu comme intéressant et nous avons eu des remarques sur ce dossier ; pour que nos équipements sportifs de pétanque émergent sur le projet des 5000 équipements sportifs, il faut qu'il soit multisports et non fermé. C'est-à-dire qu'on peut avoir des équipements couverts mais non fermés.

Nous étions partis sur le projet de boulodrome modulable de 6 à 8 terrains fermés pour avoir de petits équipements de proximités et nous nous sommes faits retoqués là-dessus.

Les équipements fermés relèvent d'une autre ligne budgétaire dont les modalités de mise en œuvre seraient déclinées par la suite. Pour le moment, nous sommes en attente de savoir si notre projet pourrait émerger sur cet autre budget du ministère et de l'ANS. Quant à notre projet de boulodrome couvert, non fermé, il est entre les mains de l'ANS. Il est à l'étude au sein des commissions. Dès que nous aurons un retour nous transmettrons à l'ensemble des comités départementaux et régionaux afin de promouvoir les petits équipements de proximité sur nos territoires dans nos clubs. Je sais que beaucoup de clubs sont intéressés par des boulodromes de 6 à 8 pistes. Nous sommes sur des boulodromes de proximité pour favoriser la pratique pour tous qui est le leitmotiv du Président de la République : l'accès à la pratique sportive pour tous.

Nous, le mouvement sportif, voulons la pratique sportive pour tous au sein des clubs affiliés et fédérés. Le ministère des sports est plus sur une ouverture plus large. Notre vocation est de défendre le mouvement sportif fédéré et affilié.

M. TRAMIER.- L'objectif de M. le Président de la République est de faire découvrir la pratique et de pouvoir faire venir les gens dans les clubs. C'est un tremplin. La question est l'animation de cette période hors weekend. Quelle va être l'animation sur ces terrains ? Il n'y a pas d'obligation d'être en multisports, ce n'est pas vrai. Il y a des projets de fédérations (Handball, Badminton, Basket) qui ...

M. LE BOT.- Je ne vais pas faire de polémique, je pourrais vous montrer les mails qui m'ont été adressés et à la commission en charge du dossier où il est préconisé de travailler avec la Fédération d'Escalade et de Tir à l'Arc...

M. TRAMIER.- Je suis au comité de programmation des équipements, j'ai participé à tout cela, je peux dire que ceux qui vous ont répondu cela, c'est faux... Si vous voulez bien me transmettre le dossier.

M. LE BOT.- Je l'ai transmis au CNOSF. La commission des équipements sportifs travaille sur ce dossier, nous avons pris des contacts et eu des visios et réunions avec les personnes de l'ANS en charge du dossier. Entre les annonces faites et le travail fait au niveau des administrations il y a souvent des écarts, je peux en parler en connaissance de cause. Il y a des effets d'annonce et après la réalité quand on veut les mettre en place.

M. TRAMIER.- Je serais très intéressé des réponses. La seule contrainte est la légitimité des dossiers, il faut être dans le milieu rural et dans les quartiers QPV. La Fédération ou voire des comités départementaux peuvent présenter des projets globaux.

M. LE BOT.- Ne vous inquiétez pas, Christian VIGNOT, Kevin GALLIER étaient déjà en charge sous l'ancienne mandature de ce genre de dossier, nous continuons dans cette voie et je peux vous garantir que pour être moi-même en lien avec le CNOSF et l'ANS je suis à l'affût de tout ce qui passe.

RELATION ORGANES DECONCENTRES - Véronique BAJOLLET

Mme. BAJOLLET (vice-présidente) - Bonjour à tous, je suis responsable du pôle relation avec les organes déconcentrés qui regroupe 4 commissions : la formation, la solidarité, Le transfrontalier, Les DROMCOM

La Commission Formation

Le responsable élu est Didier CHAUVIN, en font partie Loïc FUENTES, Patrick GRIGNON, Lucette COSTE pour la Région et le salarié William ROUX.

L'année 2021 s'est réalisée dans un contexte particulier avec un début d'année tronqué par la crise sanitaire. Cependant le CNF a tout de même proposé de nouvelles formations à distance pour les administrateurs :

- Comptabilité
- Projet associatif
- Projet territorial

Il a également fallu réécrire « l'article V : encadrement » du RAS pour le mettre en adéquation avec la réforme des formations initiées en 2018.

Alors merci à tous les comités qui se sont mobilisés pour proposer des formations Tronc Commun et BF
1. Ils se sont arrangés malgré la crise et les difficultés d'avoir les salles et de regrouper les personnes.

Bilan des formations

Début décembre, le bilan des formations était le suivant :

- Tronc commun : 45 formations
- Brevet Fédéral 1 : 15 formations
- Brevet Fédéral 2 : 2 formations, en plus des stagiaires de cette année, le CNF a finalisé les formations réalisées en 2020 et pour lesquelles l'examen avait dû être reporté en 2021.
- Brevet Fédéral 3 : une formation a débuté le 15 novembre 2021 avec 5 stagiaires, en parallèle de la formation au DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) perfectionnement sportif mention pétanque.
- DEJEPS Mention Pétanque : une session de formation se déroule actuellement, elle a débuté le 15 novembre 2021 et se terminera en décembre 2022 pour 14 stagiaires.
- Avec la VAE : 2 validations partielles du BF2 et 1 validation initiateur ont été accordées
- En équivalence : 9 validations brevet fédéral 1 et 1 validation initiateur ont été reconnues

La nouveauté est la labélisation du Centre National de Formation. Le CNF a obtenu en juin 2021 le label Qualiopi et on ne peut que s'en féliciter.

Qualiopi est une nouvelle marque de certification qualité déposée par l'Etat qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2022. Le label Qualiopi impacte le CNF et impose les modifications suivantes :

- Respect du cahier des charges avec des directives administratives à respecter
- Suivi qualité des formations : Chaque formation devra faire l'objet d'une enquête de satisfaction auprès des stagiaires, et d'un bilan circonstancié.

Le label Qualiopi impacte le centre de formation et il impose le respect du cahier des charges avec des directives administratives importantes à respecter et un suivi des qualités formations notamment les enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires et un bilan circonstancié des formations.

Une nouveauté pour 2022 : la refonte du calendrier des formations

Désormais les formations fédérales ne pourront se tenir que sur une date unique de formation et d'examen pour chacune des formations sur l'ensemble du territoire.

De ce fait, ce sera un examen unique et identique sur chaque site, ce qui évitera aux candidats de penser que leur questionnaire était le plus difficile.

Important lorsqu'on vous sollicite pour : remplir des tableaux de bord, donner des référents dans un ou plusieurs domaines, merci de répondre. C'est grâce à vos réponses que nous trouvons des solutions adaptées.

La commission Solidarité responsable Michèle LEGA, en font partie : Véronique BAJOLLET, Philippe STEPHANT, Jean-Marie MARAUX, pour la Région Marie-Madeleine CLAMENS et Charles PASTOURELY, salarié Philippe CHESNEAU.

Les Objectifs sont de créer, au sortir de cette crise, une semaine de solidarité fédératrice et conviviale ouverte au monde fédéral et au monde extérieur de la pétanque et basée sur nos atouts et nos valeurs que sont, l'intergénérationnel, la mixité sociale, la connaissance et la pratique de la pétanque par près de 5 000 000 de concitoyens.

C'est aussi se retrouver et échanger en se rassemblant dans des manifestations. Il est également possible de recueillir des fonds destinés au bénéfice d'actions caritatives.

2 types d'action peuvent être mises en place, tout d'abord, en interne :

Cadre d'actions possibles en interne de la fédération avec :

- des animations / rencontres /concours en club ou entre plusieurs clubs
- Une journée rassemblant plusieurs générations
- Un calendrier sur la semaine avec des actions ciblées, cela peut être pour remercier des soignants qui sont licenciés.
- Des épreuves, concours spécialement dédiés pour la cause.
- Et bien évidemment se souvenir des licenciés disparus durant la pandémie.

Et des actions en externe, cadre d'actions possibles avec le monde externe à la fédération

- Ce pourrait être inviter les personnels soignants ou du monde médical à une animation pétanque (concours à la mêlée par exemple)
- Cela peut être aussi une animation avec les autres clubs sportifs de sa commune, qui rassemble à la fois les licenciés et non licenciés.
- Et il y a ce que l'on fait déjà : des interventions dans les écoles, les EHPAD, le monde du handicap, via le réseau des éducateurs et le soutien de la DTN (CTFN et CTFR)

La commission Projets Transfrontaliers responsable Joseph CANTARELLI, avec Éric DORIZON et qui comprendra les présidents des comités départementaux frontaliers.

Cette année, la situation sanitaire a fortement compromis le projet de nouer des contacts avec les pays limitrophes. En espérant des jours meilleurs pour 2022 pour démarrer cette commission.

La commission DROM COM responsable Véronique BAJOLLET, avec Mireille NOEL, Patrick GRIGNON, Didier SCHMITT, Michel POGGI, Karine Schmitt pour la Région, salarié Philippe CHESNEAU, dans les DROM Jacques CIPOLIN de la Guadeloupe et Jean-Claude ALIGNÉ de la Martinique.

Objectifs : le projet fédéral prévoit d'améliorer la qualité de nos structures fédérales et la compétence de nos équipes pour un avenir durable de notre discipline.

Notre président, Michel LEBOT, a choisi de créer une nouvelle commission dédiée aux territoires ultramarins pour développer les 4 axes de ce projet : STRUCTURER ; ACCOMPAGNER, DEVELOPPER et COMMUNIQUER.

Nous avons travaillé par visio pas forcément à cause de la pandémie mais aussi par l'éloignement. Visios et audits nous ont permis d'établir un état des besoins de chacun, afin de nous rendre sur place pour dispenser les formations demandées.

5 thèmes seront abordés :

- L'utilisation de Gestion Concours et de Geslico, les délégués
- Le recyclage et la formation des arbitres,
- La mise en place de commissions de discipline,
- La gestion administrative et financière (statuts, règlement intérieur, budget prévisionnel, bilan financier...)
- Les jeunes et les encadrants, les conventions qui peuvent être passées avec les écoles, UNSS, etc.

Suite à cet audit, nous avons convenu de nous rendre à l'île de la Réunion : ils ont un nombre significatif de licenciés, ils participent aux championnats de France dans toutes les catégories et ils sont demandeurs, notamment pour la création d'écoles de pétanque.

Malheureusement, le Covid en a décidé autrement, la veille de notre départ, un arrêté préfectoral interdisait les groupes supérieurs à 10 personnes. Nous ne pouvions plus assurer notre mission, nous avons donc choisi de reporter...

Formations

- Pour la Réunion, 17 personnes ont suivi le Tronc Commun.
- En Nouvelle Calédonie, le Président, titulaire du BF2, a suivi la formation de formateur.

Toujours en Nouvelle Calédonie, le docteur Aligné, de la Région AURA, doit dispenser une formation sur les contrôles d'alcoolémie.

Notre objectif est de former des formateurs dans tous les domaines pour qu'ils puissent assurer les formations eux-mêmes sur place.

Projets

En complément de l'accompagnement sur les besoins des DROM, il serait intéressant de mettre en place des « voyages-examens ». C'est-à-dire profiter d'une délégation à un Championnat de France pour qu'un dirigeant, un arbitre ou quelqu'un qui souhaite monter en compétences accompagne une équipe et qu'à cette occasion, il puisse se présenter à un examen après avoir suivi une formation 2-3 jours avant. Cela permettrait à un arbitre de se présenter à un examen d'arbitre régional ou national, il passerait la partie théorique puis un arbitre du PNA l'accompagnerait sur la partie pratique pendant toute la durée du championnat jusqu'à l'épreuve finale...

De même pour un encadrant qui voudrait passer un examen de niveau supérieur (BF2, BF3). Il viendrait avec une délégation et on essayerait de mettre en place le ou les examens programmés avant ou après le Championnat de France jeunes.

Ce sont des projets qui pourront se concrétiser lorsque toutes les conditions seront réunies.

Coupe des DROM à Lanester

Je terminerai par la coupe des DROM à Lanester, ont participé une équipe par département : Martinique, La Réunion, Mayotte, Iles du Nord

Champions La Martinique : Joël GIRON - Christian NAYARADOU - Johan LIDA

Finalistes : les Iles du Nord : David GENIN - Florian CHIROL - Jean-Michel LOUDOUX

3ème : l'équipe de l'île de la Réunion : René TOLAR-Alexandre – TOLAR-François WILLY

4ème : l'équipe de Mayotte : Brahim ALI-Samiel SOUFFI-Naoirdine HADHURAMI

Mme NOEL.- Y-at-il des questions ?

M. VENON - Qu'en est-il du comité régionale Antilles-Guyane ?

Mme BAJOLLET.- Nous n'avons pas la possibilité de leur enlever l'affiliation mais nous pouvons ne pas le reconnaître. Il n'est donc plus reconnu, il ne fonctionne plus depuis 2 voire 3 ans et le président ne se déplace plus. Si le comité voulait former une nouvelle région, il pourrait se regrouper et former une vraie région où il pourrait envoyer les joueurs dans les championnats. Il faut qu'il se donne les moyens de fonctionner.

Mme NOEL.- D'autres questions ? Aucune

Association COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE (CAPA)

Mme MEYNET (*Intervenante Régionale en Bourgogne Franche Comté pour l'association CAPA*).- Elle démarre la présentation en passant le film témoignage de Sébastien qui a été violé de 12 à 16 ans par un ami proche de la famille et qui a gardé le silence pendant 18 ans. Il a déposé plainte en 2009 et après 4 ans de procédure et 3 jours d'instruction du procès aux Assises son agresseurs a été condamné à 10 ans d'emprisonnement ferme. Il en fera quatre. En 2013, naissance de l'association Colosse Aux Pieds d'Argile.

Contrairement aux idées reçues que tous les agresseurs sont des inconnus, dans 94% des cas les agresseurs sont des proches de la famille.

Le message principal de l'association est « quand on est victime de violences sexuelles, il faut en parler ».

Missions :

Sensibilisation avec des temps de 2 heures auprès d'encadrants, de dirigeants et de toutes personnes en contact avec des mineurs. On va définir de quoi on parle quand on parle de violences sexuelles, on va s'accorder sur les infractions de caractère sexuel ; on prend ensuite un temps pour définir les bonnes attitudes ou aptitudes à adopter avec des gamins : qu'est-ce que je peux faire ? Qu'est-ce que je ne peux plus faire ?

Un temps est prévu sur le process de signalement. Qu'est-ce que je fais quand un enfant vient me voir et me dit « mon grand-père me viole tous les vendredis soir en venant me chercher à l'entraînement ... ».

Ces temps sont prévus en :

- Milieu sportif : clubs, ligues, fédérations
- Milieu éducatif et sportif : CREPS, pôles espoirs, ...
- Milieu scolaire : collèges, lycées, universités, ...

- Grand public : réunions publiques, ciné-débats, tables rondes

Sensibilisation auprès des enfants.

Formation :

- Durée de 7 heures = transfert de compétences.

Accompagnement et aide aux victimes :

- Recueil de témoignages de vives voix après les interventions par téléphone ou sur les réseaux sociaux de l'association
- Orientation et accompagnement psychologique et juridique
- Consultations psychologiques gratuites

Supports de sensibilisation :

- Le guide des colosses à destination des 5 à 15 ans avec quizz et vocabulaire. Les enfants repartent avec le guide après chaque intervention de sensibilisation.
- Le guide des encadrants reprend ce qui est dit en sensibilisation, le process de signalement ...
- La charte des colosses avec 11 préconisations et attitudes à avoir ou pas pour assurer que le cadre sportif soit sain et favorable à la performance et que cela ne dépasse pas ce cadre. L'aspect personnel ne doit pas rentrer. La charte se présente sous forme d'affiche pour affichage dans les clubs.

Pour conclure, le Colosse est dans toutes les régions de France, travaille avec des procureurs, la gendarmerie, la police nationale, des avocats, des associations et des institutions. A ce jour plus de 50 fédérations qui ont conventionné avec nous.

Les violences sexuelles, le bizutage, le harcèlement tous les sports sont concernés, tous les milieux où il y a des enfants. Il est important de se saisir de ce sujet en tant qu'adulte, il y a un devoir de protection de l'enfant en jeu. Vous avez une obligation légale de signalement, c'est dans la loi. Les gamins dont vous êtes responsables il est important de les protéger.

Cette convention signée avec le Colosse Aux Pieds d'Argile permet à votre association d'avoir un pilier sur lequel vous appuyer dans des situations délicates.

Il faut être pragmatique et transparent, nous sommes 22 salariés dans l'association, nos interventions sont tarifées.

La plateforme de signalisation : www.colosse.signalement.net

M. LE BOT.- Merci pour votre intervention. Il est important que l'on ait en tête que cela n'arrive pas qu'aux autres, ce n'est pas le problème des autres fédérations. La protection de l'enfant est importante quand on a à mener des missions de l'ordre de l'accompagnement de jeunes publics, notre rôle n'est pas que de les former à jeter des boules de pétanque mais aussi à devenir des citoyens. Il va de notre responsabilité à tous de leur faire comprendre que le monde des adultes n'est pas aussi gentil que l'on peut le croire et qu'il faut se prémunir des actions délictueuses ou d'actions qui pourraient amener de la confusion dans les liens qu'ils ont avec les adultes.

Dans nos clubs, comités départementaux et régionaux, les parents sont attentifs à qui accueille, accompagne, dans quelle condition ils vont laisser les enfants au sein des structures.

Vous nous apportez un regard de professionnel parce que quand on est face à ce genre de situation le bon cœur ne suffit pas il faut avoir les outils pour amener une réponse adéquate.

M. JEANNOLIN (tchat) : Il existe une multitude d'associations, pourquoi celle-ci ?

M. LE BOT.- Nous connaissons l'association, elle travaille avec beaucoup de fédérations. Le CNOSF et le ministère des sports nous ont orienté vers elle. Cela avait été initié sous l'ancien mandat avec la participation de Bernadette TROUBAT, la pandémie est venue et nous avons signé la convention plus tard.

Mme MEYNET.- Colosse aux pieds d'argile est en France l'association en milieu sportif la plus reconnue.

M. GRELIN (CD18 et délégué de défenseur des droits).- Vous trouvez des délégués de défenseur des droits dans chaque département et ils vous orientent vers le Colosse aux pieds d'argile mais aussi sur d'autres associations.

Mme MEYNET.- Oui, d'autres associations existent, plus on collabore mieux c'est. Le premier objectif est de protéger les enfants.

M. TRAMIER.- Mme la ministre a demandé à la commission d'éthique et de déontologie de prendre en compte cette problématique qui est sujet compliqué et d'avoir des spécialistes en la matière cela ne peut qu'un plus.

Mme VIGUIE (*responsable commission violence*). Merci pour votre intervention. J'espère que chacun saura que cette association existe, qu'elle est à notre disposition et que vous n'hésitez pas à l'utiliser ou non si tout va bien. Nous allons vous envoyer des documents, nous avons notre propre fiche de signalisation, rien n'empêche que vous adoptiez celle du Colosse.

Mme MEYNET.- On ne peut pas dire il n'y a pas de cas chez nous, il faut se dire qu'on n'en a pas encore entendu parler. Des cas existent partout. J'aimerais que les personnes soient sensibilisées et puissent protéger le maximum de gamins.

M. PRIMEROSE (*tchat*) : est-ce qu'il y a un correspondant dans les Antilles-Guyane ou DROM COM ?

Mme MEYNET.- On a un collègue à la Réunion, cela devrait venir, ces antennes sont difficiles à développer. Nous faisons des interventions en visio, nous nous adaptons depuis qu'il y a eu la pandémie. Je vous remercie pour votre attention et votre engagement.

DISCIPLINE – Michel POGGI

M. POGGI (*Vice-président et responsable de la Commission discipline*).- Mesdames, Messieurs, cher.es collègues,

Après une année 2019 record en matière de discipline (18 dossiers en Fédérale et 3 dossiers en Nationale), l'année 2020, avec une grande majorité de compétitions annulées, a conduit à une logique baisse du nombre des affaires disciplinaires traitées par les Commissions Fédérale et Nationale de Discipline de la FFPJP : 7 en Fédérale et 4 en Nationale malgré tout. En 2021, année également impactée par la crise sanitaire malgré une reprise timide de nos compétitions, la Commission Fédérale a traité 5 affaires et la Commission Nationale 2.

Bien que le contexte nous ait donné moins de travail disciplinaire, je tiens à saluer l'ensemble des membres qui composent ces deux Commissions, et leurs Présidents François KURZ pour la Fédérale et Daniel BRUAND pour la Nationale, qui ont sans cesse montré leur dévouement pour notre cause, et qui ont toujours jugé les affaires avec le sérieux et la transparence de rigueur. Ils ont su faire preuve d'adaptation en traitant notamment certaines affaires en visio-conférence, chose qui n'est pas la plus aisée quand nous connaissons les procédures rigoureuses à mettre en œuvre pour traiter les dossiers disciplinaires.

Merci à celles et ceux qui ont rejoint l'équipe de la discipline depuis mars 2021 et qui ont déjà trouver leurs marques aux côtés de nos fidèles « disciplinards » (En Fédérale, Yves CAZORLA, Jean-Pierre CARTIER et Romain BARRE ; Francis PHILIPPE en Nationale).

Je n'oublie pas le travail considérable de notre juge instructeur, Jean-Claude DESBOUYS, de Laure BONNET, pour le secrétariat de séance et de Xavier GRANDE, notre directeur, pour le suivi administratif et juridique.

Comme je le répète à chaque intervention devant vous, ces deux commissions veillent à toujours faire preuve de fermeté tout en respectant scrupuleusement nos textes et en restant les plus justes possibles.

Je tiens également à saluer le travail de la Commission d'Éthique, de son Président Maître Ange TOSCANO et des membres qui la compose (Marie-Madeleine CLAMENS, Karine SCHMITT, Hélène BELLI, Jean-Jacques BERTIL, Patrick COLIN et Jacques GUIGUE) ainsi que le travail de notre avocat en droit du sport, Maître Julien BERANGER, pour le suivi de l'ensemble de nos dossiers juridiques et que nous consultons très régulièrement tout au long de l'année.

Une nouvelle fois, je tiens à rappeler que les Commissions de Discipline sont indépendantes. Ce qui signifie que pour la bonne tenue de celles-ci, il est vivement conseillé aux personnes qui ne sont pas membres de ces organes disciplinaires, de ne pas ou plus s'immiscer dans leurs bons fonctionnements. Il est déjà très difficile de traiter certains dossiers sensibles, qui exigent rigueur et confidentialité, et les ingérences ou pressions diverses sont aussi inacceptables qu'inopportunes.

En parallèle du travail de nos diverses Commissions, 8 dossiers ont nécessité une délocalisation ; 14 personnes ont fait l'objet d'une suspension immédiate jusqu'à comparution ; et comme les années précédentes, toutes les remises de peines ont été refusées.

De nouvelles modifications de nos textes, envoyées fin 2021, ont pour but de venir prendre en compte la réalité du terrain dans l'adaptabilité des sanctions à prendre. De nouvelles formations disciplinaires seront organisées, et les Comités souhaitant en bénéficier peuvent d'ores et déjà en faire la demande à la Fédération.

Cette année encore malheureusement, et nous le déplorons fortement, de trop nombreux arbitres ou dirigeants ont fini aux urgences ou ont fait l'objet de menaces. Ce n'est plus tolérable et c'est pourquoi nous avons décidé d'alourdir les sanctions disciplinaires depuis l'année dernière.

Mesdames, Messieurs, bénévoles, arbitres ou dirigeants, sachez que vous pouvez être assurés du soutien indéfectible du comité directeur fédéral. Les récentes modifications de notre règlement disciplinaire prouvent notre volonté constante de vous protéger.

Enfin, je vous rappelle également que vous devez envoyer la fiche signalétique du joueur suspendu au secrétariat de la FFPJP. Sans cette fiche dûment complétée, le dossier ne sera pas traité.

Un grand merci pour le travail que vous effectuez chaque jour au sein de vos Comités, je le sais laborieux mais nous sommes les garants de la sécurité de nos pratiquants. Le respect de nos règlements et l'image de nos sports dépendent de notre sérieux.

Je vous remercie de votre attention.

Nous allons procéder au vote pour la validation pour le nouveau règlement disciplinaire que vous avez reçu en fin d'année, il sera sur le site de la Fédération dès lundi.

M. GRANDE.- Vous avez reçu le détail des modifications, on soumet à votre approbation ce jour le règlement disciplinaire modifié.

Est-ce qu'il y a des oppositions à l'adoption de ce nouveau règlement et du Code de Discipline qui en découle ? Aucune

Pas d'abstention ? Aucune

Le règlement disciplinaire est approuvé à l'unanimité.

M. MARTY (CD69 et représentant des arbitres).- Je voudrais savoir si des sanctions de gens « Elite » ou lambda dans les concours sont les mêmes ? J'ai l'impression que ce n'est pas le cas.

M. POGGI – On ne va pas remettre en cause les commissions de discipline. Les sanctions sont les mêmes que ce soit un joueur lambda ou élite, c'est pour tout le monde pareil.

M. MARTY – Dans ce cas-là, cela n'a pas été pareil ...

M. POGGI.- Cela a été jugé en fonction des éléments portés à la connaissance des personnes qui siégeaient.

M. LE BOT.- En matière de commission de discipline, la règle est que les dirigeants ne commentent pas les décisions. On peut avoir son sentiment de dire que compte tenu des faits la sanction n'était pas suffisante. Il faut savoir que dans bien des cas, les sanctions posées par les commissions de disciplines à la Pétanque sont jugées par le CNOSF comme disproportionnées. Les commissions jugent sur les faits en leur âme et conscience. Moi je leur fais confiance. Ils prennent des décisions et elles sont appliquées et elles sont sans commentaires.

M. ROSSET (CD69).- Pourquoi un président de comité ne peut plus statuer dans un conseil de discipline régional ?

M. LE BOT.- C'est une décision ministérielle, elle fait partie du Code du Sport qui fixe les règles. Ce n'est pas la fédération qui décide.

M. POGGI.- C'est un arrêté, de mémoire, de 2017.

M. JEANNOLIN CD73 (tchat) : Est-il possible d'alléger les procédures disciplinaires car on se retrouve avec des frais administratifs considérables avec des personnes qui souvent ne se déplacent pas à leur convocation ?

M. POGGI.- Nous avons une procédure aujourd'hui qui est ce qu'elle est et nous ne pouvons pas revenir dessus.

M. GRANDE.- Rappelle que les commissions peuvent condamner à des amendes et peuvent condamner à des frais pour rembourser vos frais administratifs liés aux commissions. Tout est détaillé dans le Code.

M. POGGI.- Dans le Code il est précisé que vous avez les frais exposés à la charge du prévenu.

M. JEANNOLIN.- Ma question était surtout pour quand une personne ne se présente pas alors qu'il est inscrit en Championnat de Savoie, il ne justifie pas de son absence. On engage une procédure pour le suspendre un an. Est-ce que le président du club concerné ne pourrait pas trouver une solution pour lui enlever la licence, ... ?

M. POGGI.- Non, ce n'est pas possible, un président de club ne peut pas enlever la licence au joueur.

M. GRANDE.- Ce qui est sous-entendu c'est la possibilité d'une sanction administrative, cela existait avant. Nous sommes revenus dessus parce que cela a été contesté, c'est illégal ; il faut que la personne présente sa défense, qu'il soit entendu dans un contexte contradictoire. On maintient donc l'obligation de passer devant une commission de discipline. Nous vous demandons de les regrouper, nous savons que cela entraîne des réunions de commission et administratives importantes mais nous n'avons pas le choix.

Nous sommes en consultation juridique pour pouvoir faire payer les cartons, l'idée serait de pouvoir condamner financièrement au vu de carton prononcé par les arbitres.

M. POGGI.- Une proposition qui avait été soumise par la CNA. Peut-être nous aurons la possibilité d'avoir des amendes supplémentaires quand on mettra des cartons.

M. DESSAY (tchat) : Quand une personne fait un rapport pour engendrer une commission de discipline Fédérale cette personne devrait être informée de la sanction.

M. GRANDE.- Nous avons modifié les règlements disciplinaires, dès lors que les personnes font les rapports, les personnes qui sont victimes ont la communication de la décision.

M. GRIGNON.- Les présidents de commission de discipline ont obligation d'informer lorsque la procédure est engagée et lorsqu'elle siège elle a obligation d'informer l'auteur du rapport de la décision.

CD76 (tchat) : Quelle sanction vis à vis des réseaux sociaux ?

M. POGGI.- Nous en avons régulièrement, quand il y a atteinte au renom de la fédération, on entame des procédures. On n'écrit pas tout et n'importe quoi sur les réseaux sociaux.

CD21 (tchat) : Quelle est votre position quand une personne non licenciée sans notion juridique juge une personne licenciée ? Une aberration !

M. GRANDE.- Alain revient sur la composition des commissions de discipline, je suppose ?

M. POGGI.- On vous avait déjà répondu.

M. VORILLION (CD21).- J'entends bien mais quand on fait une propagande pour ne pas prendre de licence et que les gens vous jugent 2 ans après et qu'ils n'ont pas repris leur licence ..., cela est extravagant. Je ne vois pas pourquoi une personne non licenciée me jugerait !

M. GRIGNON.- Lorsque tu juges en Cour d'Assises, ce sont des personnes comme toi et moi de droit commun, qui n'ont pas fait d'études en droit et pourtant elles jugent quelqu'un ; on ne parle pas là de pétanque mais de perpétuité.

M. GRANDE.- A noter également que ce sont les comités directeurs qui ont la compétence pour nommer les gens de la commission de discipline, vous pouvez bien sûr écarter toute candidature qui vous semble inappropriée.

Tchat : Ne pourrait-on pas passer en commission de discipline un joueur dont le taux d'alcoolémie est positif ?

M. POGGI.- Non, on ne peut pas, la seule sanction est de le disqualifier.

M. GRANDE.- Et l'exclusion de la compétition immédiate suivant la procédure inscrite au Règlement Administratif et Sportif. Non l'alcoolémie n'entraîne pas un passage en discipline ce n'est pas possible juridiquement.

Mme COSTE.- Je souhaiterais que le responsable de la commission de discipline se penche sur les frais de procédure et que la commission fédération et la commission nationale respectent les règlements en vigueur à ce titre et que soit revue la procédure de délocalisation et ses conséquences financières lorsqu'elle est acceptée par la Fédération ; cela aboutit à des aberrations et des situations anormales, les personnes concernées sont au courant. C'est important pour tous les comités départementaux et régionaux qui sont dans cette situation et ceux qui font l'objet de procédures d'appel, que ce soit pour la Fédérale ou la Nationale, ne statuent jamais sur

les dépens de la procédure et laissent entièrement aux comités régionaux voire départementaux l'entière charge de ses actions. Bientôt, on ne fera plus de procédure comme cela on n'aura plus rien à supporter !

M. POGGI.- Nous en avons discuté Lucette, ce n'est pas passé dans les oubliettes, nous avons convenu d'un rendez-vous au siège de la Fédération en présence de Xavier Grande et nous avons informé les deux responsables de commission : François KURZ et Daniel BRUAND.

Mme COSTE.- Je ne parle pas pour moi personnellement, je fais part de mes avis pour l'ensemble des comités départementaux et régionaux concernés. Je pensais que tu pouvais y faire allusion en disant que vous aviez à l'étude ce genre de situation.

M. THIBAUT (tchat) : Pouvez-vous augmenter ou diminuer une sanction prise par un département ou une région ?

M. POGGI.- Si le président fait appel de la décision, on peut augmenter la sanction par contre s'il ne fait pas appel on ne pourra pas l'augmenter.

M. GRANDE.- Une attention particulière que vous devez toutes et tous avoir, si le prévenu fait seul appel il est important que vous fassiez à chaque fois appel conservatoire pour laisser à la commission la possibilité d'augmenter ou de diminuer le cas échéant.

M. POGGI.- Si le Comité départemental ou régional ne fait pas appel on ne pourra pas augmenter la sanction ...

Mme COSTE.- Et par contre la diminuer.

M. GONNIN (Président du CD45).- Pour ce qu'a dit M. GRIGNON par rapport aux membres de la commission discipline qui ne sont pas licenciés, vous avez donné l'exemple de la société civile ; il serait intéressant de savoir comment cela se passe dans les autres fédérations sportives et non pas dans la société civile ? A savoir s'il y a des commissions de disciplines dans les autres fédérations sportives qui sont dans les commissions de discipline et qui n'ont pas l'adhésion de la Fédération ?

M. LE BOT.- Je confirme qu'il existe des commissions de discipline dans d'autres fédérations où les gens ne sont pas licenciés, ils sont pris en particulier sur leurs compétences en matière de droit pénal en particulier. Nous dans notre fédération, on avait l'habitude de prendre dans nos commissions des membres élus ou des licenciés qui avaient ou prou de compétences.

Mme COSTE.- Pour confirmer ce que tu dis, n'oubliez pas qu'il est prévu qu'une commission de discipline, les membres sont soumis à décision de votre comité directeur, c'est à vous tous d'accepter ou de refuser cette personne dans une pareille composition.

M. GONNIN.- L'exemple de M. GRIGNON sur la société civile me paraissait disproportionné par rapport aux commissions de discipline d'autres fédérations.

M. GRIGNON.- J'aurais effectivement dû prendre un autre exemple. Je suis membre de la commission d'appel nationale de la Fédération de Danse et je n'ai pas de licence de danse.

M. LE BOT.- Une remarque portée dans le tchat, il est déjà difficile d'avoir des membres de commission et déjà d'avoir le choix quand on n'a pas de membres c'est difficile. La difficulté des affaires que nous avons à gérer, il faut élargir notre regard non pas aux seuls licenciés mais à toute personne qui veut donner un coup de main à un comité départemental ou régional parce qu'elle est intéressée par la lutte contre les incivilités, contre les violences faites dans le sport. Comment aujourd'hui, luttons-nous contre les incivilités dans le sport ? En mettant des sanctions proportionnées, qui ne soient pas « blackboulées » quand on se retrouve avec des recours devant le Tribunal administratif voire en conciliation au CNOSF. Nous avons pris un avocat qui est en capacité de nous aiguiller, en plus de Xavier qui a les connaissances juridiques, de façon à ce que nos décisions soient notifiées en droit et en fait et les plus bordées possible.

M. TRAMIER.- Dans les autres fédérations, le plus souvent, on vous offre la licence quand vous apportez une aide et quand vous êtes dans une commission.

M. POGGI.- Pour revenir à ce que disait Lucette, l'Article 1 du Code de Discipline, le choix des membres.

M. LE BOT.- Pour ne pas avoir de problème, il est important que dans vos procès-verbaux de comité départemental ou régional qu'apparaisse la validation par les comités départementaux et régionaux des membres des commissions de discipline. Si jamais vous avez un prévenu qui remet en cause la composition de la commission de discipline et que vous ne retrouvez pas le procès-verbal qui va valider leur nomination

REFORME DE L'ARBITRAGE – Patrick GRIGNON

M. GRIGNON (*membre du Comité Directeur et responsable de la CNA et du PNA*).- Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie de votre attention.

Je tiens à remercier le corps arbitral. Je remercie chaleureusement tous les arbitres qui chaque weekend œuvrent sur nos terrains. Le grade le plus important est celui d'arbitre départemental ; on doit travailler pour les aider dans la formation et le devenir de nos futurs arbitres.

Avec le centre de formation, la CNA et le PNA nous avons mis en marche la réforme de l'arbitre qui a été demandée en 2021 par notre président. Vous avez reçu l'organigramme.

Les objectifs de la réforme :

- Sanctuariser les dates de formations d'arbitre (éviter le chevauchement formation/compétition)
- Harmoniser les formations sur tout le territoire national
- Améliorer le dispositif de formation et la qualité des formations
- Assurer un suivi plus précis des arbitres
- Accompagner les arbitres dans leurs fonctions

On souhaite que tout le monde puisse avoir à la même période le tronc commun et les formations initiales pour qu'en même temps tout le monde ait la même formation.

Nouveautés de la réforme :

- Mise en place d'une procédure d'habilitation : les comités organisateurs de formation devront déposer une demande d'habilitation fédérale.

Cette démarche devra être effectuée auprès du centre national de formation à minima 1 mois avant la date définie nationalement.

- Mise en place de contenus harmonisés sur l'ensemble du territoire.
- Mise en place d'un agrément pour les formateurs.

ARCHITECTURE :



Prérequis obligatoire : le tronc commun qui donne l'articulation sur différents axes ; les personnes peuvent aller vers l'axe : délégué ou éducateur ou l'arbitrage ou à l'avenir graphiqueur.

Être formateur agréé :

Prérequis pour être formateur dans la filière arbitrage :

- Être au minimum au grade d'arbitre régional, il faut être arbitre pour être formateur.
- Avoir suivi la formation de formateur.
- Présenter une lettre de motivation via le président du comité départemental et régional, cette dernière devra comporter son domaine de compétence.
- Fournir un extrait de casier judiciaire n° 3.

Rôle du formateur agréé :

Il respecte le cahier des charges fédéral.

- Il intervient pédagogiquement avec les outils de formation mis à sa disposition.

- Il participe à la formation des formateurs organisée par le centre national de formation.
- Il s'assure de l'organisation logistique et matérielle de son intervention.
- Il assure l'intervention technique et pédagogique.
- Il participe aux évaluations des stagiaires avec les outils d'évaluation fournis par la CNA et le CNF.
- Il transmet, en fin de formation au CNF les documents de preuve obligatoire.

Frais de formation et indemnités :

Sont compris dans les frais d'inscription :

- L'accès à la formation et l'accès aux outils
- Le passage de l'examen
- L'accès à la formation continue des arbitres
- Les diplômes, cartes et écussons
- Réversion 30% des frais aux comités organisateurs des formations

TRONC COMMUN	60€	1 JOURNEE
ARBITRE DEPARTEMENTAL	60€	2 JOURNEES
ARBITRE REGIONAL	60€	2 JOURNEES
ARBITRE NATIONAL	90€	2 JOURNEES ET DEMI

L'arbitre en formation officiant au même titre que les autres arbitres (il n'est pas en supplément) bénéficient de la prise en charge suivante :

- Indemnités :

Un « stagiaire » arbitre ne perçoit pas d'indemnités lorsqu'il exerce les journées d'arbitrages obligatoires inscrites dans sa formation.

- Frais : la prise en charge des frais (déplacement- hébergement-restauration) pour les arbitres en formation est à la charge :

* Pour les concours : par les organisateurs.

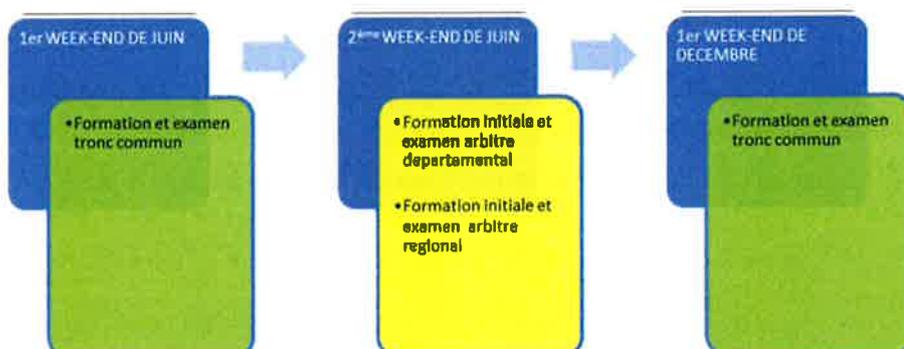
* Pour les championnats : par l'échelon concerné (Département-Région-FFPJP).

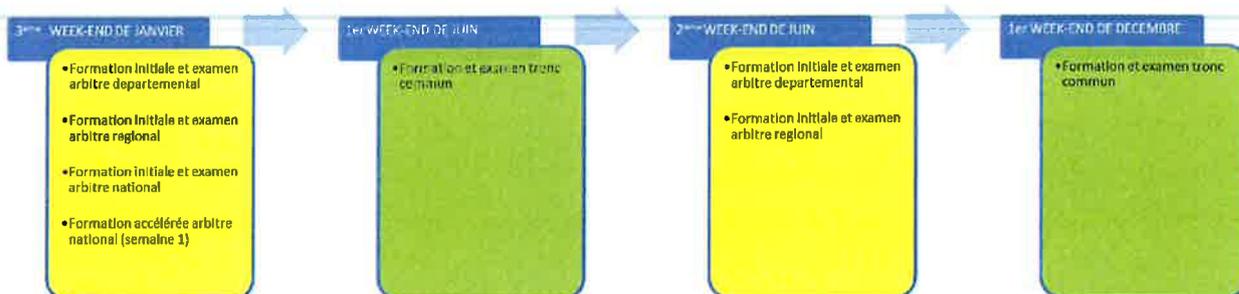
Pour les championnats de France, auparavant lorsqu'un arbitre national était désigné par la CNA pour officier sur les championnats de France, c'était à la charge soit de l'intéressé, soit du comité départemental, soit de la région ; le comité directeur fédéral sur proposition de la CNA a validé que la CNA désignera moins d'arbitres du PNA sur les championnats de France et ce seront les arbitres admissibles à la pratique qui iront arbitrer.

Ils ne seront pas en supplément, c'est-à-dire que les frais seront pris en charge par la fédération, donc la Région et le Département et le candidat n'auront pas à déboursier un centime.

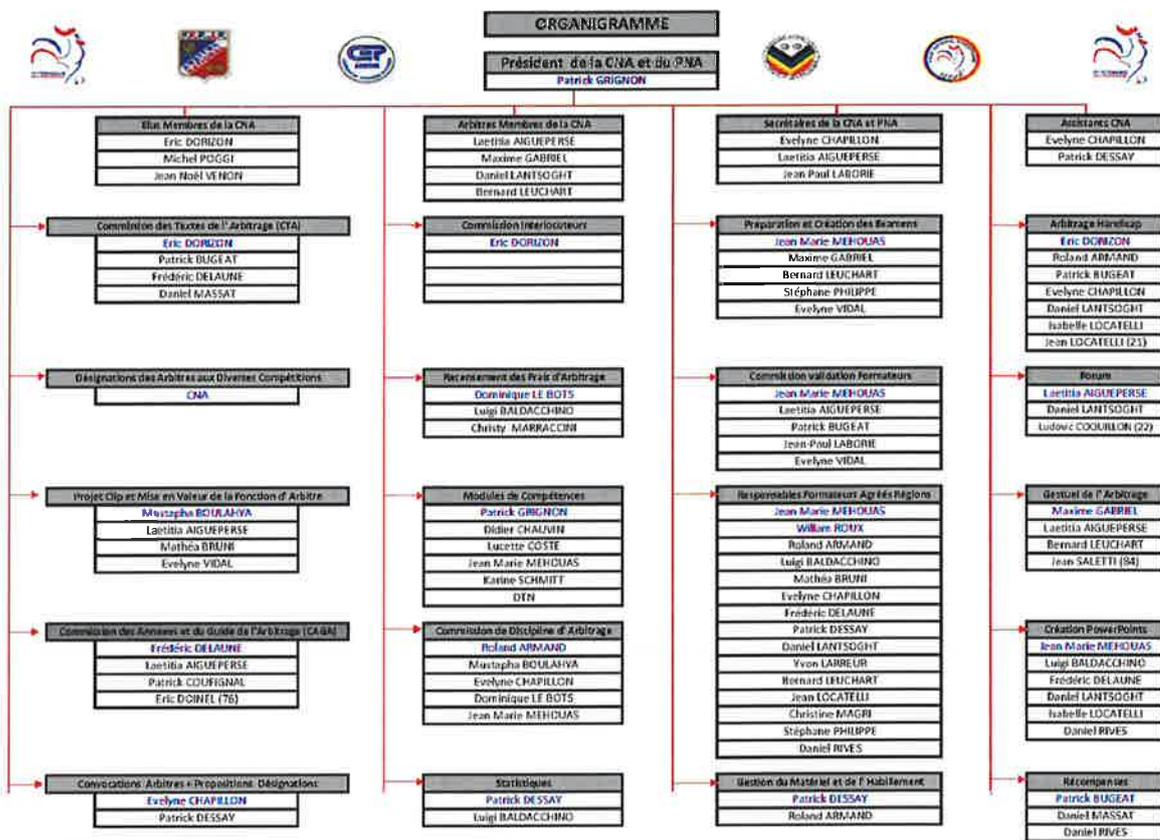
Calendrier unique :

2022





Organigramme



En BLEU: les responsables de Commissions

Vous avez des noms et si vous avez des questions vous pouvez directement contacter les personnes responsables des commissions.

Concernant l'indemnisation des arbitres, vous avez la grille pour 2022, vous ne pouvez pas être en dessous des tarifs.

Les 29 et 30 janvier dernier a eu lieu le premier rassemblement des arbitres de l'AURA. Une très belle manifestation. Frédéric DELAUNAY adressera aux présidents de région le déroulement de ces journées.

M. ROSSET.- En tant que président du comité de Rhône j'ai envoyé 6 arbitres, ils sont revenus ravis de ce weekend.

Mme LEVET (Présidente du CD04) tchat : un candidat qui a échoué à la session de janvier peut-il représenter l'examen en juin ou doit-il attendre janvier 2023 ?

M. GRIGNON.- Non il peut se présenter en juin.

M. GRAMOND (CD46 tchat) : Le 1er week-end de juin correspond cette année aux championnats régionaux, Très difficile d'organiser ces formations du tronc commun le même week-end lorsque les formateurs sont déjà pris.

M. GRIGNON.- Effectivement cette question avait déjà été posée par Karine SCHMITT, je verrai à prendre une date qui ne gêne personne. On verra comment changer cette date, on va conserver le fait d'avoir une deuxième date pour permettre à tous les comités d'avoir 2 dates dans l'année pour les examens d'arbitres départementaux et régionaux.

M. MARZAT (CD72 tchat) : Quid des candidats qui sont en activités ? Pas évident de poser 1 semaine de congés.

M. GRIGNON.- Pour la filière accélérée de janvier, il est impossible de faire autrement. Les candidats sont obligés de prendre une semaine de congés.

M. COMBES (CD04 tchat) : Y a-t-il eu des commissions de discipline pour l'arbitrage ?

M. ARMAND (Président de la commission nationale de discipline).- Oui, une pour M. Bosco.

M. THIBAUT (tchat) : Je pense que le tronc commun n'a pas été compris par beaucoup car il n'y a pas beaucoup de monde qui l'a passé alors que cette année elle était gratuite, graphiqueur nous faisons le graphique depuis 40 ans pourquoi nous faire passer un examen ?

M. GRIGNON.- Pour le tronc commun, je vais répondre pour le graphiqueur ce n'est pas de ma compétence.

M. MADI (Président du CD976).- Demande si possibilité d'avoir une session de recyclage au niveau arbitrage et au niveau éducateur ?

M. GRIGNON.- Pour les éducateurs, ce n'est pas de ma compétence, il faut voir avec la DTN. Pour l'arbitrage, plusieurs possibilités, tout dépendra du nombre. Il y a peut-être la possibilité de les faire venir sur un championnat de France, mais si vous avez 15 ou 20 candidats on peut envisager un déplacement.

M. LE BOT.- Pour les graphiqueurs, je n'aime pas trop ce terme-là, c'est responsable de table de marque informatisée, graphiqueur cela nous parle à nous mais pas aux autres personnes qui ne sont pas de la pétanque. Actuellement, nous avons une réflexion au sein de la fédération et du centre national de formation, nous sommes conscients que des personnes tiennent des tables de marque informatisées avec gestion concours depuis des années et ils nous rendent service. Comment pouvons nous valider les compétences acquises pour les anciens et avoir la garantie que les personnes qui gèrent les graphiques ont les compétences requises ? Bien entendu, les nouveaux qui entrent dans le circuit passeront les examens comme prévu. Peut-être avoir 2 filières : une pour les nouveaux et une pour ceux qui ont de l'expérience. Le travail est mené actuellement par William ROUX qui a sollicité les comités régionaux pour avoir des personnes reconnues et compétentes en tant que formateurs de manière à avoir nous la garantie que les personnes agréées responsables de table de marque aient les compétences.

Mme COSTE.- Il est indispensable de savoir que le terme de graphiqueur-délégué existe, il est dans le règlement des concours régionaux et validé par la fédération. Lorsque depuis 40 ans vous êtes derrière une table de contrôle normalement en termes de formation cela se traduirait par les acquis de l'expérience ; sauf que c'est un dispositif particulièrement lourd et bien plus lourd que de passer le tronc commun. Si déjà on ne veut pas passer le tronc commun, je ne vois pas ces personnes passer la validation des acquis de l'expérience ! Nous en avons discuté avec Patrick Grignon et William Roux, nous allons vers l'élaboration d'un document de style QCM en relation avec les compétences attendues de ces personnes pour vérifier qu'elles sont bien en capacité de répondre correctement aux questions posées, soit elles répondent complètement alors on pourrait valider leur antériorité et leur faire « subir » la formation de « graphiqueur » pour vérifier leurs compétences en matière informatique, etc., sinon elles seraient contraintes de retourner à la case départ et de passer par le tronc commun.

Mme BLANCHET (présidente CD86 tchat) : Pour les examens du tronc commun, pourrait-on avoir les résultats, positifs comme négatifs ?

M. GRIGNON.- Je pensais que c'était fait, les présidents de comité doivent être avisés des candidats reçus ou pas.

M. VORILLON (CD21 tchat) : Quelle est votre position pour un candidat qui a fait le tronc commun et les quatre arbitrages mais n'est pas venu à l'examen? Avez-vous accordé vos violons entre la DTN et la CNA ?

M. GRIGNON.- A l'issue du tronc commun, la personne devait faire les 4 journées d'arbitrage, le responsable de la commission d'arbitrage a le droit de faire un contrôle de connaissance pour savoir si ces arbitres sont aptes ou pas à être libérés. J'attire votre attention, seul le président du comité départemental peut

valider ou pas les arbitres départementaux, en aucun cas, on peut dire à un président de comité celui-ci est arbitre ou pas. Ils peuvent être nommés arbitres départementaux que lorsque le président de la commission d'arbitrage départemental sur proposition a soumis au président du comité si oui ou non ils sont validés ou pas. Tant que le président du comité départemental n'a pas validé par procès-verbal que les candidats à l'examen sont arbitres départementaux ils ne le sont pas.

M. GRAMOND (CD 46 tchat) : Qui aura les compétences pour être formateur de responsable de marque ?

M. LE BOT.- Ce seront les formateurs agréés. On réfléchit aujourd'hui à comment agréer les personnes qui ont des compétences. Le travail est mené par le centre de formation.

M PASCUAL (Président du CD35 tchat) : N'oublions pas nous œuvrons avec des bénévoles tout au long de l'année sur toutes les compétitions. Ne craignons pas de décourager des simples bénévoles qui œuvrent sur des concours départementaux. A ma connaissance et par le passé il existait déjà des diplômés graphiqueurs. Pour rappel La FFPJP délivrait déjà ce genre d'attestation à l'arrivée de gestion concours.

M. LE BOT.- On travaille pour une procédure allégée pour les bénévoles qui travaillent avec nous depuis longtemps. Il faut s'assurer que les personnes ont de réelles compétences.

M. MIETTON (CD54 tchat) : Y-a-t-il moyen d'avoir pour les maillots d'arbitre des tailles supérieures au 4XL ?

M. GRIGNON.- Il faudrait voir avec M. GRANDE et notre partenaire.

M. TRAMIER (CD 67 tchat) : Qu'en est-il de la formation de jeunes officiels auprès de l'UNSS ?

M. GRIGNON.- Nous n'avons jamais été autant présents auprès de l'UNSS. Nous avons rencontré la semaine dernière avec Mathéa BRUNI et d'autres le directeur régional de l'UNSS. Pour rappel la fédération a une convention avec l'UNSS. Chaque président de comité a un rôle avec son responsable de la commission d'arbitrage de prendre attache auprès du président départemental ; l'UNSS aime la pétanque, les élus vont vers la pétanque et il y a un championnat de France UNSS Pétanque.

M. LE MANACH (président du CD31).- Quand est-ce que la Fédération interdira le port du jean sur les compétitions internationales ou nationales ou régionales ? On se bat pour le port des tenues sportives pour les qualificatifs des championnats mais sur les grandes manifestations internationales ou nationales on voit des joueurs avec des tenues limites ou en jean.

M. GRIGNON.- Je rappelle que les tenues vestimentaires ne sont pas de la compétence de l'arbitre, il a simplement vocation à aider le délégué. Les interdictions ou acceptations sont faites par le délégué ou président du jury de concours. En aucun cas un arbitre a compétence pour disqualifier une équipe qui n'est pas en tenue homogène. Il y a les chaussures où là c'est la prérogative de l'arbitre pour un problème de sécurité. Pour une interdiction pareille, ce n'est pas la CNA mais le comité directeur qui prendra la décision. Les tenues sont un problème récurrent, on tend vers un mieux. Evidemment il n'est pas acceptable d'avoir une personne qui joue avec un jean troué.

(16h30 - pause 5 minutes)

POLE SPORTIF – Laurent VAISSIERE

M. VAISSIERE (Vice-Président et responsable du Pôle sportif).- Bonjour à tous,

Je suis vraiment ravi de vous retrouver et même si j'aurais préféré que ce soit en présentiel, c'est toujours impressionnant de savoir rassembler toute la France sur un petit écran. En charge du pôle sportif de la fédération autrement dit de toutes les compétitions, je vous dirai bienvenue dans le cœur du réacteur. Vous le savez l'organisation de la pétanque et du jeu provençal en France et la mise en place des compétitions qui en découle est une des principales missions de service public que nous délègue notre ministère. Oui nous assumons une mission de service public pour l'ensemble de nos concitoyens qui veulent s'épanouir à travers le sport et plus particulièrement en ce qui nous concerne la pétanque et le jeu provençal. Un petit aparté pour rappeler l'importance de cette délégation de service public face à des privés qui veulent se servir de nos disciplines comme vecteur commercial, c'est pour cela qu'au niveau fédéral nous avons remis de l'ordre face à cette

nouvelle donne dans le respect évidemment du code de sport, mais en tout cas aujourd'hui la FFPJP n'est plus la dernière roue du carrosse où par le passé elle était ignorée. Ce qui est valable au niveau national vaut aussi dans vos territoires, vous êtes les garants de la bonne organisation de la pétanque et du jeu provençal et vous êtes en droit d'intervenir quand apparaissent des organisations privées voire de nos clubs qui n'ont rien à voir avec notre mission. Je referme cet aparté, mais il était important de bien préciser le cadre dans lequel vous intervenez.

Après une année 2020 réduite à néant ou presque, 2021 n'a pas démarré sous les meilleurs auspices car il a fallu attendre le début du mois de juin pour que les compétitions officielles reprennent. Avec une priorité l'organisation des différents qualificatifs aux championnats de France et une réduction de la voilure avec uniquement les championnats triplettes et le doublette mixte. Je sais que cette mise en place a été difficile, nous sommes tous devenus des experts en ERP type X, type PA, du RES, de la notion parfois confuse d'espace public sans oublier les arrêtés préfectoraux ou municipaux venant parfois se contredire. Je sais bien que faire et défaire c'est toujours travailler mais ces changements permanents, les désistements d'organisateur au dernier moment vous ont tous mis à rude épreuve et je voulais vous remercier car grâce à votre abnégation, votre courage, vous avez tout de même réussi à mener à bien cette reprise dans des conditions complexes. Bravo à tous.

Et puis en juillet une nouvelle contrainte est venue doucher notre enthousiasme naissant avec l'apparition du pass sanitaire. Une nouvelle obligation qui a freiné de nombreux organisateurs avec ce nouveau contrôle à mettre en place. Pour autant et j'en ai fait l'expérience, les concours avec pass sanitaire se sont très bien déroulés, tout le monde ayant compris que c'était notre intérêt pour si nous souhaitions jouer. Je rappelle au passage que nous avons une obligation de moyen mais pas de résultat. En tout cas il est fort probable que nous ayons encore besoin de ce sésame devenu entre-temps pass vaccinal pendant encore un certain temps même si apparemment nous voyons le bout du tunnel. Une saison tronquée, des concours annulés, la saison sportive 2021 s'est réduite à quelques mois ce qui nous a amené à geler la **classification pour 2022** à l'exception des différents champions passant Elite. Maintenir la classification aurait amené des joueurs à passer Honneur avec juste quelques points et dégrader tout le monde une année supplémentaire aurait permis à des joueurs de devenir promotion alors qu'ils n'ont rien à y faire.

La **refonte de la classification** est un des projets de ce mandat voulu par le président. C'est un sujet délicat et ancien qui a déjà fait l'objet de nombreux débats, avec par exemple à une époque le rendement de point et le célèbre pin's.

Avec la commission qui s'est mise en place, le premier constat c'est que nous avons une carte de France très disparate avec des problématiques différentes et surtout des habitudes bien ancrées. Le plus étonnant c'est l'absence totale de concours promotion dans de très nombreux territoires alors que justement ce sont des concours qui devraient permettre l'apprentissage de la compétition. Dans d'autres territoires ces concours promotions sont quasiment institutionnels et enfin certains comités avec une volonté politique affirmée commencent à ressentir le bienfait de ces concours promotions. Vous voyez que la tâche de la commission est complexe et notre population de licenciés tout autant, alors que l'idéal d'un sportif est de progresser et d'avoir comme objectif d'être le plus performant possible, nous, nous avons le contraire, nous avons des joueurs qui une fois passé Honneur font tout pour être le plus mauvais possible et voient leur progression dans la hiérarchie non pas comme une reconnaissance mais comme un purgatoire. L'intérêt bien sur étant de redevenir promotion pour continuer à plumer les copains sans avoir trop à forcer.

En attendant de trouver la formule miracle ou la plus adaptée, une première décision a été prise et qui sera appliquée en 2023. Aujourd'hui lorsque que l'on prend une première licence, avant même avoir touché une seule boule, nous sommes automatiquement classés promotion et si je veux faire de la compétition, la seule chose que je peux faire c'est de jouer dans un concours promotion, s'il en existe. A moins d'être un surdoué qui s'ignore ou d'être investi d'une foi inébranlable, je vais avoir très peu de chance de figurer et bien souvent je vais vite me résigner. Heureusement qu'il existe les CDC plus appropriés. C'est pour cela que nous avons décidé de créer la catégorie des Non Classés qui s'adressera aux primo licenciés mais aussi à tous nos licenciés qui ne font que de la pratique voire ne jouent pas du tout. L'objectif est de mettre le pied à l'étrier de ces licenciés en leur proposant des animations dans nos clubs mais aussi à l'initiative des comités. Les concours à la mêlée ou en 4 parties seront réservés qu'aux non classés. Cela pourra être aussi des séances avec des éducateurs (qui ne sont pas cantonnés qu'aux jeunes). En tout cas toutes les initiatives qui seront prises pour fidéliser ces licenciés et les amener vers la compétition seront les bienvenues.

Autre sujet qui va sûrement vous faire réagir c'est la décision en 2023 de modifier l'**âge de la catégorie vétérans** qui va passer à 55 ans. Comme toutes les décisions prises, elle est avant tout pragmatique et pas dogmatique. Pourquoi, c'est que tout simplement c'est que ce sont nos clubs, vous-même comités, qui organisaient à longueur d'année et en semaine des concours 55 ans et plus, il suffit de regarder vos calendriers. Cette décision ne part pas de rien, elle part du terrain et je rappelle que ces concours aujourd'hui n'ont aucune existence réglementaire. Il était indispensable de prendre une décision car depuis quelque temps nous assistions à des dérives qui ne voulaient plus rien dire. Par exemple des concours en triplette avec 2 de entre 55 ans et 60 ans et 1 de 60 et plus, une féminine de 50 ans et de 2 de 55 ans etc..... Il existe même des championnats des

clubs 55 ans et plus, des coupes départementales et je ne vous parle pas des organisateurs qui, le vendredi veille de nationaux, organisent des concours réservés aux 55 ans et plus. Et je rappelle que c'est vous-même comités qui ont demandé il y a maintenant plusieurs années d'intégrer dans gestion concours un module 55 ans et + (et c'était sûrement une erreur de la part de la fédération de l'avoir autorisé). Bref, vous le voyez cette décision se veut l'exact reflet du quotidien de ce que pratiquent déjà nos licenciés tout au long de l'année. Il se trouve et c'est une conséquence et non la cause comme on peut parfois l'entendre qu'avec cette décision nous alignons notre réglementation sur celle de la CEP qui est déjà à 55 ans. Merci d'arrêter de colporter que cette décision nous serait imposée par la CEP, la CEP ne nous a jamais rien demandé et sa seule exigence pour son championnat d'Europe Vétérans est de présenter une équipe avec des joueurs de + de 55 ans point final. De toute façon, vu que depuis 35 ans la composition des équipes de France se fait via une sélection, je pense que nous aurions pu participer à ce championnat d'Europe depuis très longtemps mais nous étions restés focalisés sur nos propres règles c'est-à-dire vétérans = 60 ans. D'ailleurs je rajoute que pour le championnat d'Europe Espoir, cela nous pose aucun problème d'envoyer une sélection alors que nous avons aucune compétition ni championnat de jeunes de - de 23 ans. Après j'entends la critique de ceux qui lient l'âge de la retraite avec la catégorie vétérans, ce qui n'a rien à voir, heureusement que dans les autres disciplines sportives on ne tient pas le même raisonnement. J'entends ceux qui disent que 5 ans de différence c'est beaucoup, alors certes, ceux qui ont 80 ans trouvent que les 55 ans ce sont des jeunes mais là nous sommes sur un effet de seuil uniquement conjoncturel car je peux vous l'assurer et même vous le promettre ceux qui ont 55 ans aujourd'hui en auront 65 dans 10 ans et 75 dans 20 ans. Si l'on rentre dans ces considérations on peut se plaindre à tous les âges !! comme celui de 50 ans mécontent d'être battu par une jeune de 20 ans ou inversement. J'ai l'impression parfois que chacun veut défendre son pré carré ou sa niche dû à l'âge qui lui permet de gagner une compétition. Cette décision a au moins le mérite de clarifier la situation et il ne sera plus possible en 2023 d'organiser des concours à la carte suivant l'âge, la longueur des cheveux où je ne sais quel autre critère. Pour autant, pour ceux qui le souhaitent, vous pourrez organiser des animations pour des 65 ans et plus.

Vous ressentez bien la volonté du comité directeur de moderniser notre fédération, d'être sans cesse en mouvement et de prendre en compte l'évolution de notre société. Je sais que c'est toujours difficile de sortir de son confort et de ses habitudes mais dans un monde où tout va très vite, il est nécessaire d'évoluer en permanence. C'est aussi le cas pour nos championnats de France que nous devons rendre encore plus attractif. Pour 2022, la grande nouveauté c'est la prise en charge par la fédération des tribunes, c'est un dossier qui était en gestation depuis quelque temps et qui voit enfin le jour. C'est à la fois un carré d'honneur normé, des tribunes avec un accès par l'arrière et un meilleur confort pour les spectateurs. C'est aussi une charge de moins pour les organisateurs qui pourront se concentrer sur les autres attentes du cahier des charges.

Organiser un championnat de France, c'est un défi, il ne suffit pas de déposer sa candidature pour obtenir d'office l'aval de la fédération. La **commission des championnats de France** déjà très attentive, le sera encore plus dans le futur avec un contrôle très rigoureux du respect du cahier des charges.

Vous l'avez lu dans l'un des derniers comptes rendus du comité directeur, 2023 verra l'apparition du **championnat tripléte mixte** et le passage à 128 équipes du championnat tripléte. Là aussi ce sont des décisions pragmatiques, pourquoi ? D'une part pour le 256, nous avons tous les ans de plus en plus de mal pour le compléter et surtout pour arriver au nombre parfait ce n'était plus le critère sportif qui entrait en compte mais le critère financier. Autrement dit, les comités qui avaient la chance d'avoir les moyens envoyaient une équipe supplémentaire au détriment d'autres qui auraient mérité sportivement cette place mais qui n'en avaient pas les moyens.

Si en plus on rajoute la quarantaine de comités qui ont qu'une seule équipe et qui bien des fois ont des championnats avec plus d'équipes participantes que d'autres comités qui ont plusieurs qualifiés, cela nécessitait une remise à plat. Autre avantage, cela va renforcer l'importance de vos championnats triplétes, qui vont prendre une autre dimension et surtout redonner un intérêt encore plus grand aux championnats régionaux. Et enfin avec une sélectivité au départ plus importante, cela va sans aucun doute remodeler le paysage des équipes qualifiées.

Pragmatique toujours, la création du championnat tripléte mixte, là aussi c'est une demande forte et ancienne de nos licenciés et vous pouvez le constater aisément car tous les comités organisent déjà un championnat tripléte mixte avec succès. Sur le plan du calendrier, nous allons réunir les 2 championnats triplétes seniors et féminin où le dimanche les 2 finales seront filmées l'une après l'autre. Tout cela sera précisé par la commission des championnats de France.

Autre championnat qui avait été mis entre parenthèse, celui du **tir de précision**. Je rappelle que cette épreuve est reconnue par le ministère des sports et il aurait été incongru de faire reconnaître une épreuve et ne pas organiser un championnat de France. Au vu du temps que cela prend, des problèmes logistiques et de moyens humains, ce championnat aura lieu tous les 2 ans, le 1er étant prévu en 2023. Une commission *ad hoc* va être mise en place pour déterminer très précisément son déroulement, une des idées est que vous pourrez étaler vos différents qualificatifs sur les 2 ans au lieu de les concentrer sur quelques mois.

Toujours dans le giron fédéral, j'en viens **aux compétitions par club** en commençant par la Coupe de France qui suit actuellement son cours. Une édition fusionnée avec celle de 2020 qui n'a pas pu aller à son terme et qui a nécessité un tour supplémentaire, c'est pour cela qu'a eu lieu il y a 15 jours sur 8 sites les 32ème, 16ème et 8ème de finale. Vu le succès obtenu lors de ce week-end il est possible que nous renouvelions cette expérience dans le futur. La grande finale se déroulera dans la toute nouvelle salle de spectacle et sports de la Glaz Arena à Rennes. A noter, c'est une première, la présence d'un club Corse qui a participé au 32ème de finale.

La Corse qui a pris goût aux compétitions par équipe ce qui permet de faire la liaison avec le championnat des clubs puisque la Corse a remporté un titre. Un CNC open et féminin qui a pu se dérouler dans de très bonnes conditions si l'on excepte des problèmes de forfait dans deux groupes. Les finales se sont déroulées pour la 1^{ère} fois dans le magnifique boulodrome de Sainte-Livrade et cela restera comme une des plus belles finales. Merci encore au CD 47. Que dire des finales des autres CNC avec 10 jours de compétition au boulodrome de Saint-Yrieix, si les exploits étaient sur le terrain, il l'a été aussi en coulisse car jamais un comité avait eu à se mobiliser sur un temps si long. Encore merci au CD16 à Éric HERVOUET et à ses bénévoles.

Pour cette année un sujet, que je dirai de presque passionnel, c'est la **suppression du tir de précision pour les féminines**. Ce n'est pas une décision venue de nulle part puisque dans un premier temps elle émane d'une demande de la commission féminine. Et sans s'être consulté, c'est aussi une demande du conseil des régions. Les raisons, nous les connaissons, c'est une épreuve très difficile et bien souvent délaissée alors qu'elle vaut tout de même 4 points. Finalement on se retrouve avec des joueuses pas du tout préparées ni entraînées voir même des pointeuses (la meilleure tireuse étant préférée pour jouer la triplette), des organisations matérielles parfois très douteuses et un objectif d'améliorer le tir chez les féminines pas du tout atteint. Il suffit de consulter les feuilles de match pour constater des scores faméliques. Pour autant nous avons continué nos investigations avec l'envoi d'un questionnaire pour interroger directement les licenciées. Et en effet, il en ressort que cette épreuve n'est pas la plus adaptée notamment en CDC. La supprimer pour certains, la conserver pour d'autres aurait pu être une solution mais cela entraînait un règlement à 2 vitesses. La proposition d'introduire une épreuve de tir du type tir de départage n'a pas été retenue non plus, ni une épreuve combinée. L'idéal bien sûr serait de passer comme en open à 6 joueuses mais à ce jour pas du tout envisageable au vu de nos effectifs. Suite à cette décision, le championnat des clubs féminin se déroulera avec 4 tête à tête, 2 doublettes et 1 triplette (ce qui permettra de faire un changement). La répartition des points sera la suivante 1,5 par tête à tête soit 6 points, 3 points pour la doublette soit 6 points également et 6 points pour la triplette, ce qui donne un total de 18 points et donc la possibilité d'un match nul. Comme dit plus haut cela remet de facto la mise en place du championnat de France du tir de précision.

En tout cas la commission féminine a pour ambition de présenter une offre encore plus élargie pour nos licenciées et aussi s'adapter au monde aujourd'hui.

Autre réflexion en cours, la refonte du CNC jeunes qui pourrait passer à 3 catégories, la DTN travaille sur le sujet et devrait faire des propositions d'ici quelques mois.

Si les championnats de France sont la vitrine de notre fédération, au plus près de vos territoires ce sont les « **nationaux** » qui en sont les représentants. Il était essentiel sur ce sujet de mener une grande réforme qui je l'espère va tonifier ces belles manifestations, en étant encore plus exigeant et innovant. C'est un sujet vaste qui touche beaucoup de domaines, ce qui nécessite au sein de la commission des nationaux la constitution de sous-groupes qui comprend des élus fédéraux, régionaux et des organisateurs avec pour chacun des travaux à mener.

Je ne vais pas aborder en détail la réforme mais sachez qu'elle portera aussi bien sur le volet technologique (inscriptions, paiement, résultat en ligne) que sportif (circuit des nationaux pour chaque catégorie, création de nationaux prestige, réflexion sur de nouvelles formes de compétition, répartition des indemnités et une finale pour chaque circuit)

Un circuit jeune a déjà été mis en place en 2021 et qui a connu un beau succès et une finale à Valence en décembre dernier. Cette année ce sont plus d'une trentaine de nationaux jeunes qui sont au calendrier avec le soutien de la fédération. Je n'oublie pas **le trophée des pépites et des élites** qui pour une première a lui aussi connu un très beau succès. C'est en augmentant nos offres de compétitions attractives pour les jeunes que nous pourrions reconquérir ce public si important pour nous.

Un dynamisme, lui aussi présent dans la **commission jeu provençal** qui fourmille de plein d'idées pour donner un nouvel élan à cette magnifique discipline. Une commission très active et qui aborde tous les sujets, règlement, promotion, compétition. Une nouvelle compétition devrait voir le jour prochainement avec la création de la Coupe de France jeu provençal dont les modalités sont à l'étude.

La compétition c'est bien évidemment celles que nous organisons tout au long de l'année mais c'est bien plus car pétanque et jeu provençal c'est aussi du lien social, un trait d'union qui permet de relier des mondes différents. Je pense au monde du handicap, là aussi nous avons un rôle important à jouer pour tous ceux qui la naissance ou les fracas de la vie n'ont pas donné les mêmes chances. Nous sommes déjà implantés depuis

des années avec une convention avec la FFSA et plus récemment avec la FFH. La **commission handicap** travaille actuellement sur la création d'un **championnat de France handi-pétanque** dont les contours viennent de vous être transmis. Ces compétitions FFSA ou FFH sont toujours de moments de grandes émotions, qui nous font réfléchir et nous emmène à plus d'humilité. Autre domaine où nous sommes présents c'est le milieu carcéral où nous continuons des actions toujours appréciées même si nous ne pouvons plus nous appuyer sur les jeux pénitentiaires.

Inclusion, insertion, offres de compétitions, championnat de France, après avoir fait ce large tour d'horizon, vous pouvez constater que cette notion de service public surtout dans la période dans laquelle nous vivons, n'aura jamais été aussi importante.

Merci à mes collègues pour leur travail dans les commissions, merci Michel pour ta confiance et merci à tous de votre écoute et bien évidemment je vous souhaite une excellente saison sportive 2022 en espérant que le seul virus qui nous donne du bonheur soit celui de la pétanque et du jeu provençal.

CD09 (Tchat) : Que ferons-nous des licenciés de 70 à 80 ans ?

M. VAISSIERE.- Ils feront ce qu'ils font aujourd'hui, ils jouent déjà en 55 ans et plus. Le triplé vétérans concerne peu de championnat, si quelqu'un ne prend pas sa licence pour un seul concours où il ne peut pas jouer avec les 60 ans ...

CD2A tchat.- La date des championnats vétérans va-t-elle changer, aujourd'hui c'est en semaine ?

M. VAISSIERE.- Non, il est toujours avec le championnat promotion qui a lieu dans la semaine.

M. BENINTENDI (Président du CD83 tchat) : je suppose que cela devra aussi s'appliquer au jeu provençal où la différence d'âge aura encore plus d'impact ?

M. VAISSIERE.- Je ne suis pas un spécialiste du jeu provençal, je ne sais pas s'il s'agit de concours vétérans uniquement au calendrier.

Mme BLANCHET (CD86 tchat) : CDC, CRC, certaines des licenciées de notre CD m'ont affirmé avoir repris goût au tir grâce à l'épreuve de tir ; 5 filles au lieu de 6 donc une seule remplaçante en doublette où est l'égalité avec ces messieurs ?

M. VAISSIERE.- C'est un sujet passionnel longtemps débattu au comité directeur, pour l'instant on appliquera la décision en 2022. Nous n'avons pas trouvé la solution parfaite pour retrouver ce tir de précision. Nous n'avons pas un effectif féminin suffisamment étoffé pour passer à 6.

M. BENINTENDI (CD83 tchat) : A quand la gratuité des licences pour les personnes en situation de handicap qui désirent intégrer un club ?

M. VAISSIERE.- Je rappelle que nous avons fait l'année dernière une réduction des licences pour les personnes qui avaient les licences FFSA avec la licence FFPJP, une réduction de 10€.

CCD91 (tchat) : Y a-t-il à l'étude un championnat de France Doublette Vétérans ?

M. VAISSIERE.- Non

M. GONNIN (CD45).- Concernant les vétérans 55 ans et plus votre argument ne me convainc pas. Lorsque vous dites que dans les sports autres il y a des vétérans et ils ne se posent pas la question etc., etc., je suis d'accord mais dans les sports que je connais en vétérans cela se pratique le vendredi soir, soit le samedi ou le dimanche. Quand vous dites que vous voulez moderniser la fédération et s'adapter à l'évolution de la société, il faudra m'expliquer comment fait-on pour rajeunir la catégorie vétérans 55 ans et + alors que dans les pays européens il ne se passe pas une semaine où l'âge de la retraite risque d'être reporté de 62 à 63, 64, voire 65 ans. Je veux bien que l'on modernise la fédération et faire des concours 55 ans et plus. Au niveau du calendrier il n'y a pas beaucoup de 55 ans et plus au niveau départemental. A priori, au niveau de la Haute-Vienne ce n'est pas le cas depuis 2 ans, je trouve incohérent que l'on puisse mettre la catégorie vétérans à 55 ans et plus alors que dans la société civile les vétérans arrivent vers 63, 64 ; 65 ans. D'autant plus incohérent que la plupart des concours départementaux sont le mardi et le jeudi. Il faudra m'expliquer comment vont faire les vétérans 55 ans et plus pour jouer le mardi et le jeudi ?

M. VAISSIERE.- Il joue déjà le mardi et le jeudi en 55 ans et plus. Vous parlez de l'exception qui confirme la règle.

M. GONNIN.- Quand vous dites les nationaux 55 ans et plus, normalement on fait une demande auprès de la fédération...

M. VAISSIERE.- J'ai dit en amont des nationaux.

M. GONNIN.- Je trouve que cette décision va à l'encontre de la cohérence au niveau de la société globale.

M. LE BOT.- L'âge légal du travail et l'âge légal sportif n'ont rien à voir. Aujourd'hui je suis à la retraite, je suis considéré comme vétérans en sport et ça fait longtemps que je ne me considère plus comme un sportif en capacité de faire ce que je pouvais faire à 20 ans. Je fais la différence entre la pratique sportive ouverte à tous et nos championnats qui sont des compétitions. Pour des championnats de club, vous avez des personnes de 70 ans qui ne se posent pas la question de savoir quel est l'âge de leurs adversaires. Ils ont pu faire dans la même semaine, le championnat vétérans, le championnat de jeu provençal, pourquoi ? Parce qu'ils sont en capacité physique de le faire et parce que le championnat a un sens pour eux. Je fais la différence entre l'activité physique et sportive au sein de nos clubs et la notion de championnat. Nous sommes une fédération sportive, si demain j'avais des champions de France de 80 ou 90 ans je serai embêté pour aller défendre l'image de notre fédération auprès du Ministère.

M. GONNIN.- Vous sous-entendez que vous préférez avoir des champions vétérans de 55 ans ...

M. LE BOT.- Je préfère avoir des compétiteurs quel que soit leur âge. Ce n'est pas l'âge de la carte d'identité qui fait, c'est l'âge de nos capacités à être performant en compétition. Mais l'image et la représentation sont importantes

M. GONNIN.- Je comprends ce que vous dites, je trouve que cette décision va à l'encontre de l'évolution de la société. Vous allez perdre des licenciés à cause de cela.

Est-ce qu'il va y avoir un vote sur cette décision ou pas ?

M. LE BOT.- Le comité directeur a décidé, c'est une décision sportive, il n'y a pas de vote prévu.

M. GONNIN.- Je le regrette, votre argument de dire qu'il faut décentraliser etc., etc..., ne me convainc par rapport à cette décision.

M. LE BOT.- Nous verrons, si nous avons une baisse de licenciés, j'aurais préféré avoir des demandes pour les 65 ans et plus en semaine pour travailler plutôt que d'avoir une modification de Gestion Concours sur les 55 ans et plus. Je connais des départements où les 55 ans et plus il y en a toute la semaine. Nous sommes obligés de « réguler » ces compétitions sinon il y en aurait le lundi, mardi, mercredi, ... et plus personne dans les compétitions du samedi et du dimanche, parce que les gens le weekend disent qu'ils ont leurs petits enfants et ne jouent plus. J'entends votre point de vue, prenons date pour les deux ans à venir et nous verrons.

Mme COSTE.- J'ai une suggestion à faire par rapport à d'autres fédérations sportives. Je partage à la fois la démarche de notre président fédéral, le président d'une fédération sportive et à ce titre, il considère qu'une compétition de cette nature qui va vers les championnats de France doit être ramenée à 55 ans et plus. Je comprends aussi la position de M. GONNIN ; par exemple à la Fédération Française de Tennis, il y a des vétérans 1 et des vétérans 2. Chacun a une compétition qui lui est réservée. On pourrait imaginer d'avoir nos championnats de France traditionnels et après un « circuit » qui serait réservé à des vétérans 2 qui concourraient avec des personnes de leur catégorie d'âge – à la Fédération de Tennis, c'est espacé d'une plage de 10 ans – qui permettrait d'ouvrir sur une compétition qui n'est pas un championnat de France. Cela permettrait de relier vos 2 avis.

M. LE BOT.- Pourquoi pas ? Cela fera l'objet d'une discussion au sein de la commission compétitions.

M. BENINTENDI (Président du CD83).- Je vais m'appuyer sur l'introduction de Laurent Vaissière qui dit que cette décision est la résultante d'une remontée de terrain et du constat qui est fait qu'il y a de plus en plus de concours réservés aux personnes de 55 ans et plus. Vous avez compris que je suis sur la même ligne de point de vue que mon collègue du CD45 et que je trouve cette décision maladroite.

Je m'appuie, en tant que président du comité départemental du Var, sur ce qui remonte du terrain et plus particulièrement des joueurs de jeu provençal – c'est ce que je pratique le plus – ils prennent cela comme une aberration et si à la pétanque on peut penser qu'il y a un équilibre entre un « jeune » de 55 ans et un vieux de 70 ans et plus, croyez-moi au jeu provençal, l'écart est énorme, surtout quand on arrive en fin de journée. A mon sens, c'est une décision maladroite.

En complément de réponse à Laurent Vaissière qui dit qu'il n'a pas assez de compétences pour parler sur le jeu provençal et à la question de savoir s'il existait des concours réservés aux vétérans, il y en a énormément, au moins un par semaine, peut-être pas dans toutes les régions de France mais en PACA oui et plus particulièrement dans les départements du bord de la méditerranée, peut-être moins à l'intérieur de la région.

Je suis sur le même point de vue que mon collègue du CD45 et j'ai vu dans le tchat que nous n'étions pas que 2 dans l'assemblée à partager un certain désaccord pour ne pas dire désarroi avec cette décision. Et c'est bien dommage que cette décision ne soit pas soumise au vote.

Mme JEANJEAN (*Présidente du CD13*).- Nous sommes d'accord avec le CD83.

M. LE BOT.- Le comité directeur a pris ses responsabilités, vous le jugerez sur les résultats.

POLE HAUTE PERFORMANCE - Corine VEROLA

Mme VEROLA (*vice-présidente et responsable pôle haute performance*).- Bonjour à toutes et tous. Comme l'avait annoncé notre président dans sa profession de foi une réorganisation de l'ensemble de la Direction Technique Nationale a débuté au sein de la FFPJP.

La première décision a été le changement de Directeur Technique National. Ainsi Mr Patrice Rodriguez a remplacé Mr Jean-Yves Perronet. A ce titre, le président lui a donné carte blanche pour proposer à la fois une réorganisation humaine mais surtout une réorientation de notre philosophie sportive.

Dans le même temps il m'a accordé sa confiance pour travailler avec Patrice et devenir la responsable de la Haute performance au sein de notre fédération. Lors du comité directeur de novembre Patrice nous a présenté ses propositions quant au nouvel organigramme de la DTN et les élus les ont validées.

La première décision est donc la création d'un poste d'Entraîneur National qui sera en charge de superviser et cadrer les différents collectifs. Cette tâche a été confiée à monsieur David Le Dantec. Nul doute que sa carrière de joueur (2 fois champion du monde et 3 fois champion de France) ainsi que son expérience de coach d'équipe nationale avec la Suède, lui permettront de mener à bien sa mission.

La tâche principale de la DTN sera de modifier notre philosophie actuelle afin de tendre au plus vite vers un développement de la culture de l'entraînement, une notion absente de nos mentalités à ce jour. Les listes de joueurs appartenant à un collectif ont été resserrées afin que les efforts soient concentrés sur les joueurs et joueuses susceptibles d'intégrer l'Equipe de France à court terme.

Les seniors masculins seront comme les autres collectifs regroupés lors de rassemblements qui permettront d'échanger avec eux et de les challenger. En effet, Philippe Quintais ayant annoncé sa retraite internationale, un nouveau cycle s'annonce pour lequel tous nos joueurs de haut niveau doivent se sentir concernés et croire en leurs chances d'intégrer l'Equipe de France. Pour Philippe sera un nouveau challenge car en intégrant l'encadrement du Pôle Haute Performance, il nous apportera son expérience mais également sa vision des collectifs.

Des passerelles entre les collectifs seront mises en place. Ainsi par exemple, nos joueurs « espoirs » les plus âgés seront convoqués lors des rassemblements des seniors. Idem au niveau de nos jeunes qui pourront évoluer sur certains stages avec les joueurs espoirs. Ces jeunes qui nous ont donné l'exemple en 2021. En effet, nous avons appris tardivement la mise en place d'un championnat du monde au mois de novembre en Espagne. Le staff jeunes a dû être réactif et mettre en place des stages qui ont permis de mener à une sélection de 8 joueurs qui ont fini respectivement premiers et troisièmes au championnat du monde.

A la fin du dernier stage qui s'est déroulé à Albertville tous les jeunes sont repartis dans leurs départements respectifs avec un plan d'entraînement à suivre régulièrement. Ils devaient informer leur staff par mails, vidéos ou autres supports, de leurs résultats et du bon suivi des consignes d'entraînement. Tous ont joué le jeu et ont respecté les règles mises en place par leurs éducateurs. On voit que le résultat sportif ne s'est pas fait attendre.

C'est cette culture de l'entraînement que nous voulons étendre à l'ensemble de nos collectifs. L'exemple nous vient de nos jeunes. A nous, de mettre en œuvre tout ce qui sera possible pour atteindre notre objectif.

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE- Patrice RODRIGUEZ

M. RODRIGUEZ (*Directeur Technique National*).- Bonjour à tous, je suis le nouveau DTN depuis le 1^{er} octobre, je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui.

Je vais vous présenter le contrat de délégation.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, prévoit que la délivrance de la délégation est subordonnée à la conclusion d'un contrat de délégation entre l'État et la fédération sportive concernée. La délégation accordée à une fédération cesse de plein droit si aucun contrat de délégation n'est conclu avant le 31 mars 2022.

Comme l'a dit dans son introduction Michel Le Bot, nous sommes obligés d'avoir un contrat de délégation. Nous avons travaillé comme des forcenés avec Xavier et Michel depuis 15 jours pour l'écrire. Il prendra la suite de comment structurer la délégation de pouvoir. Pour rappel, qu'est-ce qu'une délégation accordée à une fédération ? Cela autorise à délivrer des titres et avoir des équipes de France, ce contrat-là va cadrer toute l'olympiade à venir et si dans l'avenir elle sera reproduite ou pas. Pour se faire il fallait valider avant le 15 mars, ce sera fait en bureau fédéral, ce contrat de délégation qui déterminera le contrat avec l'Etat dans les 3 ans à venir.

Au 15 mars nous aurons rendu notre contrat de délégation, il passera en décret qui sera validé pour 4 ans.

Le Titre 1^{er} Périmètre de la délégation

Objet et nature de la délégation – les disciplines reconnues

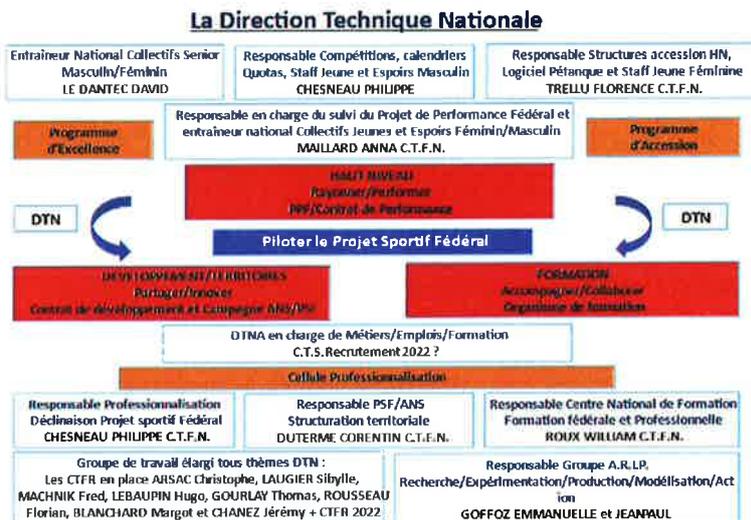
Le présent contrat est conclu pour les disciplines sportives dont la délégation est accordée à la F.F.P.J.P. par arrêté en date du 31 mars 2022.

Pour les disciplines Epreuves duelles en Partie (toutes les disciplines en opposition) donc le Tête à tête, doublette mixte et triplète sont reconnues de haut niveau. Il n'y avait que le triplète qui était reconnu discipline de haut niveau depuis 2003. Également le Tir de précision est reconnu de haut niveau. Le futur contrat de délégation nous autorisera à délivrer des titres pour ces championnats et des médailles sur les différents championnats internationaux.

Organigramme de la DTN :

Trois axes principaux : haut niveau, développement du territoire et les formations.

Anna Maillard a réussi le concours de cadre d'Etat de professeur de sport en tant que sportive de haut niveau au mois de juin et cadre d'Etat depuis le 1^{er} septembre, elle a vu sa lettre de mission évoluée. Elle est en charge du suivi du projet de performance fédéral avec moi-même et entraîneuse nationale du collectif jeunes et espoirs féminin et masculin. Elle encadre Philippe Chesneau, Trellu Florence et Le Dantec David qui a pris le relais de MM. Soricotti et Bideau.



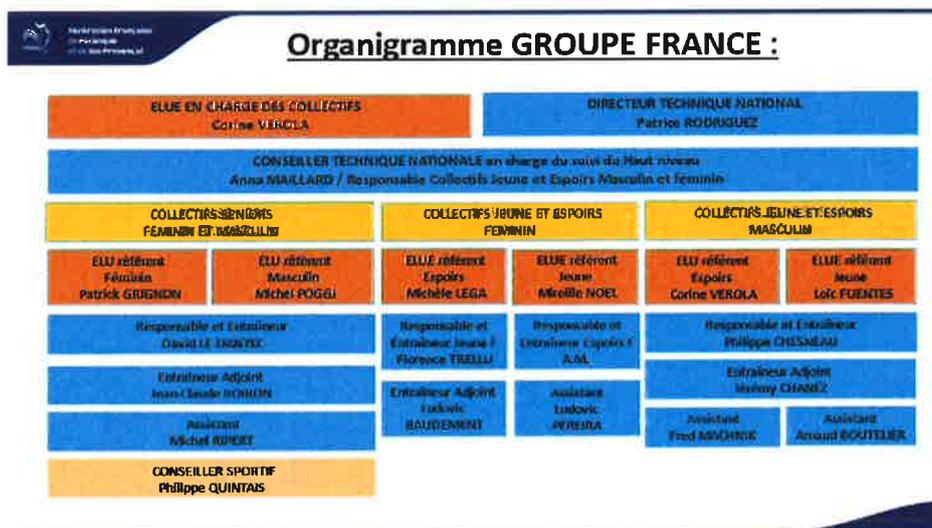
Notre but est de recruter un DTN adjoint avec une note d'opportunité auprès du ministère pour septembre 2022. En 2021 il y a eu une réforme des cadres d'Etat et nous n'avons pas pu faire le recrutement. Il sera en charge des métiers, de l'emploi et de la formation. La modernisation passe par l'accompagnement et la professionnalisation de nos secteurs d'activités.

La cellule professionnalisation avec Philippe Chesneau CTFN en charge de la professionnalisation et de la déclinaison du projet sportif fédéral. Corentin Duterme est responsable du projet sportif fédéral avec la relation avec l'ANS sur la structuration territoriale et William Roux responsable du centre national de formation.

La DTN est le bras armé du projet sportif fédéral de la nouvelle gouvernance, si elle n'a pas des personnes qui travaillent auprès des territoires il n'est pas facile de décliner le projet sportif. Le groupe élargi dans tous les thèmes est composé de tous les CTFR (voir organigramme ci-dessous). Le groupe Recherche/expérimentation/production est mené par le couple Goffoz. Vous allez bientôt être destinataire du référentiel de compétences.

Organigramme des staffs :

Avec Corine, nous travaillons pour diriger ce monde. Anna a la charge de m'accompagner sur le suivi du haut niveau en général. Pour les collectifs les élus référents sont responsables.



NB : inversion sur l'organigramme Mireille Noel élue référente les espoirs et Michèle Lega élue référente chez les jeunes.

Je suis heureux de pouvoir coordonner, diriger la direction technique avec ces équipes. On partage ensemble des valeurs pour comment faire avancer le projet sportif fédéral. Si j'ai postulé pour partager le projet avec Michel Le Bot et le comité directeur, c'est parce que nous avons une idée de là où nous voulons aller ensemble et nous ferons tout pour réaliser les actions attendues.

Le contrat de délégation va regrouper le projet sportif fédéral qui lui est composé d'un contrat de performance, un contrat de développement avec l'ANS. Comment décliner tout cela sur le territoire ? Nous avons un outil réglementaire qui est la directive technique nationale.

DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES : Définition et pourquoi faire ?

Les directives techniques nationales de la FFPJP sont une déclinaison technique et pédagogique du projet sportif fédéral, du Projet de performance fédéral (PPF) 2021-2024, elles s'appuient sur des textes législatifs et réglementaires du programme sport tels qu'ils sont retranscrits dans les conventions d'objectifs pluriannuelles, le Contrat de Performance et le contrat de Développement passés avec l'Agence nationale du Sport et le ministère chargé des sports.

Elles ont vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs de la Pétanque et du Jeu Provençal français sur les mêmes objectifs. Elles permettent d'orienter les différents programmes et de prioriser les actions en prenant en compte les attentes de la fédération, les attentes territoriales, et celles des pratiquants. Elles ciblent les objectifs principaux à développer en donnant des directions concrètes et des outils précis, pour chaque sujet stratégique. Il s'agit de préciser le sens et le cadre des interventions techniques qui doivent être mises en œuvre dans l'ensemble de nos structures

Les directives techniques nationales de la FFPJP s'articulent autour de trois grandes orientations :

1. RAYONNER/PERFORMER : LA DYNAMIQUE DE LA PERFORMANCE

Quels sont nos objectifs :

- Maintenir la France au rang de leader mondial
- Renforcer la détection, l'entraînement et la sélection des potentiels par la création d'un programme spécifique
- Créer des Centres régionaux d'Entraînements et des compétitions valorisantes
- Accompagner et préparer annuellement nos athlètes des collectifs France.

L'atteinte de cet objectif passe par l'intégration de la culture de l'entraînement dans notre fonctionnement fédéral.

2. PARTAGER/INNOVER : LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT :

- Aider nos clubs, nos comités départementaux et régionaux à mieux se structurer et à être toujours plus performants pour accueillir et fidéliser les pratiquants
- Développer et de diversifier nos offres de pratique plus spécialement vers les Jeunes licenciés et scolaires, les féminines, la pratique handisport et les DOM-TOM

Un changement profond de culture passe non seulement par la modernisation de la FFPJP mais surtout la transformation de la cellule essentielle que représente le club.

3. ACCOMPAGNER/COLLABORER : LA DYNAMIQUE DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

- Monter en compétences tous nos acteurs (dirigeants, techniciens, arbitres) par un renforcement de notre stratégie de formation.
- Accompagner toute demande de création d'emploi.

Pour se faire, la création de la cellule Métiers/Emplois/Formation aura pour mission d'accompagner toute initiative de professionnalisation au sein de nos associations.

Comment pouvons-nous rester leader ?

En animant les territoires avec des compétitions attractives comme le Trophée des Pépites et le circuit national Jeunes.

En détectant les potentiels : comment et par quels moyens ? Avec les inter-comités, Inter-Régions (trophée des Pépites).

En accompagnant : dans quelles structures ? Par Qui ? Avec les Centres Régionaux d'Entraînements, Sections sportives, Ecole Pétanque/Club

En sélectionnant : Comment former notre Elite de Demain ? Les objectifs, les attendus, les contenus. Vous découvrirez dans les prochains mois une nouvelle approche de l'apprentissage sportif de la pétanque.

De ce référentiel de compétences et de comment détecter, nous avons sorti une classification des joueurs. Nous avons défini des compétences et des critères d'évaluation des potentiels. Pour exemple, j'ai posé la question aux pétanqueurs - n'étant pas du sérail – quelles sont les potentiels pour un minime, un cadet, un junior ? Ce n'était pas écrit. Si nous voulons être *leader* mondial, il faut créer une usine à champions. Comment continuerons-nous à faire peur avec des futurs Quintais, Suchaud ou Lacroix ?

Nouvelle planification pour aller au trophée des pépites et sur l'annonce des sélections inter-régions pour constituer nos collectifs. C'est la nouvelle approche au travers des Centres Nationaux d'Entraînements. Vous avez une saison et comment elle sera rythmée dans les centres avec plusieurs regroupements, les stages nationaux pour annoncer les collectifs en fin de saison.

LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT

5 thèmes majeurs :

Les jeunes : La pyramide des âges de nos licenciés met en avant une moyenne d'âge élevée. Ce qui sous-entend une difficulté dans le renouvellement des générations et donc un risque à terme d'une perte de licences. Le contexte sanitaire est aussi passé avec la perte de licencié dans ces catégories

Les féminines : la pratique féminine reste minoritaire du fait de :

- ✓ une image encore négative de la pétanque
- ✓ une image encore majoritairement masculine du sport et de la pétanque
- ✓ des formats et des temps de compétition inadaptés

Un potentiel de licences et de développement auprès du public existe

Le handicap : notre fédération, à travers ses valeurs, souhaite s'impliquer pleinement dans l'accessibilité de la pratique pour tous et sous toutes ses formes (mixité intergénérationnelle, éducative, sportive, compétitive ou de loisir). Notre développement passe par une pratique inclusive.

Un potentiel de licences (double licence FFSA ou FFH) et de développement auprès de ces publics existe.

La professionnalisation de nos structures et de nos acteurs : les compétences et la disponibilité demandées pour mener à bien l'ensemble du projet fédéral nécessitent désormais une professionnalisation des acteurs dans les territoires. Cette politique de professionnalisation débutée au niveau national se poursuit au niveau régional. Elle permettra d'accélérer la diversification des publics et des pratiques.

Le sport-santé : nos disciplines s'inscrivent pleinement dans la définition du sport-santé au sens de l'OMS (pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant, qu'elle soit physique, psychologique ou sociale).

LES JEUNES : des objectifs à atteindre

↳ Valoriser et dynamiser la pratique :

- Créer de nouvelles compétitions : Circuit national jeunes, Trophée des Pépites
- Créer un référentiel de compétences à destination des éducateurs et des joueurs: le guide de l'Éducateur et le livret du Jeune Joueur permettent de construire la culture commune
- Accompagner les écoles de pétanque (création et valorisation) : labellisation, livret du jeune joueur....
- Consolider les compétitions actuelles : championnats des clubs, championnats par équipe : partie aux temps.

↳ Consolider et développer la collaboration avec le monde scolaire.

- Signatures de conventions scolaires (UNSS-USEP-UGSEL) dans les départements et régions, en déclinaison de la convention nationale.

- Aider matériellement sous forme de kit pédagogique pétanque à destination des institutions scolaires lors d'une signature de convention.
- Accompagner les actions scolaires (cycles EPS, Journées de rencontres USEP, championnat UNSS) et périscolaires.
- Créer de documents pédagogiques adaptés au programme scolaire
- Favoriser la passerelle entre les établissements scolaires et les clubs (à travers l'accompagnement de démarche comme le label Génération 2024 et la carte passerelle
- Favoriser la passerelle entre les jeunes arbitres UNSS et l'arbitrage des compétitions fédérales

↳ Former et accompagner

- Proposer des formations fédérales à différents niveaux (initiation, éducateur, entraîneur) et professionnelles (Diplôme d'Etat et CQP) afin d'impulser de futurs emplois
- Proposer des formations à destination des jeunes arbitres
- Créer le guide de l'éducateur
- Organiser un colloque des Equipes Techniques Régionales
- Proposer des formations à destination des professeurs des écoles et d'EPS

LES FEMININES : des objectifs à atteindre

↳ Valoriser et dynamiser la pratique

- Consolider et développer les compétitions actuelles (championnats des clubs, compétitions mixtes)
- Impulser l'organisation de compétition au temps (répond aux demandes actuelles)
- Créer des outils supports pour l'entraînement

↳ Former et sensibiliser

- Former des arbitres féminines et leur permettre l'accès aux différentes compétitions (y compris les compétitions télévisées) et accompagner les dirigeantes
- Organiser un colloque féminin

↳ Communiquer plus et mieux

- Créer des supports visuels (affiches - présentation vidéo – reportages)
- Recenser et faire connaître les plus belles manifestations féminines du territoire
- Identifier des ambassadrices et mettre en place des représentations sur des compétitions ciblées

LE HANDICAP : des objectifs à atteindre

↳ Valoriser le développement existant

- Recenser toutes les actions handicap de nos structures déconcentrées
- Valoriser les actions référencées avec un outil fédéral dédié et lien avec le Handi Guide pour plus de visibilité
- Proposer un accompagnement fédéral pour les structures impliquées (structuration, projet associatif, aide financière)
- Poursuivre la déclinaison des conventions nationales dans les territoires (faire naître de nouvelles initiatives)

↳ Animer notre réseau handi-pétanque

- S'appuyer sur une collaboration avec les fédérations partenaires (FFSA et FFH) et les experts handi-pétanque de la FFPJP
- Organiser des Journées de partage et de témoignages qui doivent nous permettre de faire le point sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire (répondre aux besoins remontés de ces échanges)
- Créer des ateliers consacrés à des thématiques de travail particulières (ex : comment appréhender le handicap, adapter ses entraînements, favoriser la mixité valides/non-valides, ...)

↳ Construire la discipline handi-pétanque de demain

- Poursuivre la collaboration sur les stages nationaux FFSA et dans l'organisation de leur championnat de France.
- Animer la convention nationale avec la FFH : réflexion sur une classification, monter une compétition nationale handi-pétanque pour les personnes atteintes d'un handicap moteur, collaborer avec la FFH sur la pratique de la pétanque sourde (collaboration sur les stages nationaux et leurs championnats).
- Être force de proposition au niveau européen et international pour la pétanque handi (création de nouvelles compétitions notamment).

LA PROFESSIONNALISATION de nos structures et de nos acteurs : des objectifs à atteindre

↳ Définition d'une stratégie d'emploi et de professionnalisation

- Recruter 6 CTFR supplémentaires pour terminer le maillage territorial par les régions et décliner au mieux le PSF pour le développement des pratiques. Deux CTFR viennent d'être recrutés pour les régions Ile de France et Occitanie.
- Former les dirigeants sur la fonction d'employeur, la comptabilité de mon comité, construire son projet sportif territorial au service du développement et son financement.

↳ Structuration d'une organisation RH spécifique au développement

- Créer la cellule MEF au niveau national.
- Former les référents régionaux (CTFR et responsables ETR) pour l'accompagnement à l'employabilité locale et au développement des pratiques au niveau régional, départemental et local.

LE SPORT-SANTE : des objectifs à atteindre

↳ Construction d'un plan sport-santé spécifique :

- ✓ Créer un programme de prévention « primaire » pour lutter contre les effets délétères du vieillissement, notamment les déséquilibres et les chutes, et qui s'adresse aux personnes du 3ème et 4ème âge
- ✓ Créer un programme de pratiques « aménagées » Pétanque permettant le maintien voire la remise en forme pour tous

↳ **Une certification fédérale :** pour permettre l'accompagnement des structures fédérales (clubs, CD et CR) dans cette orientation de développement du « Sport Santé », la FFPJP doit se doter d'une certification fédérale (appellation à trouver) qui permettrait à ses titulaires de dispenser une activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (Arrêté du 8 novembre 2018).

Les structures qui auront en leur sein des personnes certifiées pourront accueillir ces personnes au sein de nouveaux créneaux qu'ils auront développés comme vous essayez de le faire.

Je viens de vous présenter le contrat de performance pour le développement, on va chercher 54 000€ avec l'agence sur ce sujet, sur le Haut Niveau le contrat est de 100 000€.

Dans la mesure où on nous donne les moyens on doit rendre compte. Nous sommes obligés de venir vers vous à travers le carnet de bord et vos CTFR pour chercher des informations pour remplir les cases, les indicateurs associés à l'objectif.

Pour les jeunes : plan d'action et indicateurs

Action n°	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif
1. Valoriser et dynamiser la pratique	Augmenter le nombre de licenciés	Nombre de licenciés Jeunes Prorata des Jeunes sur le nombre total de licence Nombre de benjamins - Minimes Nombre de Cadets - Juniors Nombre de nationaux Jeunes
	Dynamiser l'offre de pratique sur tout le territoire	Nombre d'Équipes participant aux qualifications des championnats de France Nombre d'équipes au CDC, CRC et CNC
	Augmenter et Valoriser nos structures d'accueil	Nombre d'école de Pétanque (recensement tous les 2 ans)
2. Consolider et développer la collaboration avec le monde scolaire	Développer la pratique UNSS	Nombre de Conventions Nombres de pratiquants Nombre de jeunes arbitres (jeunes officiels) Nombre de Jeunes arbitres bénéficiant de la passerelle UNSS-FFJPJ
	Développer la pratique USEP	Nombre de conventions Nombre de Journées
	Développer la pratique UGSEL	Nombre de conventions
	Accompagner les institutions en matériel	Nombre de kits pétanque offerts Nombre d'initiateurs formés
3. Former et accompagner	Encourager et valoriser la formation de nos éducateurs	Nombre d'éducateurs brevet fédéral 1 et 2 formés Nombre d'éducateurs brevet professionnel (DE et CQP) formés
	Adapter nos contenus pédagogiques au regard des programmes scolaires	Nombre de formation pour les professeurs des écoles et d'EPS
	Organiser un colloque	Réalisé/Non Réalisé
	Créer une formation pour les jeunes arbitres (- 20 ans)	Formation Réalisé/Non réalisée

FEMININES : Plan d'actions et indicateurs :

Action n°	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif
1. Valoriser et dynamiser la pratique	Augmenter le nombre de licenciés	Nombre de licenciées Féminin Nombre de licenciées féminin sur total Fd en % Nombre de licenciées Senior Féminin Nombre de licenciées Jeune Féminin
	Dynamiser l'offre de pratique	Nombre d'Équipes participant au CDC/CRC/CNC Nombre d'Équipes participant aux qualificatifs des Championnats de France Nombre de tournois Nationaux Création outils d'entraînement et/ou outils de compétition au temps
	Colloque (Spécifique ou Mixte)	Réalisé/Non Réalisé
2. Former et sensibiliser	Former des arbitres féminins	Nombre d'arbitres Féminin formées et en activité
	Pourcentage de Femmes dirigeantes dans les comités départementaux	Par mandat / élections 2024
3. Communiquer plus et mieux	Créer des supports visuels (affiche/teaser...)	Réalisé/Non Réalisé
	Renseigner et faire connaître les plus belles manifestations féminines du territoire	Réalisé/Non Réalisé
	Créer une compétition par région	Réalisé/Non Réalisé
	Ambassadrices	Nombre d'ambassadrices Nombre de représentation

HANDISPORT : Plan d'actions et indicateurs

Action n°	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif
1. Valoriser et dynamiser la pratique	Augmenter le nombre de licenciés	Nombre de licenciées Féminin Nombre de licenciées féminin sur total Fd en % Nombre de licenciées Sénior Féminin Nombre de licenciées Jeune Féminin
	Dynamiser l'offre de pratique	Nombre d'Equipes participant au CDC/CRC/CNC Nombre d'Equipes participant aux qualificatifs des Championnats de France Nombre de tournois Nationaux Création outils d'entraînement et/ou outils de compétition au temps
2. Former et sensibiliser	Colloque (Spécifique ou Mixte)	Réalisé/Non Réalisé
	Former des arbitres féminins	Nombre d'arbitres Féminin formées et en activité
3. Communiquer plus et mieux	Pourcentage de Femmes dirigeantes dans les comités départementaux	Par mandat / élections 2024
	Créer des supports visuels (affiche/teaser...)	Réalisé/Non Réalisé
	Renseigner et faire connaître les plus belles manifestations féminines du territoire	Réalisé/Non Réalisé
	Créer une compétition par région	Réalisé/Non Réalisé
	Ambassadrices	Nombre d'ambassadrices Nombre de représentation

PROFESSIONNALISATION : Plan d'actions et indicateurs

Action n°	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif
1/ Définir une stratégie d'emploi et de professionnalisation	Stratégie et plan d'actions déployables à tous les échelons territoriaux	Audit fait/non fait Nbre d'actions sur la structuration territoriale
	Evolution du nombre d'emplois créés au sein du réseau fédéral	Nbre d'emplois
	Articulation de la stratégie d'emploi avec le PSF	réalisé/non réalisé
	Promotion de la stratégie d'emploi auprès des acteurs locaux de la gouvernance du sport	Nbre de contacts
2/ Structurer une organisation RH spécifique au développement	Identification d'un service développement des pratiques dans l'organigramme fédéral	Fait/non fait
	Elaboration d'un plan de développement des compétences pour les référents	Nbre de formations aux CTFR Nbre de formations aux bénévoles référents et dirigeants

Vous avez eu tous les indicateurs sur le contrat de développement sur lesquels nous serons évalués.

LA DYNAMIQUE DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

Métiers/Emplois/Formations

A. La FFPJP s'engage dans la professionnalisation

- Objectifs de la FFPJP : la professionnalisation, outil de la modernisation fédérale
- Présentation de la cellule MEF
- Rôle du CTFR et des organes déconcentrés

B. Le recrutement selon la cellule MEF

1. Anticiper, identifier et définir le poste :

Anticiper son recrutement :

- **Audit :** Etat des lieux de la structure ; moyens financiers / Ressources disponibles ; moyens humains ; Infrastructures ; Structuration de la gouvernance ; Projet associatif / plan d'actions
- **Diagnostic :** SWOT de la structure : forces/faiblesses ; opportunités/menaces ; Préconisations ; Analyse des besoins

Identifier les besoins :

- **Un emploi pourquoi faire :** Palier aux bénévoles ; Développement de nouvelles actions ; Répondre à un besoin temporaire ; Quels besoins : administratif, sportif
- **Temps de travail nécessaire**
- **Définir les missions :** définir les objectifs et les actions pour chaque mission

Définir le poste :

- **Ecriture fiche de poste :** Intitulé ; les différentes missions et activités listées ; Responsabilité ; Autonomie ; Technicité ; Classification CCNS ; Rémunération ; Avantages et autres ; Temps de travail
- **Calcul de l'emploi**

2. Rédiger, diffuser l'offre d'emploi et recruter/embaucher/intégrer :

Rédiger l'offre d'emploi : transformer la fiche de poste en offre d'emploi

Diffuser l'offre d'emploi : Bourse d'emploi fédérale, Pôle emploi, Profession sport/CDOS

Recruter : Sélection des candidats, Convocation, Entretien de recrutement, Choix du candidat

Embaucher : Contrat de travail type (COSMOS), Démarches administratives (DUE, complémentaire, adhésion OPCO/AFDAS, registre du personnel)

Faciliter l'intégration : Organiser Poste de travail/bureau, Matériels nécessaires au poste (administratifs, pédagogiques...), Positionnement dans l'organigramme de la structure, Participation aux réunions de travail

Assurer la gestion des ressources humaines : Planifier le travail, Lettre de missions, Bilan des activités, Suivi horaire, Entretien annuel, Plan de formation

LES FORMATIONS FEDERALES ET PROFESSIONNELLES

Cela fait partie des directives nationales de comment on décline les formations fédérales et professionnelles au niveau des territoires.

Le Centre National de Formation habilite les formations. Il établit le calendrier national, construit les contenus, organise les formations de niveau national, délègue et habilite les formations de niveaux 1 et 2. Il délivre les cartes et diplômes et écussons.

Le comité régional coordonne et organise les formations et examens sur l'ensemble de son territoire.

Le département co-organise la formation et examen sur son département avec le comité régional.

Vous avez toutes les démarches pour organiser les formations :

Etape 1 : dépôt par le comité d'une demande d'habilitation avant la date butoir définie par le CNF

Etape 2 : habilitation par le CNF

Etape 3 : information/communication par le comité

Etape 4 : inscription auprès du comité organisateur

Etape 5 : formation par le comité à la date ou période définie par le CNF

Etape 6 : transfert des preuves, du règlement financier et transmission des résultats par le comité

Etape 7 : examen par le comité à la date définie par le CNF

Etape 8: annonce des résultats par le CNF

Etape 9 : transmission des diplômes par le CNF

Etape 10 : remise des diplômes par le comité

Je vous remercie de votre attention, ce n'est pas facile pour une première d'être en distanciel, j'aurais aimé être en présentiel pour avoir la température de la salle avec moi.

Je remercie une nouvelle fois Michel Le Bot et son comité directeur de travailler la main dans la main avec mes collaborateurs et l'équipe de la DTN ainsi que les présidents de régions et leurs CTR et les responsables des ETR. Je suis content d'avoir pris ce poste en responsabilité. Je ne peux pas tout faire seul. Je sais qu'on partage ensemble l'idée de faire avancer la pétanque. J'espère vous croiser bientôt sur les terrains et travailler avec vous.

M. LE BOT.- Sachez que dans l'organisation du congrès, j'ai vu qu'après 4 ou 5 heures d'écoute, ce n'est pas évident, dans la nouvelle organisation nous aurons pour le prochain congrès à Evian :

- Le vendredi après-midi sera articulé autour de l'intervention de la DTN et des tables rondes ou des interventions de personnes extérieures ;
- Le samedi sera réservé à la partie statutaire,

de manière à ce que cela soit moins lourd. Le projet de performance et le projet fédéral sont des choses importantes. Vous avez vu que ce sont des missions confiées par le Ministère. Pour nous il est important de répondre dans le cadre du projet fédéral aux exigences ministérielles en direction de la pratique des jeunes, des féminines, du handicap pour l'ensemble de nos licenciés et pour la haute performance. Avoir des médailles est important pour une fédération.

M. RODRIGUEZ.- Sur les quotas par exemple on sera en collaboration avec vous, on devait faire cela en colloque des ETR mais à cause de la pandémie nous n'avons pas pu les faire. Nous allons consulter les ETR sur des sujets avec la commission jeunes pour co-construire avec nous nos règles de demain, notamment chez les jeunes. Nous ne sommes pas un Etat dans l'Etat, la DTN est le bras armé du comité directeur et de son président. Pour le projet sportif fédéral, nous sommes un outil à disposition de la FFPJP.

M. LE BOT.- Un commentaire sur le Tchat : VIVE LE BENEVOLAT, oui. Un bénévolat qui évolue et qui doit s'appuyer sur des compétences techniques. Je suis bénévole comme vous au sein de la fédération. J'avoue que depuis mars 2021, les contacts avec le Ministère montrent que la pétanque, le sport est en évolution ; ce n'est pas simple. L'articulation bénévoles et salariés est importante parce qu'ils ont la compétence, la connaissance et nous permettent de prendre des décisions dans le cadre du contrat de délégation qui nous est imposé par le ministère.

Questions du tchat :

M. DESSAY (CD41).- Pourquoi les diplômes du BF2 ont été envoyés aux candidats sans passer par les CD ?

M. RODRIGUEZ.- Je prends note de la question, je verrai avec William.

M. PRIMEROSE (CD 973) : Orientations très ambitieuses et louables ! On espère autant pour les DROM/COM, avec une enveloppe dédiée pour nos territoires...

M. RODRIGUEZ.- Cela n'apparaît pas dans les 5 axes parce que c'est transversal, ce sont les mêmes objectifs. Dans le contrat de développement nous avons la thématique DROM-COM avec une enveloppe dédiée.

M. LE BOT.- Pas d'autres questions ?

Mme COSTE.- Merci pour cette intervention, même si on sentait que Patrice voulait nous en dire le plus possible dans un minimum de temps, ce qui est difficile à absorber.

Le contrat de délégation, parfait, si nous n'avons plus de délégation, notre fédération sportive perd toutes les prérogatives qui lui sont attachées.

La DTN, si j'ai bien compris, est en train de nous créer une véritable filière d'accès au haut niveau ; j'approuve à 300%. On nous parle de Centre Régional d'Entraînement qui s'inscrit dans le contrat de délégation. A chaque objectif, il y a des finances à la clé mais nous, au niveau des Comités Régionaux, on nous demande de créer des centres régionaux d'entraînements et pas d'enveloppes financières dédiées. Comment faisons-nous pour créer un véritable Centre Régional d'Entraînement avec tous les objectifs sportifs, pédagogiques qui sont attachés sans ressources autres que 250 € par comité départemental ?

Le Comité Régional de Pétanque et de Jeu Provençal PACA a touché 250€ par département, c'est-à-dire 1750 € pour créer un centre régional d'entraînement dont le budget prévisionnel au minima génère une dépense annuelle de 30 000€. Ce n'est pas un reproche mais un constat.

Notre fédération est sur la bonne voie, on ne peut pas laisser nos comités départementaux sans donner les moyens aux uns et aux autres de pouvoir au nom de la fédération participer à la création de ce dispositif qui est chronophage et si on veut le faire dans des conditions compatibles pour permettre l'accès au niveau et à Patrice de récupérer les indicateurs indispensables pour répondre au ministère.

J'ai sollicité la Région et la Région m'a répondu que votre Centre Régional d'Entraînement n'est pas encore validé, vous n'êtes pas dans la filière d'accès haut niveau par conséquent vous ne pouvez prétendre à aucune subvention à ce titre. Si on ne peut pas chercher les subventions là où on peut les trouver et encore faut-il les trouver ! Notre fédération, en premier lieu, devrait se donner les moyens de mettre en place ce dispositif. Le Centre National d'Entraînement est un palier supplémentaire qu'il va falloir absorber et même digérer.

M. RODRIGUEZ.- On nous a demandé d'écrire le projet de performance fédérale pour fin 2021, avec le contrat de délégation ils nous ont décalé la validation des projets de performance fédérale pour la fin du semestre 2022. Nous avons fait apparaître les CRE à la fois dans le nouveau projet de performance fédérale et le contrat de délégation comme structure indispensable à l'accession au haut niveau. A terme, la Région au moins en PACA, devrait être financeur des CRE, c'est comme un pôle espoirs. Ce sera après le 1^{er} semestre 2022.

Je suis en plein contrat de performance en ce moment, c'est une enveloppe de 100 000€ qui était ventilée sur les collectifs, le trophée des pépites, les nationaux jeunes, etc. Nous avons une petite somme que nous avons passé en tant d'euro par comité régional pour le lancement du CRE. Je suis en train d'étudier comment abonder un peu plus. Il faut que l'on trouve à terme le levier ; du moment que l'on crée un centre régional, j'espère que dans l'olympiade suivante ces CRE seront devenus des pôles espoirs.

M. LE BOT.- Dans mon introduction ce matin, je parlais de crédibilité. Aujourd'hui, nous avons 300 000 licenciés avec un directeur technique en poste et un directeur technique national adjoint pour lequel nous bataillons pour garder ce poste. D'autres fédérations ont beaucoup moins de licenciés que nous et qui ont 2 à 3 fois de DTN ou de CTS que nous. L'aide du ministère par rapport à la FFPJP est aussi dérisoire. Mon travail en tant que président de la fédération est aussi de démontrer au ministère que la vocation et l'évolution que nous avons aujourd'hui est une évolution en direction des jeunes, du sport, des femmes, des handicapés, qui sont les indicateurs sur lesquels nous sommes jugés. Je suis souvent à Paris au CNOSF pour démontrer que la pétanque est présente et que nous investissons dans le mouvement sportif de façon que le plus rapidement possible les subventions augmentent pour que nous puissions aider les comités départements et régionaux quand ils nous suivent dans nos orientations. Comme Patrice, j'ai besoin d'outils et les indicateurs en sont.

Mme COSTE.- Je ne souhaitais pas remettre en question votre engagement et vos convictions. Ce que vous faites actuellement ne me pose aucun problème, mais il m'en pose un qui est financier ; je ne peux pas à outrance solliciter mes comités départementaux qui me suivent et je profite de les remercier. Pour autant ce dispositif magnifique, nous avons peut-être commencé un peu trop tôt par rapport à l'organigramme dont parle Patrice, dont il n'est pas responsable.

M. LE BOT.- Je suis conscient que nos orientations et le travail fait en lien avec les comités régionaux soient reconnus en termes financiers.

Mme COSTE.- Nous sommes dans notre rôle, nous sommes dans l'organe déconcentré territorial qui accomplit les missions que la Fédération nous accorde et nous donne ; 2 solutions : soit on ne fait pas parce que nous n'avons pas d'argent, soit on fait parce qu'on est convaincu de l'utilité pédagogique et sportif de ce dispositif ; il y a des limites difficiles à franchir.

M. LE BOT.- En réponse au CD45 sur le tchat : oui on pourra intégrer les jeunes vétérans.

M. TRAMIER.- Il ne faudrait pas faire une confusion entre la filière haut niveau et la filière telle qu'elle est présentée. Dans une filière haut niveau vous avez un suivi dans les CREPS, un suivi scolaire très lourd. Dans ce qui nous est proposé là, on n'est pas dans ce système.

M. RODRIGUEZ.- Non, vous vous trompez, j'ai dit : « Filière d'accession au haut niveau ». Le but est que cela devienne des pôles espoirs à terme.

M. TRAMIER.- Si nous n'avons pas de pôles espoirs, nous n'y arriverons jamais. Je vois difficilement comment un comité régional peut gérer un centre d'entraînement avec un suivi scolaire, un entraînement ...

M. RODRIGUEZ.- Je parle de l'expérience que j'ai eue dans mon autre discipline, j'ai créé un centre régional en rugby à 13 avec les mêmes types de rassemblement que les CRE et je les transformais après en pôles espoirs par un comité de pilotage. Là c'est la première marche avant l'accession au haut niveau. Entre les 4 rassemblements qui vont jusqu'au trophée des pépites, il y a un suivi entre chaque rassemblement de 6 séances d'entraînement en collaboration avec l'école de pétanque. Nous avons structuré quelque chose qui ressemble à la filière d'accession. Cela sera validé par l'agence. L'idée à terme est que l'on transforme cela dans les régions par un pôle espoirs.

M. TRAMIER.- Tant que l'on n'arrivera pas à avoir une filière reconnue par l'Etat avec des pôles espoirs et nationaux, cela coûte cher. Les clubs professionnels se rattachent aux pôles espoirs au Basket, Handball, etc. L'objectif est de rentrer dans une filière haut niveau.

Une remarque à la création de l'ANS, certains avaient l'objectif d'une redistribution des moyens financiers et des postes de conseillers techniques malheureusement il ne s'est rien passé et des fédérations ont 20 ou 30 postes en trop.

M. RODRIGUEZ.- Il a été créé un nouvel outil d'analyse des fédérations par le centre de gestion des CTS via la direction des sports et sur les 22 critères, nous en avons rempli 6. Nous avons dû nous autoévaluer sur 6 et fin mars nous sommes censés avoir un entretien personnalisé avec Michel et la direction des sports pour nous faire une note stratégique et d'opportunité pour aller chercher un cadre supplémentaire.

M. MASSINI (Président CD03).- J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous nous avez présenté, j'entends ce que vous dites mais j'entends aussi ce qu'il se passe dans les clubs et chez les pratiquants. Il me faut une petite équipe DTN dans mon comité pour essayer de faire ce que vous dites. Je crois en ce que vous dites parce que c'est l'accession au haut niveau. Je n'ai pas cette équipe et je cours dans tous les sens. Les bénévoles n'ont pas de diplômes mais ils sont disponibles et quand je leur demande de se mettre à jour et de se former, ils ne veulent pas. Nous sommes loin de la fédération. Les tables de marque, les entraîneurs, les arbitres, je les ai. Je m'appête à signer avec l'UNSS, j'ai trouvé un boulodrome, on va leur faire une formation. Je monte une école de pétanque avec l'aide de la mairie, j'en suis à ma 6ème réunion où on ne trouve pas la solution. Il nous faut des formateurs, des éducateurs et c'est la matière première qui manque le plus dans les comités. Nous sommes loin de vous, la passerelle n'est pas évidente.

J'ai une journée de détection le 20 mars pour les jeunes, cela demande énormément de moyens personnels. Tout cela pour vous dire toute la difficulté pour pouvoir suivre le train.

Rapprochez-vous de la base, vous êtes trop loin de notre langage.

M. LE BOT.- J'entends ce que vous dites, j'étais président de comité départemental pendant 12 ans, j'ai découvert que le ministère des sports ne connaît pas la pétanque. On nous demande de faire la même chose que tous les sports olympiques ou non parce qu'on est dans le mouvement sportif. Notre rôle à nous est de faire comprendre à notre ministre de tutelle que la pétanque est un sport et aussi un loisir et que cela repose sur des bénévoles.

M. RODRIGUEZ.- Je ne suis pas dans le monde des bisounours, je vous rassure, je viens d'une fédération qui avait beaucoup moins de moyens, de licenciés et de bénévoles que ce que nous avons ; mon premier métier dans ce milieu a été agent de développement du comité départemental des Bouches du Rhône de Rugby à 13, j'ai été proche de la base. C'est la base qui m'a amené à ce que je fais en ce moment. Je connais vos réalités. Toutes les fédérations n'ont qu'une réponse à cela : la professionnalisation. La fédération de Volley vient de lancer 50 emplois d'un coup. La fédération de Rugby à 15 avec d'autres moyens : 260 emplois sur des clubs. Le bénévole vous avez raison, il s'use, il ne peut pas tout faire ; il n'est pas diplômé pour faire des choses ; il ne peut pas prendre du temps pour se former sur son temps de congés. Je partage la vision de professionnaliser le plus possible.

Vous êtes de l'Allier, on vous accompagne par le territoire régional puis petit à petit vous plus précisément. Comment allons-nous avancer ensemble et identifier vos priorités ? L'Allier est dans la région Auvergne Rhône Alpes, pour vous ce sera comment la Région prendra le relais pour vous accompagner et vous aider à vous structurer et peut-être identifier des besoins, etc., c'est le rôle du CTFR Christophe ARSAC.

M. MASSINI.- Je vous entends bien, j'ai des habitudes à faire changer dans le comité. Par exemple, les gens qui tiennent les tables de marque, je me suis approché d'eux pour leur dire qu'ils ne sont pas officiels et qu'il va falloir faire quelque chose ; j'ai fait faire une formation, ils ne seront pas diplômés mais ils sauront le faire. Je demande qu'on essaie de nous comprendre un peu mieux.

M. JEANNOLIN (CD73).- Nous sommes dans la même région, il est important aujourd'hui de contenir les jeunes parce qu'il y a beaucoup d'activités. Ils vont faire du foot, du basket, etc. Ils sont très sollicités.

Je remarque que les parents baissent les bras, il faut les accompagner au niveau du transport, il y a des responsabilités, il faut aller le mercredi s'entraîner, etc. Nous n'avons pas de lien, nous ne savons pas comment faire pour soutenir cet effort pour les accompagner.

M. RODRIGUEZ.- C'est une démarche sociétale globale. Mon fils va avoir 20 ans, il a fait l'école de cyclisme, en tant que papa je suis rentré à l'école de cyclisme, je me suis diplômé 1^{er} et 2^{ème} degré au niveau du vélo ; tous les frais étaient pour ma poche, j'accompagnais des gamins dont les parents ne venaient pas. Comment chacun d'entre nous identifie une personne ressource qui va pouvoir prendre le relais. Il faut faire le diagnostic dans nos territoires. Quand tu me fais remonter une question comme cela, peut-être que nous quand on est en séminaire on peut t'apporter des outils ou des pistes de solution.

M. ROSSET.- Je suis dans la même région, nous avons la chance d'avoir Christophe ARSAC qui est CTFR, il nous a fait des journées USEP, il est là, il n'y a qu'à demander.

M. MASSINI.- M. ARSAC je le connais bien, la convention que nous allons signer avec l'UNSS le 16 mars et la formation aux professeurs d'éducation physique c'est avec lui que cela se fera. Je n'ai pas dit qu'il n'était pas là mais la tâche est difficile

M. LE BOT.- Le travail du CTFR est important et vous êtes une grande région.

Pas d'autres questions ? *Aucune*

BUDGET PREVISIONNEL 2022 – Jean-Marie MARAUX

(Budget prévisionnel en annexe)

M. MARAUX (Trésorier).- La Commission des finances dirigée par Corine VEROLA, vu les circonstances particulières de la fin de l'année 2021, a pris la décision de prévoir la préparation budgétaire 2022 avec des réunions en visioconférence suite au comité directeur fédéral des 5 et 6 novembre 2021.

La Commission des finances a demandé à chaque responsable de commission de constituer un budget détaillé de leurs actions prévues en 2022. Ainsi lors de la préparation du budget, nous avons pu prendre en compte l'ensemble des demandes des différentes commissions et acter également les décisions validées lors du dernier comité directeur de novembre.

L'équilibre budgétaire n'a pas été facile à réaliser même en tenant compte des provisions et des fonds dédiés constatés sur le bilan financier 2021. Nous avons prévu une augmentation de 10 % du nombre de nos licences par rapport aux effectifs 2021, soit 250 000 licences (+ 24 000) et nous avons tenu à programmer les dépenses pour toutes nos activités 2022.

Le budget 2022 a été validé par le Comité Directeur fédéral et s'équilibre à hauteur de 5 110 000 € (pour 4 570 000 € soit + 11.82 % par rapport à 2021). A noter que le budget sans tenir compte du fonds dédié pour le centre national, s'élève à 4 610 000 €.

Afin d'éviter les répétitions avec la lettre financière et l'envoi des documents financiers je vous présente les chiffres en vous précisant uniquement les divers changements pour 2022.

LES RECETTES :

Les licences et les mutations : total : 3 173 800 € soit 62,5 % du budget

Vu le contexte sanitaire, nous avons acté une reprise prudente de nos effectifs, avec une hausse d'environ 10% soit 250 000 licences. Ce poste reste toujours le poste principal du budget en représentant 62.5 % de nos recettes

Pour information, cette rubrique ne contient pas l'augmentation de la licence, les 2 € supplémentaires font l'objet d'un budget supplémentaire et spécifique pour le Centre National.

Nous avons procédé à la réaffectation des 500 000 € du fonds dédié au plan de relance des activités 2021, en effet, avec une prise de licence ralentie par la pandémie, la fédération se devait de mettre les moyens afin de maintenir l'ensemble des activités fédérales à destination de nos licenciés.

Une nouvelle rubrique concernant les mutations européennes a été créée en recette et en dépense, la CEP facturant à la FFPJP des frais de mutations pour les licenciés venant en France en 2021. (30 € Europe et 50€ Hors Europe), la FFPJP refacture directement au licencié et informe le comité départemental une fois le règlement perçu.

Voici les tarifications 2022.

<u>TYPE DE LICENCE</u>	<u>PAIEMENT LICENCE</u>	<u>EDITION CARTE PARAGON</u>	<u>PRIX SUPPORT</u>	<u>Valeur Geslico</u>
Nouveau Licencié	12.00 €	OUI	0.00 €	Nouvelle Licence
Reprise sans carte	12.00 €	NON	-	Reprise sans Carte
<u>Reprise avec Carte pour :</u>				
Changement de Club (Mutations)	12.00 €	OUI	0.00 €	Reprise avec Carte
Changement Classification pour Carte avant 2017	12.00 €	OUI	0.00 €	Reprise avec Carte
Changement Catégorie pour Carte avant 2013	12.00 €	OUI	0.00 €	Reprise avec Carte
Changement de Nom ou Correction	12.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction Prénom	12.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction Date de naissance	12.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction ou Changement de Sexe	12.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction ou Changement de Nationalité	12.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction d'erreur dans l'Année	-	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Duplicata dans l'Année	-	OUI	2.00 €	Duplicata
PASS CONTACT	1 €	NON	-	PASS CONTACT

Les tarifs des licences restent toujours de 12 €, sauf pour les jeunes Benjamins/Minimes et Cadets, qui restent à 7 €.

La nouveauté, est la mise en place du PASS CONTACT pour l'ensemble des animations (auparavant, il ne concernait que les jeunes).

Les licences temporaires ont été supprimées.

Cette nouveauté a fait l'objet d'une modification du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP.

Autres produits : Total : 79 600 € soit 1,5% du budget

Pour cette rubrique, nous ne constatons pas de grands changements, nous avons seulement rajouté des postes pour les transferts de charges sur les honoraires, recettes qui doivent être réaffectées dans la professionnalisation et dans les rubriques médicales de la DTN.

Autres produits Salaires : Total : 484 400 € soit 9,5% du Budget

Pour les transferts de charges hors DTN et vers la DTN, ces transferts de charges ne sont que des tiroirs qui nous permettent de réaffecter les salaires et charges vers des actions spécifiques (Pétanque Tour, Professionnalisation, comptes DTN). Cette méthode nous permet un suivi comptable des activités et notamment du plan de professionnalisation qui vous a été présenté au Bilan financier 2021.

En ce qui concerne les transferts de charges de la SAOS, nous avons prévu 76 530 €, en effet la SAOS compte 1 poste à temps plein et 1 poste sous forme de contrat d'apprentissage, dont d'ailleurs nous aurons 4 670 € d'aides en 2022.

La FFPJP refacture à la SAOS l'ensemble des charges et salaires pour ces 2 postes.

Nous comptabilisons également une aide de l'Agence nationale du Sport de 20 000 €, aide affectée principalement à la gestion des dossiers de subventions ANS de nos clubs et comités qui sont gérés par nous-même sous couvert du Ministère.

Autres subventions et produits : Total : 344 100 € soit 7 % du Budget

Pour cette rubrique des autres produits, voici le détail :

Pour les inscriptions de la Coupe de France, nous avons fait une estimation des inscriptions pour la nouvelle édition.

Pour la finale de la Coupe de France en mars 2022, nous avons prévu des subventions et une vente de billets sur place pour un total de 55 000 €.

Nous utiliserons également les fonds dédiés pour les nationaux et pour les pépites, comme présenté lors du bilan 2021.

Pour la convention Dailymotion, nous prévoyons une recette de 2 500 €, recette qui provient du nombre de lectures des vidéos de la WEB TV fédérales tout au long de l'année.

Pour le Pétanque Tour, 52 500 € de participation des Villes sont prévues (à ce jour, 5 étapes devraient se concrétiser en 2022)

Pour le centre de formation, une somme de 85 400€ a été budgétée en fonction des différentes formations prévues sur 2022, ce qui est plus qu'en 2021, car nous aurons une session DEJEPS et nous espérons une session CQP également.

DTN et subventions : Total : 175 600 € soit 3 % du Budget

Les recettes DTN et subventions sont assez stables d'une année à l'autre.

La facturation DTN reprend l'ensemble des factures établies pour refacturation des accompagnateurs aux divers déplacements et les facturations émises vers les comités lors des stages ou colloques.

Les recettes du Ministère sont stables et représentent 154 000 €.

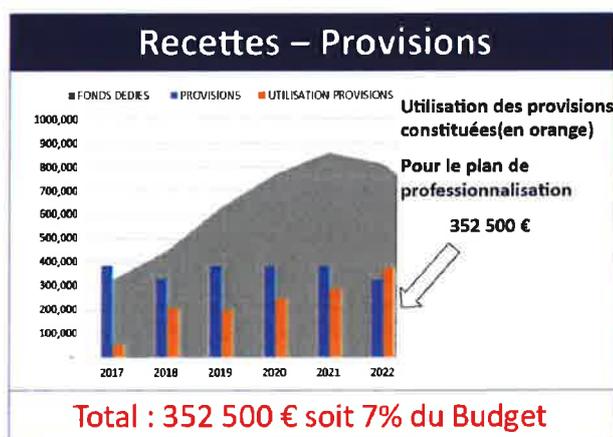
D'éventuelles prestations entreprises sont envisageables, comme elles sont difficilement prévisibles, nous préférons noter 5000 € en recettes et 5000 € en dépenses, car nous n'avons aucune certitude de la concrétisation de ces actions.

Provisions : Total : 352 500 € soit 7% du Budget

En bleu, nous prévoyons sur l'exercice 2022, 50 000 licences *1.30 €, soit 325 000 € en dépenses.

Nous prévoyons d'utiliser, en orange, au vu des divers emplois et des diverses conventions, un montant de 352 500 € pour la professionnalisation.

Si nos estimations se concrétisent, nous commencerions donc à puiser dans le fonds dédié de la professionnalisation pour la première fois depuis la constitution du plan.



Fonds Dédié Centre National : Total : 500 000 € soit 9,5% du Budget

Pour ce poste de recettes, nous affecterons 2 € par licence, donc une prévision de 500 000 € pour les 250 000 licences prévues en 2022.

Côté dépenses, vous aurez également ce même poste de dépenses sur le poste Centre National FFPJP.

LES DEPENSES :

Stock et Frais Réunions : Total : 533 300€ soit 10 % du Budget

Cette année, nous retrouvons les dépenses liées au congrès en présentiel (Congrès et subvention)

Pour les réunions de Comité Directeur et de Centre National, nous avons trouvé un nouvel hébergement sur Marseille, qui permettra de réduire les frais liés aux 5 réunions annuelles.

Pour les frais de l'ensemble des Commissions, le budget sera de 341 400 € pour 2022 comparé à 2021 où nous avons 269 500€. La commission informatique qui augmente de 20 000 € suite à l'augmentation du nombre de licences. De plus, le centre de formation augmente de 29 000 € avec la mise en place des formations DEJEPS et CQP (augmentation des recettes également)

Pour le poste Informatique, Médias, Presse, un budget de 44 900 € est en légère augmentation pour 2022, suite à la prise en charge de maintenances supplémentaires pour nos sites internet.

Secrétariat et Charges Siège : Total : 191 700€ soit 4 % du budget

Pour ces rubriques, nous ne constatons pas de différences significatives avec les précédents budgets et bilans. Les seules différences sont pour l'impression du calendrier des Nationaux qui, comme en 2021, sera exclusivement en format dématérialisé, et une légère augmentation des honoraires sociaux, suite au nombre croissants de salariés FFPJP et des CTRF en Région.

Salaires et charges : Total : 915 500 € soit 18 % du budget

En ce qui concerne les salaires nets, en 2022, nous avons quelques changements. En effet, nous avons embauché Ludovic Baudement au poste d'informaticien depuis mi-novembre 2021. De plus, Anna Maillard est passée CTS, nous n'avons plus son salaire à charge, seulement un complément de salaire versé par la fédération.

Suite à la signature d'un contrat pour les indemnités de fin de carrière, le contrat s'actualise chaque année civile, donc nous aurons les frais de mise à jour de ces indemnités auprès de la société SOGECAP (en lien avec la société générale).

Assurances : Total : 230 000 € soit 4,5% du budget

6 000 € entre les deux budgets

Stabilité des postes, la différence porte sur l'effectif de 250 000 licences, nous devrions payer un peu plus d'assurance en 2022.

Championnats et coupes : Total 1 414 600€ 28% du budget

Manifestations FFPJP : : +295 300 € sur ce poste, qui représente plus d'un quart du budget, prouve que nos compétitions sont au cœur de nos activités et nous nous employons à assurer le financement de nos compétitions nationales.

Je me permettrai que de vous parler des variations et explications significatives :

+ 50 000 € pour la Coupe de France (pas de finale organisée en 2021)

+ 98 000 € pour le CNC, nous avons provisionné fin 2020 la fin du CNC, qui a donc eu un impact sur le budget 2021

+ 35 000 € pour les pépites/élites, en effet la première édition avait été financée par le plan de relance, donc 1ère apparition au budget pour cet évènement.

+ 29 000 € pour le Pétanque Tour, nous prévoyons 5 étapes, alors que nous n'en avons prévu que 3 au budget 2021

+ 14 000 € pour le salon des maires, suite à notre première participation en 2021, le comité directeur s'est positionné pour participer de nouveau en 2022, cet évènement permet d'être en lien direct avec les mairies et les collectivités, lien essentiel pour nos divers évènements et projets d'équipements.

+ 113 000 € pour l'aide pour les organisateurs de Championnats de France. En effet, le comité directeur a décidé de ne plus allouer de subventions, mais de prendre en charge l'intégralité des tribunes, qui représente le plus grand poste des organisateurs de CHF. Cela permettra aussi d'uniformiser nos carrés d'honneur de CHF avec un seul interlocuteur.

Cotisation et aides : Total : 48 800 € soit 1% du Budget

Dépenses stables.

DTN : Total : 916 100 € soit 18% du budget

Voici les principales variations :

Sport et Santé, + 11 000 € car en 2022 de nombreuses compétitions sont prévues à l'échelle européenne et internationale.

Pour le développement et sport de HN, sont actés la prévision d'un colloque ETR, d'un suivi des centres d'entraînement régionaux, de la signature de la convention colosse aux pieds d'argile...)

Une certaine stabilité budgétaire sur les collectifs avec une variation non significative.

La variation budgétaire pour le poste formation et emploi, est principalement due aux dépenses de professionnalisation de l'activité, suite au passage d'Anna Maillard en CTS, son salaire n'est plus réaffecté dans cette partie des comptes DTN.

Dotations et Provisions : Total : 360 000€ soit 7 % du budget

Pour les dotations aux amortissements, elles baissent de 12 000 € car de nombreux amortissements sont arrivés à terme. Nous retrouvons également la provision annuelle du projet de professionnalisation que nous avons validé à 325 000 €, qui pourra être ajustée en fonction du nombre de licences 2022.

Fonds Dédié Centre National : Total : 500 000 € soit 9,5% du Budget

Le total du budget s'élève à 5 110 000 €

Nous retrouvons, pour notre budget 2022, 250 000 licenciés soit 500 000 € qui seront affectés dans le fonds dédié pour le centre national.

Nous devons être très vigilants sur cet investissement aussi bien sur le plan de l'architecture et des surfaces mais également sur le plan financier, tout doit être étudié avec professionnalisme et concertation avec tous les acteurs.

Surtout, sachez que c'est vous tous et toutes qui serez les décideurs puisque rien ne se fera sans vous et les engagements en termes d'emprunts seront soumis à votre vote en congrès.

Fonctionnement 2022

Depuis l'année dernière, de nouveaux présidents et trésoriers ont intégré nos Comités Départementaux, je me permets de vous rappeler le fonctionnement de l'acompte 2022 et des fiches financières concernant les licences, les mutations et les remboursements de Coupe de France.

Avant la pandémie, concernant l'acompte sur les licences, nous demandions fin Mars 70% sur les licences et 50% sur les mutations, nous intégrions les tours de Zone de la Coupe de France de l'année précédente pour que vous puissiez rembourser au plus vite les clubs concernés.

Pour cette année 2022, le comité directeur a souhaité encore adapter la demande d'acompte à l'avantage des comités.

Au vu des résultats actuels de la reprise des licences, et nous l'espérons de la reprise des activités, La FFPJP ne demandera cette année que 50% d'acompte, sur la base des licences 2021, et nous intégrerons les remboursements des tours de zones de la Coupe de France 2021/2022. Pour les mutations, nous attendrons la fiche financière pour la facturation.

Vos fiches financières vous parviendront pour le 15 octobre 2022 (avec un arrêt des états GESLICO au 29/09/2022), le règlement sera à effectuer avant le 15 novembre 2022 dernier délai.

Y a-t-il des questions ? Aucune

Je vous propose de passer au vote pour l'approbation du budget prévisionnel 2022 présenté pour un total de 5 110 000€.

(Le budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité)

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES – Mireille NOEL

Mme NOEL (Secrétaire Générale).- Les réponses aux questions posées par mail, ont déjà été, en grande partie, données par les responsables de commission ou le président ou le trésorier.

Les sujets déjà abordés :

- La raison de l'arrêt du tir de précision au niveau des féminines.
- On a parlé du passage de 55 ans de la catégorie vétérans, nous en avons discuté longuement.
- Le tir de précision en 2023, nous en avons parlé, cela fait partie de nos contrats de délégation.
- Le tronc commun, Patrick Grignon et la DTN ont fait un détail complet.

Questions posées par les comités par mail :

Le CD44 a posé une question sur la commission Jeunes qui a mis du temps à se mettre en place.

Réponse : Je peux vous dire que c'est en place. Je remercie les régions pour avoir nommé un référent pour chaque région. Une réunion en visio est prévue par trimestre et si possible une en présentiel.

CD46 : La féminine sera-t-elle obligatoire en coupe de France au jeu provençal ?

Réponse : La commission jeu provençal va proposer un règlement au comité directeur.

CD54 : Concernant les tenues et le rôle du jury. Lors de la finale à Ste-Livrade le jury a pris la décision de laisser jouer exceptionnellement une équipe qui n'avait pas de tenue homogène,

Réponse de Laurent Vaissière : En effet lors de la finale du CNC à Sainte-Livrade, le jury a dû prendre une décision concernant l'absence d'un liseré blanc et noir absent de la tenue de 2 joueurs (comme le président en bas à gauche de la photo), à défaut de trouver des tenues identiques, il a été considéré que la couleur rouge dominante n'altérerait pas l'impression d'ensemble uniforme. Pour autant, ces situations sont toujours équivoques avec d'un côté une exigence accrue et tatillonne et de l'autre la difficulté des clubs avec leur fournisseur qui les

oblige aujourd'hui à ne prendre que des tenues unies pour éviter un renouvellement quasi permanent et très coûteux.

A noter cependant que le jury est intervenu à d'autres occasions pour faire changer un pantalon et faire enlever un sous pull.

On peut que se féliciter de l'attention portée par nos CD sur les tenues, vu que ce sujet a fait très longtemps débat, et force est de constater que la tenue homogène est rentrée dans les mœurs de nos licenciés plus vite que l'on aurait pensé mais il ne faudrait pas non plus que les jurys deviennent plus des jurys de mode que de concours.

CD77 : Avez-vous prévu de mettre les photos sur Gestion Concours ?

Réponse : La base gestion concours ne permet pas de télécharger l'ensemble des photos. Elles sont maintenant sur les licences donc devient inutile dans Gestion-Concours.

CD87 : Sur la hiérarchisation des compétitions : Le calendrier n'étant pas extensible et les compétitions se multipliant nous rencontrons des difficultés pour faire admettre aux clubs que les compétitions sont classées en fonction de leur niveau (Nationales, Régionales, Départementales...), nous demandons que les textes réglementaires de la FFPJP fassent apparaître cette hiérarchisation.

Réponse : La hiérarchie se fait par elle-même par les comités et de par ses prérogatives qu'il prend sur l'élaboration de son calendrier. Par exemple, c'est du ressort du CD quand il interdit l'organisation d'un concours quand lui-même organise un championnat départemental. Il en est de même pour les CDC ou l'article 5.2 prévoit que les comités départementaux et régionaux peuvent privilégier les CDC et CRC en n'organisant pas de concours sur ces dates. Il n'est pas prévu de réglementer au niveau national une hiérarchie des compétitions qui se fait déjà naturellement au niveau local.

Processus de demande de licences : Le processus de demande de licences est complexe et très lourd.

Réponse : nous avons un projet de dématérialisation de nos licences comme cela se fait déjà dans beaucoup de fédérations. Le support papier va être amené à disparaître.

Kits de tir de précision : Le tir de précision a été supprimé pour les championnats des clubs féminins. Certains clubs avaient investi dans le Kit désormais inutile, au vu du coût que cela a représenté ils demandent à quoi va servir ce Kit à l'avenir.

Réponse : Non il ne sera pas inutile, nous allons organiser un championnat de France de tir de précision, les kits pourront servir.

Jeunes : Le passage des ententes de deux à trois clubs pour les CDC jeunes faciliterait la composition des équipes dans un département comme la Haute-Vienne où ceux-ci sont éparpillés sur le territoire, bon nombre d'entre eux se retrouvent isolés.

Réponse : On comprend le problème de la Haute-Vienne mais on ne peut pas faire de règlement spécifique selon les départements.

CD89 : L'article 14 du règlement de la FFPJP fixe le montant maximum des frais d'engagement pour les compétitions départementales à 4 € pour un concours.

- 1/ Ce montant est-il toujours d'actualité ?

- 2/ Comment interpréter cette règle pour les organisations en formule A/B voire en formule A/B/C ?

Réponse : L'article 14 du RAS prévoit en effet pour les concours départementaux une mise maximum de 4 € pour un concours qui peut se dérouler sous différentes formules : par poule, en concours A/B ou A/B/C, la seule obligation étant de pouvoir disputer 2 parties avec un seul engagement.

AURA : La suppression du tir de précision.

Réponse durant le congrès

Pour le circuit des Nationaux Jeunes qui qualifient des joueurs à une finale, pourrait-on avoir un classement, tout au long de la saison, des joueurs qui ont obtenu des points, ce qui leur permet de se situer en vue de la participation à la finale ? Faire apparaître les numéros de CD des joueurs lors de la diffusion des listes et résultats.

Réponse d'Anna Maillard : Le classement a été mis à jour tout au long de la saison 2021 sur le site de la fédération et Facebook. Pour le numéro de département pourquoi pas, c'est noté

CR PAYS DE LA LOIRE :

Une question sur la catégorie vétérans qui passerait de 60 ans à 55 ans. Pourquoi cette modification et dans quel but ? **Réponse** durant le congrès

Sur les hôtels des championnats de France. Comment se fait-il que les hôtels soient déjà tous réservés avant que l'annonce officielle des lieux soit faite ?

Réponse de Michel LEBOT : Malheureusement, les fuites existent à tous les niveaux et il est difficile de circonscrire l'information.

Sur le circuit National Jeune. Comment se fait-il que les CD ne soient pas informés de cette compétition alors que les coachs le sont avant eux et leurs réclament des aides pour les déplacements ?

Réponse d'Anna Maillard : Il y a eu une communication officielle sur le site et sur le Facebook fédéral la semaine dernière annonçant les étapes de ce circuit (qui sont elles-mêmes dans le calendrier FFPJP officialisé depuis quelques temps).

Une parenthèse, certaines équipes n'avaient pas de coach le jour de cette finale.

J'ai résumé les questions, n'hésitez si vous avez besoin de complément.

M. LE BOT.- Une partie des questions ont été abordées durant la présentation de notre assemblée générale.

PRESENTATION DU 78^{ème} CONGRES 2022 D'EVIAN – Éric DORIZON

M. DORIZON (Président du CD74).- Evian qui devait avoir lieu il y a deux ans et Belfort cette année, j'espère avoir le plaisir de vous recevoir les 16 et 17 décembre pour le 78^{ème} congrès national à Evian.

Pour ceux présents au Touquet, je vous avais présenté le site. Une grande majorité d'entre vous a déjà pris contact avec le service des congrès de la Ville d'Evian pour réserver des chambres. Hier, il y avait plus de 200 chambres réservées ; si vous ne l'avez pas encore fait ou avez raté le mail avec les informations, vous m'envoyez un mail. Pour les repas, je vous ferai parvenir le détail avec les réservations. J'espère vous revoir très vite en présentiel, je vous souhaite une belle saison sportive.

CLOTURE DU CONGRES

M. LE BOT.- Je comprends la frustration de tout le monde de ne pas pouvoir poser les questions, discuter, en général nous avons deux temps : le temps statutaire et le temps informel où chacun peut discuter, poser des questions. La visioconférence n'est pas un exercice facile pour avoir une convivialité.

J'espère que vous aurez eu réponses à l'ensemble de vos questions. A Evian la forme du congrès changera, le vendredi sera consacré à des thèmes et à la DTN pour que l'on ait plus de temps sur l'aspect statutaire et la présentation des commissions. C'est un exercice obligé et nous avons fait des efforts cette année pour essayer de condenser notre présentation. Il reste encore du travail et des efforts à faire, nous allons y travailler pour qu'à Evian ce soit mieux et que nous puissions vivre ensemble un moment statutaire et un moment de réflexion sur l'évolution de la fédération.

Je vous souhaite une belle saison 2022 sur le plan sportif et surtout prenez soin de vous. La pandémie n'est pas finie. Merci à vous d'être restés devant vos écrans. A bientôt sur les terrains.

(Clôture du congrès à 19 heures.)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT



ANNEXES

REPRESENTANTS DE LA FEDERATION, DES REGIONS

ET COMITES

COMITE DIRECTEUR :

Président	:	M.	LE BOT Michel
	:	Mme	BAJOLLET Véronique
	:	MM	BOURLET Laurent
	:		CANTARELLI Joseph
	:	Mme	CARLIER Marie-Ange
	:	MM	CHAUVIN Didier
			DORIZON Eric
			FUENTES Loïc
			GRIGNON Patrick
	:	Mme	LEGA Michèle
	:	M.	MARAUX Jean-Marie
	:	Mme	NOEL Mireille
	:	MM	POGGI Michel
			ROBERT Michel
			SCHMITT Didier
			STEPHANT Philippe
			THEARD Jean-Yves
			VAISSIERE Laurent
	:	M ^{mes}	VEROLA Corine
			VIGUIE Fabienne
Directeur Administratif	:	M.	GRANDE Xavier
Directeur Technique National	:	M.	RODRIGUEZ Patrice
Excusé	:	M.	IANNARELLI Jean-Pierre (Médecin)

REGIONS & COMITES DEPARTEMENTAUX :

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de licenciés)

A - REGIONS

NOUVELLE AQUITAINE.....	(26.539)	M.	PASTOURELY
AUVERGNE/RHONE-ALPES.....	(32.368)	M.	CHIRAND
BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE.....	(11.226)	M.	DUTRONC
BRETAGNE	(9.620)	M.	VENON,
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	(8.448)	M.	GAILLARD
CORSE	(1.896)	M.	DI FRANCO
HAUTS-DE-FRANCE	(10.202)	M.	EVARD
ILE-DE-FRANCE	(17.063)	M ^{me}	BELLI
GRAND-EST	(13.994)	M ^{me}	SCHMITT
NORMANDIE	(7.211)	M.	POULARD
OCCITANIE	(45.426)	M ^{me}	CLAMENS
PAYS-DE-LA-LOIRE.....	(11.604)	M.	MARZAT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	(25.351)	M ^{me}	COSTE

B – COMITES DEPARTEMENTAUX

1	AIN.....	(2.347)	M. DIDIER
2	AISNE.....	(1.687)	M. LACROIX
3	ALLIER.....	(3.508)	M. MASSINI
4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE...	(1.344)	M ^{me} LEVET
5	HAUTES-ALPES.....	(.978)	M. COMBE
6	ALPES-MARITIMES.....	(5.496)	M. CONSONNOVE
7	ARDECHE.....	(3.516)	M. THEARD
8	ARDENNES.....	(1.360)	M. ATTIBA-HENRY
9	ARIEGE.....	(1.988)	M. PICAZO
11	AUDE.....	(3.098)	M. CHEVASSU
12	AVEYRON.....	(3.087)	M. NOGARET
13	BOUCHES-du-RHONE.....	(8.811)	M ^{me} JEANJEAN REGINENSI
14	CALVADOS.....	(1.252)	M. BEAUDEQUIN
15	CANTAL.....	(1.463)	M. CHANUT
16	CHARENTE.....	(1.951)	M. HERVOUET
17	CHARENTE-MARITIME.....	(2.828)	M. PAQUET
18	CHER.....	(1.590)	M. GUERIN
19	CORREZE.....	(1.262)	M. FORETNEGRE
2A	CORSE-du-SUD.....	(.831)	M. BORELLI, Mme BRUNI
2B	HAUTE-CORSE.....	(1 065)	M. ROSSI
21	COTE-d'OR.....	(1.639)	M. VORILLION
22	COTES-d'ARMOR.....	(1.674)	M ^{me} DUCHENE DROFF
22	CREUSE.....	(.960)	M. LAMARDELLE
24	DORDOGNE.....	(1.684)	M ^{mes} DELOL
25	DOUBS.....	(1.445)	M. MARENGHI
26	DROME.....	(3.213)	M. CHIRAND
27	EURE.....	(1.145)	M. HEDBERT
28	EURE-et-LOIR.....	(.631)	M. GOSSE
29	FINISTERE.....	(3.569)	M. LARREUR
30	GARD.....	(4.974)	M. DONNADIEU
31	HAUTE-GARONNE.....	(8.718)	M. LE MANACH
32	GERS.....	(2.266)	M. MALONNI
33	GIRONDE.....	(4.663)	M. PARGADE
34	HERAULT.....	(7.539)	M. RIGAUD
35	ILLE-et-VILAINE.....	(2.709)	M. PASCUAL
36	INDRE.....	(.897)	M ^{me} DALLOT
37	INDRE-et-LOIRE.....	(1.764)	M. ARNAULT
38	ISERE.....	(3.727)	M. ORTHALA
39	JURA.....	(1.046)	M. DE BASTOS
40	LANDES.....	(3.414)	M. LACAVE
41	LOIR-et-CHER.....	(1.294)	M. DESSAY
42	LOIRE.....	(2.098)	M ^{me} ROUX
43	HAUTE-LOIRE.....	(2.082)	M ^{me} BERTRAND
44	LOIRE-ATLANTIQUE.....	(2.308)	M. MORICE,
45	LOIRET.....	(2.272)	M. GONNIN
46	LOT.....	(2.023)	M. GRAMOND
47	LOT-et-GARONNE.....	(2.672)	M. CLAVERIE
48	LOZERE.....	(.840)	M. FABIE
49	MAINE-et-LOIRE.....	(2.781)	M ^{me} CHAPILLON
50	MANCHE.....	(1.900)	M. SIRI
51	MARNE.....	(.844)	M. COLUCHE,
52	HAUTE-MARNE.....	(213)	M. NOLSON
53	MAYENNE.....	(1.784)	M. BOURBON
54	MEURTHE-et-MOSELLE.....	(2.014)	M. MIETTON
55	MEUSE.....	(458)	M ^{me} PIERRON
56	MORBIHAN.....	(1.668)	M. STEPHANT

57	MOSELLE	(4.677)	M. SCHMITT
58	NIEVRE	(1.387)	M. MAUJONNET
59	NORD	(3.886)	M. DESMULIE
60	OISE	(2.115)	M. OMNES
61	ORNE	(.812)	M. HILLIERE
62	PAS-de-CALAIS	(1.459)	M. EVRARD
63	PUY-de-DOME	(4.318)	M. LHERITIER
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	(1.559)	M. DEFIGUEIREDO
65	HAUTES-PYRENEES	(1.464)	M ^{me} LACASSIE
66	PYRENEES-ORIENTALES	(3.732)	M. VIRGILI
67	BAS-RHIN	(1.735)	M. TRAMIER
68	HAUT-RHIN	(. 839)	M. MAURER
69	RHONE	(3.551)	M. ROSSET
70	HAUTE-SAONE	(1.104)	M. BERTHET
71	SAONE-et-LOIRE	(2.845)	M. DUTRONC
72	SARTHE	(1.600)	M. BRUNEAU
73	SAVOIE	(.986)	M. JEANNOLIN
74	HAUTE-SAVOIE	(1.559)	M. DORIZON
75	PARIS	(1.808)	M. LESAGE
76	SEINE-MARITIME	(2.102)	M. ROCHE,
77	SEINE-et-MARNE	(3.763)	M. LEMAIRE
78	YVELINES	(1.754)	M. SALVATOR
79	DEUX-SEVRES	(1.813)	M. ARMAND
80	SOMME	(1.055)	M. TONNEAU
81	TARN	(3.256)	M. FABRE
82	TARN-et-GARONNE	(2.441)	M. CLEMENT
83	VAR	(4.902)	M. BENINTENDI
84	VAUCLUSE	(3.820)	M. COSTE
85	VENDEE	(3.131)	M. BURY
86	VIENNE	(1.446)	M ^{me} BLANCHET
87	HAUTE-VIENNE	(2.287)	M. DEVAINE
88	VOSGES	(1.418)	M. ABDELFIADI
89	YONNE	(1.435)	M. GHERARDI
90	TERRITOIRE-de-BELFORT	(. 325)	M. CHEVEAU
91	ESSONNE	(2.440)	M ^{me} COULEARD
92	HAUTS-de-SEINE	(1.846)	M. BERNARD
93	SEINE-SAINT-DENIS	(1.479)	M ^{mes} LEBRETON
94	VAL-de-MARNE	(1.740)	M. VICOT
95	VAL-d'OISE	(2.233)	M. THIBAUT
973	GUYANE	(123)	M. PRIMEROSE
976	MAYOTTE	(440)	M. MADI

COMITES ABSENTS

10	AUBE	(436)
971	GUADELOUPE	(585)
972	LA MARTINIQUE	(1.098)
974	LA REUNION	(2.081)
975	SAINT-PIERRE-et-MIQUELON	(19)
987	POLYNESIE	(.562)
988	NOUVELLE-CALEDONIE	(516)
986	WALLIS-et-FUTUNA	(0)
989	LES ILES DU NORD	(130)



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

13, rue Trégence 13 002 MARSEILLE - 04 91 14 05 60 - ffpj@sejpetanque.fr

BILAN AU 30 NOVEMBRE 2021

ACTIF		PASSIF	
ANNEE 2021		ANNEE 2020	
Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
1° ACTIF IMMOBILISE			
20500000 - SITES ET LOGICIELS		315,00	
21310000 - SIEGE MARSEILLE	143 588,00	4 856,10	
21830000 - MATERIELS / BUREAU INFORMATIQUE	437 576,11	20 422,11	1 472 475,11
26110000 - TITRES SAOS PROMO PETANQUE	85 391,65	35 063,27	
26110200 - PARTS SOCIALES CM		15,00	140 761,69
26110100 - PARTS SOCIALES BP		25 312,00	
<i>Sous total - Actif immobilise</i>	-666 555,76	97 900,26	1 613 236,80
2° ACTIF CIRCULANT			
32000000 - STOCKS		22 884,42	
46710000 - CREANCES SAOS		159 088,80	
46715000 - AVANCE NATIONAUX		-400,00	
46717000 - AVANCES ACOMPTES VERSES		47 574,91	
46870000 - PRODUITS A RECEVOIR		121 132,29	
<i>Sous total - Actif circulant</i>		350 270,52	1 472 475,11
3° DISPONIBILITES			
51220000 - SOCIETE GENERALE		12 541,43	
51222500 - SOCIETE GENERALE EPARGNE		100 387,88	
51250000 - BANQUE POPULAIRE FFPJP		78 240,10	
51251000 - BANQUE POPULAIRE FFPJP N°2		20,00	
51255000 - EPARGNE BANQUE POPULAIRE		1 007 218,76	
51260000 - BANQUE POPULAIRE FORMATION		225 390,69	
51280000 - CREDIT MUTUEL CC		56 848,41	
51281000 - CREDIT MUTUEL LIVRET A		77 309,55	
51282000 - CREDIT MUTUEL LIVRET TRIPLX		1 380 000,00	
<i>Sous total - Disponibilités</i>		2 927 165,10	143 567,63
4° COMPTES de REGULARISATION			
48600000 - CHARGES COMPTABILISEES D'AVANCE		877,81	
48180000 - CHARGES A ETALER - HABILLEMENT CD		0,00	
<i>Sous total - Comptes de régularisation</i>		877,81	0,00
TOTAL ACTIF	4 836 000,04	4 169 444,28	4 169 444,28
TOTAL PASSIF			
<i>Sous total - Fonds propres</i>		1 613 236,80	1 613 236,80
2° PROVISIONS			
15700000 - FONDS DEDIES PROFESSIONNALISATION		86' 923,93	
15710000 - FONDS DEDIES EVENEMENTIEL		18 000,00	
15720000 - FONDS DEDIES CENTRE NATIONAL		653 004,00	
15740000 - FONDS DEDIES PLAN RELANCE / SOLIDARITES		72' 812,82	
15750000 - FONDS DEDIES PLATFORME NUMERIQUE		100 000,00	
15830000 - PROVISIONS RISQUES CHARGES		58 099,00	
<i>Sous total - Provisions</i>		2 412 639,85	2 412 639,85
3° DETTES			
40810300 - FOURNISSEURS A PAYER		105 235,10	
40810400 - NOTES DE FRAIS A PAYER		15 516,59	
43100000 - DETTES SOCIALES - URSSAF		15 877,00	
43200000 - DETTES - IR IMPOTS REVENUS		2 095,00	
43300000 - DETTES SOCIALES - MALAKOFF MEDERIC		5 316,44	
43350000 - DETTES SOCIALES - AG2R		917,50	
44860000 - DETTES TAXES SALAIRES + FORM.CONT.		9 160,00	
46860000 - CHARGES A PAYER		23 200,00	
<i>Sous total - Dettes</i>		143 567,63	143 567,63
4° CPTES de REGULARISATION			
48700000 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		877,81	
		0,00	
<i>Sous total - Comptes de régularisation</i>		877,81	0,00
TOTAL PASSIF	4 169 444,28	4 169 444,28	4 169 444,28
<i>Sous total - Comptes de régularisation</i>	-666 555,76	3 364 096,91	3 364 096,91
TOTAL ACTIF	4 836 000,04	4 169 444,28	4 169 444,28
		9 490,00	9 490,00
		3 364 096,91	3 364 096,91

64111000 IMPOT REVENUS SALAIRES - COLLECTE	25 000	24 086.00	74105000 Aide ANS - Emploi	20 000	30 000.00
64112000 GRATIFICATION STAGIAIRES	-	-	79101000 Transfert de Charges - Salaires/charges hors DTN	146 500	77 863.87
64115000 TICKETS RESTAURANTS	20 000	17 240.49	79102500 Transfert de Charges - DTN - Salaires Actions CO	174 200	125 071.86
64500000 CHARGES SOCIALES - URSSAF RETRAITE CHOMAGE	340 000	163 628.86	79103000 Transfert de Charges - DTN - Charges Actions CO	148 700	145 112.59
64800000 CHARGES FISCALES - TAXES MEDECINE FORMATION	47 000	46 515.54			
Sous total - Salaires & Charges	897 000	679 938.33	Sous total - Autres Produits - Salaires et Transferts	519 800	427 121.43
61600000 ASSURANCE LICENCIES FFPIJP	215 000	198 363.00	70770000 INSCRIPTIONS COUPE DE FRANCE	21 500	27 570.00
61601000 ASSURANCE LLD	9 000	8 769.99	75100000 SUBVENTIONS FINALE COUPE DE FRANCE	0	-
Sous total - Assurances	224 000	207 132.99			
61610000 COUPE DE FRANCE DES CLUBS	160 000	54 146.98	75114000 CHOC DES CHAMPIONS - Subventions	-	-
61611000 CHAMPIONNATS DU MONDE et d'EUROPE	20 000	2 096.96	75115000 CHOC DES CHAMPIONS - Billetterie	-	-
61612000 COUPE EUROPE DES CLUBS	-	151.00	75810000 CONVENTION DAILY MOTION	2 500	967.75
61612500 CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS CNC	187 000	194 015.64	78610000 Utilisation Fond Dédié - Trophée des Pépites/Élites	0	44 167.28
61612600 COMPETITION CHOC DES CHAMPIONS	-	-	70760000 DROIT D'INSCRIPTIONS NATIONAUX	17 500	17 600.00
61613000 DEPENSES CAR PODIUM	23 000	13 614.26	78600000 Utilisation Fond Dédié - Relance Activités Nationaux	54 000	19 000.00
61613500 DEPENSES WEB TV & TV EQUIPE 21	50 000	36 187.60	70790000 PARTICIPATIONS AUX PRESTATIONS DU PT	20 000	15 000.00
61612700 TROPHEE DES PETITES / ELITES	-	44 167.28	70778000 AGREMENTS - EVENEMENTS PRIVES (QB - PPF,..)	25 700	25 700.00
61613700 NATIONAUX/INTERN. JEUNES - DELEGUES+ARBITRE	10 000	4 114.20	75113000 PARTENARIAT CREDIT MUTUEL	15 000	15 000.00
61613800 NATIONAUX/INTERN. FEM/JEUNES - RELANCE AIDE FINANCIERE	54 000	19 000.00			
61613750 FINALE NATIONALE JEUNES	30 000	4 810.08			
61614000 DEPENSES PETANQUE TOUR	53 000	32 518.24			
61614500 SALON DES MAIRES EVENEMENT	-	14 511.09			
61615000 QUATERBACK -MASTERS + TDV	18 000	12 115.45			
61616000 PPF - FINALE	3 500	3 705.67			
62511000 DEPLACEMENTS DES OFFICIELS AUX CHF	120 000	97 165.58			
62522000 INDEMNITES CD & CR AUX CHF	290 000	197 452.00			
62523000 SUBVENTIONS ORGANISATEURS CHF	63 000	41 000.00			
62524000 CADEAUX DELEGUES/JOUEURS CHF	30 000	22 231.76			
62525000 RECOMPENSES TROPHEES CHF	7 800	1 932.96			
Sous total - Manifestations FFPIJP	1 119 300	794 936.75			
628100/200 CNOSE + DIVERS ORGANISMES	7 800	7 842.00			
62815000 COTISATION EUROPE	5 000	6 400.00			
60745500 CEP - MUTATIONS EUROPE	500	990.00			
62811000 F.I.P.J.P.	3 500	3 500.00			
62817000 AIDES AUX DOM/TOM	30 000	30 253.30			
Sous total - Cotisations et aides diverses	46 800	48 985.30			
60642000 RELATIONS PRESSE	14 000	14 000.00			
61511000 HEBERGEMENT INFORMATIQUE	23 000	28 080.00			
Sous total - Informatique Medias Presse	37 000	42 080.00			
63519400 CENTRE DE FORMATION FFPIJP	80 000	63 560.93	75819400 CENTRE DE FORMATION FFPIJP	62 000	22 017.71
63518500 Commission DISCIPLINE (NATIONALE + FEDERALE)	17 000	1 109.44			
63518510 Commission ETHIQUE	3 000	1 500.00			
63519000 Commission ARBITRAGE	18 000	6 790.96			
63519800 Commission JEUNES	2 000	2 000.00			
63519300 Commission FEMININES	1 500	316.15			
63519200 Commission COMMUNICATION	7 500	13 212.95			
63520100 Commission CHAMPIONNATS DE FRANCE	10 000	3 099.96			
63519500 Commission des FINANCES	1 500	8.70			
63519600 Commission JEU PROVENCAL	3 000	1 251.90			
63519700 Commission INFORMATIQUE	105 000	106 928.59			
63519900 Commission des NATIONAUX	2 500	142.45			
63520400 Commission CHANCELLERIE	1 000	672.96			

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

BUDGET 2022 (ET COMPARATIF 2021)

DEPENSES		RECETTES					
	BUDGET 2021	REALISE 30-11-2021	BUDGET 2022		BUDGET 2021	REALISE 30-11-2021	BUDGET 2022
ACHATS & PRESTATIONS DIVERS	1 500.00	545.00	500.00	LES LICENCES, AFFILIATIONS et MUTATIONS			
VARIATIONS STOCKS FFPJP	0.00	5 201.74	0.00	Licences senior	707000	2 131 653.00	2 295 000.00
ACHATS DIVERS	1 500.00	5 750.74	500.00	Licences Junior	707050	32 933.00	36 000.00
CONGRES NATIONAL	1 000.00	1 436.75	37 000.00	Licences Jeunes	707100	34 977.00	39 000.00
REUNIONS CD & CONSEIL NATIONAL	84 000.00	52 408.33	71 500.00	Licences Dom Tom	707110	56 063.00	61 000.00
MISSIONS MEMBRES CD	15 000.00	6 205.67	6 000.00	Licences Temporaires	707150	6 280.00	0.00
SUBVENTION ORGANISATION CONGRES	0.00	0.00	30 000.00	Pass cortacts	707120	468.00	6 500.00
TENUES COMITE DIRECTEUR	3 250.00	5 020.60	0.00	Affiliations Comités	707200	5 300.00	5 300.00
FRAIS DE REUNION ET COMITE DIRECTEUR	103 250.00	95 073.35	149 500.00	Affiliations Clubs	707300	56 200.00	56 300.00
BUREAU ET INFORMATIQUE	10 000.00	10 928.23	9 700.00	Assurance Protection Juridique	707400	12 638.90	13 700.00
FOURNITURES IMPRIMERIE & CALENDRIERS	500.00	190.08	250.00	Mutations Internes et Externes	707450	130 580.00	160 000.00
TELEPHONE ET INTERNET	13 000.00	12 611.62	4 000.00	Mutations CEP - Paiement Joueurs	707455	590.00	1 000.00
POSTES ET AFFRANCHISSEMENTS	4 500.00	4 150.97	1 750.00	Utilisation Fond Dediés 2020 - Relance Activités	707456	500 000.00	500 000.00
ABONNEMENT JURIDIQUE	1 600.00	1 723.32	20 000.00	LICENCES ET AFFILIATIONS		2 792 300.00	3 173 800.00
HONORAIRES AFFAIRES JURIDIQUES	20 000.00	13 597.00	12 000.00	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES SOCIAUX - PAIES CTRF			
HONORAIRES SOCIAUX - PAIES FFPJP	12 000.00	24 926.11	4 300.00	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES MEDECIN			
HONORAIRES SOCIAUX - PAIES CTRF	7 000.00	14 761.50	7 000.00	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES KINE			
HONORAIRES DU C.A.C.	0.00	7 000.00	4 000.00	DONS ILONA - 16JOUEURS AU CHF - COLLECTE	707460	3 362.00	4 450.00
HONORAIRES MEDECIN + MEDECIN SMR	9 520.00	9 520.00	7 050.00	DONS MEMBRES CD/CN	707500	3 000.00	500.00
HONORAIRES KINE	0.00	0.00	15 500.00	SACS - Refacturation Frais de Siege	707510	5 200.00	5 200.00
EVENEMENTS, CADEAUX, DONS SOLIDARITES	6 500.00	7 776.20	4 000.00	LLD - Participation CNOSF	707530	220.00	2 100.00
DONS ILONA - 16JOUEURS AU CHF	4 410.00	3 362.00	4 450.00	LLD - Transfert de Charges	791015	36 000.00	29 850.00
OBSEQUES	0.00	750.00	0.00				
LLD VEHICULES LOYERS	13 000.00	13 320.44	15 500.00	CHARGES DE COPROPRIETE	614000	5 536.44	6 500.00
LLD VEHICULES LOYERS DTN	20 000.00	23 943.88	16 350.00	EAU, ELECTRICITE	614060	2 500.00	2 500.00
LLD CARBURANT	9 000.00	6 086.60	8 500.00	ASSURANCE SIEGE	614070	2 900.00	3 000.00
LLD CARBURANT DTN	11 500.00	6 794.83	8 500.00	IMPOTS & TAXES - TAXE FONCIERE	614100	9 200.00	9 100.00
SERVICES BANCAIRES	1 890.00	1 930.11	1 800.00	ENTRETIEN, REPARATIONS	615000	8 000.00	11 361.77
SECRETARIAT - HONORAIRES ET VEHICULES	134 800.00	163 372.89	160 600.00	CHARGES SIEGE FFPJP		28 100.00	31 100.00
CHARGES DE COPROPRIETE	6 500.00	5 536.44	6 500.00	SALARIES NETS	641100	428 467.44	477 000.00
EAU, ELECTRICITE	2 500.00	1 974.66	2 500.00	IMPOT REVENUS - COLLECTE	641110	24 086.00	24 000.00
ASSURANCE SIEGE	2 900.00	2 943.00	3 000.00	TICKETS RESTAURANTS	641150	20 000.00	22 500.00
IMPOTS & TAXES - TAXE FONCIERE	9 200.00	9 096.00	9 100.00	INDENIMTES DE FIN DE CARRIERE - IFC	641400		2 000.00
ENTRETIEN, REPARATIONS	8 000.00	11 361.77	10 000.00	AUTRES PRODUITS FFPJP		66 700.00	79 600.00
CHARGES SIEGE FFPJP	28 100.00	30 911.87	31 100.00	SACS - Affectation des Salaires et Charges	791010	70 800.00	76 530.00
SALARIES NETS	465 000.00	428 467.44	477 000.00				
IMPOT REVENUS - COLLECTE	25 000.00	24 086.00	24 000.00				
TICKETS RESTAURANTS	20 000.00	17 240.49	22 500.00				
INDENIMTES DE FIN DE CARRIERE - IFC			2 000.00				

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

BUDGET 2022 (ET COMPARATIF 2021)

DEPENSES		RECETTES				
	BUDGET 2021	REALISE 30-11-2021	BUDGET 2022	BUDGET 2021	REALISE 30-11-2021	BUDGET 2022
GRATIFICATION STAGIAIRES	641120	0.00	0.00	741050	30 300.00	20 000.00
	645 100-645200- 645 500-645500	340 000.00	163 628.86	741022	3 333.30	4 670.00
CHARGES SOCIALES - URSSAF RETRAITE CHOMAGE			350 000.00			
CHARGES FISCALES - TAXES MEDECINE FORMATION	646000-646100- 646200	47 000.00	46 515.54	741021	45 739.81	0.00
SALAIRES & CHARGES		687 000.00	678 838.33			
ASSURANCES LICENCIES FFPJP	616000	215 000.00	198 963.00	791010	14 146.44	85 500.00
ASSURANCE LLD	616010	9 000.00	8 769.99	791025	125 371.86	160 500.00
ASSURANCES		224 000.00	207 732.99	791030	145 112.99	199 200.00
			250 000.00		454 060.30	484 400.00
COUPE DE FRANCE DES CLUBS	616100	160 000.00	54 146.98			
CHAMPIONNATS DU MONDE et d'EUROPE	616110	20 000.00	2 066.96			
COUPE EUROPE DES CLUBS	616120	0.00	151.00	707700	27 570.00	30 000.00
CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS CNC	616125	187 000.00	194 015.64	751000	0.00	25 000.00
COMPETITION "Choc des champions"	616126	0.00	0.00	751000	0.00	10 000.00
COMPETITION "Trophée des Pétites / Eitres"	616127	0.00	44 167.28	786100	44 167.28	23 000.00
DEPENSES CAR PODIUM	616130	23 000.00	13 614.26	751140	0.00	0.00
DEPENSES WEB TV ET TV EQUIPE 21	616135	50 000.00	36 187.60	751150	0.00	0.00
INTERNATIONAUX - RETRIBUTION FIPJP	616136	0.00	0.00	788100	967.75	2 000.00
NAT/INTERNATIONAUX JEUNES - DELEGUE+ARBITRE	616137	10 000.00	4 114.20	707600	17 600.00	18 000.00
NAT/INTERNATIONAUX FEMMEUNES - RELANCE AIDE FIN.	6161371	54 000.00	19 000.00			
FINALE NATIONALE JEUNES	6161375	30 000.00	4 810.08	786000	19 000.00	35 000.00
PETANQUE TOUR	616140	53 000.00	32 518.24	707900	15 000.00	52 500.00
SALON DES MAIRES 2021	616145	0.00	14 511.09			
QUARTERBACK - ETAPES DES MASTERS + TDV	616150	18 000.00	12 115.45			
PPF - FINALE	616160	3 500.00	3 705.67	707780	21 200.00	21 200.00
DEPLACEMENTS DES OFFICIELS AUX CHF	625110 à 625210	120 000.00	97 165.58	707780	4 500.00	7 000.00
INDEMNITES CD ET CR AUX CHF	625220	280 000.00	187 452.00			
SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS CHF	625230	63 000.00	41 000.00			
PARTICIPATION FFPJP ORGANISATEURS	625231	30 000.00	22 231.76			
CADEAUX AUX DELEGUES ET JOUEURS CHF	625240	7 800.00	1 932.96			
RECOMPENSES CHF	625250	1 119 300.00	794 936.75			
MANIFESTATIONS FFPJP			1 414 600.00			
CNOSEF + DIVERS ORGANISMES	62610020	7 800.00	7 842.00	751130	15 000.00	15 000.00
COTISATION CEP EUROPE	628150	5 000.00	6 400.00			
MUTATION CEP EUROPE	607455	500.00	990.00			
F.I.P.J.P.	628110	3 500.00	3 500.00			
F.I.P.J.P (Aide Ministérielle)	628160	0.00	0.00			
DOM/TOM	628170	30 000.00	30 253.30			
DONS COVID-19 - CNRS	606457	0.00	0.00			
COTISATIONS ET AIDES DIVERSES		46 800.00	48 885.30			
RELATIONS PRESSE	606420	14 000.00	14 000.00			
HEBERGEMENT INFORMATIQUE	615110	23 000.00	28 080.00			
INFORMATIQUE - MEDIAS - PRESSE		37 000.00	42 080.00			

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

BUDGET 2022 (ET COMPARATIF 2021)

DEPENSES		RECETTES					
	BUDGET 2021	REALISE 30-11-2021	BUDGET 2022		BUDGET 2021	REALISE 30-11-2021	BUDGET 2022
CENTRE DE FORMATION FFPJP	80 000.00	63 560.93	119 100.00	758194	62 000.00	22 017.71	85 400.00
Commission DISCIPLINE (NAT+ FED)	17 000.00	1 109.44	13 400.00				
Commission d'ETHIQUE	3 000.00	1 500.00	3 000.00				
Commission ARBITRAGE	18 000.00	6 790.96	18 000.00				
Commission FEMINIENS	1 500.00	316.15	1 500.00				
Commission JEU PROVENCAL	3 000.00	1 251.90	5 000.00				
Commission JEUNES	2 000.00	2 000.00	3 900.00				
Commission NATIONAUX	2 500.00	142.45	2 500.00				
Commission BOULODROME / EQUIPEMENTS	1 000.00	540.45	2 500.00				
Commission PARTENARIATS	5 000.00	727.97	5 000.00				
Commission CENTRE NATIONAL	10 000.00	13 973.66	5 000.00				
Commission CHAMPIONNATS DE France	10 000.00	3 089.96	12 000.00				
Commission CHANCELIERE	1 000.00	672.96	1 000.00				
Commission COMMUNICATION	7 500.00	13 212.95	23 500.00				
Commission des FINANCES	1 500.00	8.70	700.00				
Commission PLATEFORME NUMERIQUE	1 500.00	0.00	0.00				
Commission INFORMATIQUE	105 000.00	106 928.59	125 300.00				
COMMISSIONS ADMINISTRATIVES	289 500.00	216 837.07	341 400.00		218 200.00	187 022.74	344 100.00
Suivi Médical - Protection et Prévention des Athlètes	9 400.00	9 900.00	9 000.00				
Accompagnement Sanitaire Préventif - Encadrement Sport et Santé - Information Prévention Nutrition	24 600.00	2 122.90	39 400.00				
Suivi Médical - Déplacements et Administratifs	11 000.00	3 616.60	5 000.00				
DTN - SPORT ET SANTE	50 000.00	15 286.73	61 400.00				
Structuration fédérale et projets de développement	18 000.00	11 166.97	38 000.00				
Stages et compétitions avec CD et CR	40 000.00	23 052.49	34 700.00				
Lutte contre les incivilités et la violence	17 300.00	6 044.38	30 000.00				
Représentations internationales	16 900.00	2 707.79	31 000.00				
Développement de la pratique en milieu scolaire	24 000.00	19 563.58	23 000.00				
Aides au Handicap	21 450.00	3 004.82	10 000.00				
Développement Entreprises	5 000.00	244.11	5 000.00				
DTN - Promotion du sport pour le plus grand nbre	142 650.00	85 784.14	171 700.00				
Collectif Fce Masculin	32 000.00	2 767.70	35 000.00				
Collectif Fce Espoir Masculin	26 000.00	619.75	28 000.00				
Collectif Fce Jeune	55 000.00	11 533.24	36 000.00				
Collectif Fce Jeune Féminine	20 000.00	1 362.82	28 000.00				
Aides aux sportifs de Haut Niveau	65 000.00	47 102.00	60 000.00				
Collectif Fce Féminine	50 000.00	17 501.59	49 000.00				
Collectif Fce Féminine Espoir	26 000.00	525.90	28 000.00				
Collectif Fce Mixte	3 000.00	410.50	8 000.00				
DTN - DEV. SPORT DE HAUT NIVEAU	277 000.00	81 823.60	272 000.00				
Professionnalisation de l'Activité	78 000.00	58 472.42	20 500.00				
Indemnités de sujétions des CTS	19 500.00	18 374.91	18 000.00				
Mise en œuvre des formations	20 000.00	776.39	20 000.00				
Projet de professionnalisation	355 500.00	289 338.18	352 500.00				
DTN - FORMATION ET EMPLOI	473 000.00	388 081.90	411 000.00				
Total Dépenses DTN	942 650.00	528 065.27	918 100.00				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	47 000.00	18 432.20	35 000.00				
VNC ACTIFS CEDES	0.00	633.90	0.00				
DOTATIONS AUX PROVISIONS Professionnalisatio	273 000.00	383 000.00	325 000.00				
DOTATIONS AUX PROVISIONS Centre National	0.00	140 000.00	0.00				
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE - IFC	0.00	0.00	0.00				
PLATEFORME NUMERIQUE - FOND DEDIE	0.00	100 000.00	0.00				
Utilisation des Provisions - Professionnalisation	786000	289 338.18	355 500.00				
Total Recettes DTN	184 500.00	217 844.76	175 600.00				

PALMARES SPORTIF 2021

- COUPE D'EUROPE DES CLUBS : Saint-Yrieix-sur-Charente : 2 décembre au 5 décembre

Médaille d'Or : France : Fréjus International Pétanque
Médaille d'Argent : Monaco : CB Monégasque

- CHAMPIONNAT DU MONDE FEMININ : Santa Susanna (Espagne) : du 12 au 14 novembre

Médaille d'Or : Thaïlande : FUEANGSANIT Nantawan - SUWANNAPHRUK
Aumpawan – THAMAKORD Thongsri -
WONGCHUVEJ Phantipha
Médaille d'Argent : France : DARODES Charlotte - MAILLARD Anna -PAYROT
Cindy -PICARD Emma

- CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES : Santa Susanna (Espagne) : du 12 au 14 novembre

Médaille d'Or : France : BONNAURE Jordan – FLEURIAU Maxime –
HUT Andssy – LAUGA LAURET Dorian
Médaille d'Argent : Madagascar : RAJERISOA Hasina Manampisoa –
RAKOTOMALALA Hery Mampandry -
RAKOTOMALALA Herizo Mahandry –
RAMANANDRAITSIORY Faneva

MICLO Dawson - médaille de bronze en tir de précision.

- CHAMPIONNAT DU MONDE HOMMES (report 2020) : Santa Susanna (Espagne) : du 18 au 21 novembre

Médaille d'Or : France : LACROIX Henri -QUINTAIS Philippe –
ROCHER Dylan - SUCHAUD Philippe
: Espagne : Fco. Javier Cardeñas Villaverde –
Alejandro Cardeñas Villaverde –
Jose Luis Guasch Orozco - Jesús Escacho Alarcón

TIR :

Médaille d'Or : France : ROCHER Dylan
Médaille d'Argent : Italie : RIZZI Diego

- COUPE de FRANCE des CLUBS : Non effectuée

- CHAMPIONNATS de FRANCE :

A/PETANQUE

1 - Triplette vétérans : 07 et 08 Juillet 2021 BERGERAC (24)

Champions : WATTRON Jean Jacques, SARRO Denis, GRAZIOSO Sylvio
(MEUSE 55)

Vice-Champions : LAGARDE Christian, COULEAU Claude, MORATALLA Antoine
(LOT 46)

2 - Triplette promotion : 10 et 11 Juillet 2021 BERGERAC (24)

Champions : CORRAL Cyril, ZALIK Christophe, CHEVALIER Benoit
(LOZERE 48)

Vice-Champions : COUINEAU Alexandre, GUTIERREZ Yves, EGA Eddy
(VIENNE 86)

3 - Triplette Féminin : 17 et 18 Juillet 2021 PALAVAS (34)

Championnes : DARODES Charlotte - BEJI Mouna- D'ISIDORO Ludivine
(RHONE 69)

Vice-Championnes : BANDIERA Audrey - ROUX Charlotte - COLOMBET Angélique
(PUY de DOME 63)

4 - Triplette Senior : 24 et 25 Juillet 2021 LANESTER (56)

Champions : LAILLE Luc - NEXON Dylan - BARRE Fabien (ARIEGE 09)

Vice-Champions : BAUD Gino - DUGAST Olivier - BLANCHETON Gilles
(LOIRE ATLANTIQUE 44)

5 - Triplettes Juniors : 20 & 22 août 2021 -à NEVERS (NIEVRE 58)

Champions : DELANZY Téo - SOURET Bastien -BARNOUIN Nolan
(VAUCLUSE 84)

Vice-Champions : BERLAND Gabriel - TUCCONI Enzo - RONDEAU Alexis
(VENDEE 85)

6- Triplettes Cadets : 20 & 22 août 2021 à NEVERS (NIEVRE 58)

Champions : RENARD Naydjel - RENARD Sevan - FAJARDO Soizic
(GERS 32)

Vice-Champions : RIVIERA Giovanni - SANTIAGO Juan - DUBOIS Dylan
(ALPES MARITIMES 06)

7 - Triplettes Minimales : 20 & 22 août 2021 à NEVERS (NIEVRE 58)

Champions : BARRET Brandon - ROUVIDAN Louna - HILMEYER Théo
(LOIRE 42)

Vice-Champions : HERLEMAN Dawson - SANTIAGO Louis - PERRACHON
Lorenzo (BOUCHES DU RHONE 13)

8 - Doublette Mixte : 28 et 29 août 2021 à MONTAUBAN (TARN & GARONNE 82)

Champions : SAUNIER Christine, ROCHER Dylan (VAR 83)

Vice-Champions : LARROQUE Alexia, DURK Maison (TARN ET GARONNE 82)

B/JEU PROVENÇAL

1 - Triplettes : 03 et 05 septembre 2021 à CABESTANY (PYRENEES ORIENTALES 66)

Champions : PEDRAGOSA Thierry, CAZORLA Cédric, PEDRAGOSA Patrick (P.O. 66)

Vice-Champions : VALENTIN Thierry - VALENTIN Romain -PERROT Arnaud (ALLIER 03)

2 - Doublettes : annulé

CHAMPIONNATS NATIONAUX des CLUBS « C.N.C. » :

du 22 au 24 octobre 2021 à SAINT YRIEIX (87)

- CNC Jeunes :

Champion Benjamins : ENTENTE CORMELLES / GOUVIX (14)
Minimes

Vice-Champion Benjamins : MARMANDE (47)
Minimes

Champion Cadets : RUMILLY (74)
Juniors

Vice-Champion Cadets : ENTENTE VILLENEUVE / NOGENT (94)
Juniors

du 26 au 29 octobre 2021 -à SAINT YRIEIX (87))

- Vétérans :

Champion : COLOMIERS (CD31)

Vice-Champion : LE MEE SUR SEINE (CD77)

30 octobre au 1^{er} novembre 2021 à SAINT YRIEIX (87)

- Jeu Provençal :

Champion : UCHAUD (CD30)

Vice-Champion : LE MEE SUR SEINE (CD77)

26 au 28 novembre 2021 à SAINTE LIVRADE (47)

- CNC OPEN

Division 1 :

Champion : BROU SUR CHANTEREINE (CD77)
Vice-Champion : AX LES THERMES (CD09)

Division 2 :

Champion : LANGON SUR CHER (CD41)
Vice-Champion : RONCHIN (CD59)

Division 3:

Champion : AJACCIO (CD2A)
Vice-Champion : MONTPEZAT DE QUERCY (CD82)

- CNC FEMININ 1

Champion : RUMILLY (CD74)
Vice-Champion : QUETIGNY (CD21)

- CNC FEMININ 2

Champion : BRON TERRAILLON (CD69)
Vice-Champion : BASSENS (CD33)

TROPHEE DES PEPITES

29 au 31 Octobre 2021 à SAINTE LIVRADE (47)

Champions : Elea LINARES - Lohan ORTEGA - Sevan RENARD - Soizic FAJARDO
Noa MOLINS - Maxime GUINLE (OCCITANIE)

Vice-Champions : Dylan SANTIAGO - Enzo ALAZAY - Mathys BARRET - Giovanni
RIVIERRA - Brooklyn DELCHAMBRE - Yanis KADMAR (PACA)

TROPHEE DES ELITES

29 au 31 Octobre 2021 à SAINTE LIVRADE (47)

Champions : Lea CASADO - Lou LABARTHE - Kaylie VICTOOR DEMETER -
MAXIME BONNIN - Julien LACROIX - Jérémy RANQUINE -
Titouan Olivier Dawson MICLOW - Bastien HYVON

Vice-Champions : Ninon BONNIER - Maylis FENIOUX - Emma TALAGRAND -
Jordan BONNAURE - Nathan PETIT - Andssy HUT - Samuel GIFFARD -
Maxime FLEURIAU - Dorian LAUGA LAURET